



RAPPORT ANNUEL 2022



Table des matières

1 – RAPPORT DE GESTION	6
1.1 Aperçu des activités	6
1.2 Description des faits marquants de l'exercice et ceux survenus après la clôture de l'exercice écoulé	16
1.3 Facteurs de risque	18
1.4 Structure organisationnelle	23
1.5 Stratégie de développement du Groupe	27
1.6 Examen de la situation financière et du résultat	31
1.7 Affectation du résultat annuel	38
1.8 Résultats de la société Groupe OKwind au cours des 5 derniers exercices	39
1.9 Salariés	40
1.10 Capital social	41
1.11 État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2022	46
1.12 Obligations convertibles	46
1.13 Contrat de liquidité	47
1.14 État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants	47
1.15 Informations sur les délais de paiement	48
2 – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	52
2.1 Conseil d'Administration	54
2.2 Direction Générale	60
2.3 Attributions gratuites d'actions	61
2.4 Conventions conclues entre une filiale de la Société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société	63
2.5 Transactions avec des parties liées - Conventions réglementées	63
2.6 Tableau récapitulatif des autorisations et délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	64
3 – RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	70
3.1 Le Groupe OKwind : un groupe acteur de la transition énergétique et écologique	70
3.2 Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)	71
3.3 Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe OKwind	72
3.4 Gouvernance de la RSE	74
3.5 Objectifs et engagements RSE du Groupe OKwind	76
4 – COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022	81
4.1 Comptes consolidés - pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	81
4.2 Comptes sociaux - pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	111
4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	142
4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels - pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	148
4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	156

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'année 2022 restera comme une année très importante dans le développement de Groupe OKwind. Au cours de cette année nous avons accéléré notre croissance en exécutant le plan stratégique présenté à l'occasion de notre introduction en bourse.

Nos performances commerciales et financières s'inscrivent même au-delà de nos prévisions, nous devrions ainsi atteindre au moins 85 millions d'euros de chiffre d'affaires dès la fin de l'année 2023 avec un an d'avance sur les objectifs. Nous bénéficions à la fois d'un contexte de marché favorable et d'une demande structurelle de la part de nos clients qui sont à la recherche de solutions pérennes pour réduire leur facture énergétique tout en minimisant leur impact environnemental. En parallèle, nous engrangeons les premiers résultats de notre politique de diversification de notre offre sur de nouveaux segments de marché comme le marché de l'eau-assainissement ou encore l'agrivoltaïsme, secteurs dont les perspectives de croissance sont prometteuses.

Partenaire de proximité de nos clients et des territoires, nous nous attachons à les accompagner dans leur démarche de transition énergétique en mettant à leur disposition des solutions innovantes de génération et de management d'énergie renouvelable à un tarif compétitif, sans recours à des subventions publiques, à très faible empreinte carbone et rapidement déployables pour faire face à la très forte augmentation des prix de l'énergie.

Nous sommes donc parfaitement positionnés pour atteindre nos objectifs financiers à horizon 2026.

Louis Maurice
Président-Directeur Général



Table des matières

1 – RAPPORT DE GESTION	6
1.1 Aperçu des activités	6
1.2 Description des faits marquants de l'exercice et ceux survenus après la clôture de l'exercice écoulé	16
1.3 Facteurs de risque	18
1.4 Structure organisationnelle	23
1.5 Stratégie de développement du Groupe	27
1.6 Examen de la situation financière et du résultat	31
1.7 Affectation du résultat annuel	38
1.8 Résultats financiers de la société Groupe OKwind au cours des 5 derniers exercices	39
1.9 Salariés	40
1.10 Capital social	41
1.11 État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2022	46
1.12 Obligations convertibles	46
1.13 Contrat de liquidité	47
1.14 État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants	47
1.15 Informations sur les délais de paiement	48

1 – RAPPORT DE GESTION

1.1 Aperçu des activités

Le Groupe OKwind : leader français du marché de l’autoconsommation électrique individuelle des sites professionnels en basse tension

Acteur de la transition énergétique, le Groupe OKwind, installé à 30 kilomètres de Rennes (Torcé), est spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes de génération d’énergie principalement dédiés à permettre à ses clients de générer, de manager et de consommer leur propre énergie renouvelable en autoconsommation. En devenant producteur-consommateur (*prosumer*), les clients du Groupe OKwind (particuliers, industriels, exploitations agricoles, collectivités territoriales) réduisent leurs coûts énergétiques ainsi que leur empreinte carbone.

La Société développe ses solutions sur 3 verticales qu’elle a identifiées comme affichant un fort potentiel de croissance.

Les solutions conçues par le Groupe OKwind se présentent donc comme une réponse à la hausse structurelle et brutale des coûts énergétiques tant pour les industriels, exploitations agricoles et collectivités territoriales, avec son offre OKwind, que pour les particuliers, avec son offre Lumioo.

Ces deux offres se positionnent comme des vecteurs de la transition énergétique, notamment à travers l’« agrivoltaïsme »¹, puisqu’elles s’inscrivent dans la démarche des États qui souhaitent réduire leur dépendance à l’énergie fossile tout en respectant leur politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Les trackers photovoltaïques bi-axes et bi-faces, développés par le Groupe OKwind sont conçus afin d’obtenir une production d’énergie maximale, stable et linéaire du lever au coucher du soleil et supérieure de 70% aux installations photovoltaïques fixes en toiture². Le Groupe OKwind associe à ses trackers des solutions de management de l’énergie développées par le bureau de Recherche et développement qui permettent d’optimiser la production d’énergie sur le site de ses clients ainsi que leur consommation de l’énergie produite localement.

Le Groupe OKwind a en effet développé une technologie qui permet d’optimiser l’autoconsommation énergétique en couplant génération d’énergie renouvelable à haute performances d’une part, et management de l’énergie d’autre part, notamment grâce à des solutions d’intelligence artificielle (« IA ») et de *Machine Learning*. Cette technologie est protégée par un portefeuille de 4 brevets, 2 nouveaux brevets étant en cours de dépôt, et validée par 12 années de R&D et plus de 3 200 installations à travers la France.

¹ L’agrivoltaïsme désigne des installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole (Loi relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables). L’agrivoltaïsme consiste à produire de l’électricité sur une parcelle agricole sans dégrader les rendements agronomiques. Dans un contexte de pénurie de foncier qui freine le développement des installations photovoltaïques, l’agrivoltaïsme est une verticale de marché prometteuse

² Source : différentiel de production entre une installation fixe en toiture et un tracker OKwind à iso puissance, calculé par la Société à l’aide du logiciel de la profession PVGIS

Les offres d'autoconsommation du Groupe qui couplent génération et management d'énergie sont différenciantes sur le marché de l'autoconsommation, l'énergie produite n'étant pas principalement destinée à la revente dans le cadre de guichet d'obligation d'achat ou d'appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité).

En positionnant la production d'énergie au plus près du consommateur final, les offres du Groupe OKwind garantissent un circuit court, évitant ainsi une déperdition de l'énergie lors de son transport tout en apportant une réponse durable et immédiate à la transition énergétique.

Par ailleurs, le système de production d'énergie développé par le Groupe OKwind présente l'avantage d'afficher une empreinte carbone des kilowattheures (kWh) produits presque 2 fois inférieure à celle du parc photovoltaïque français³.

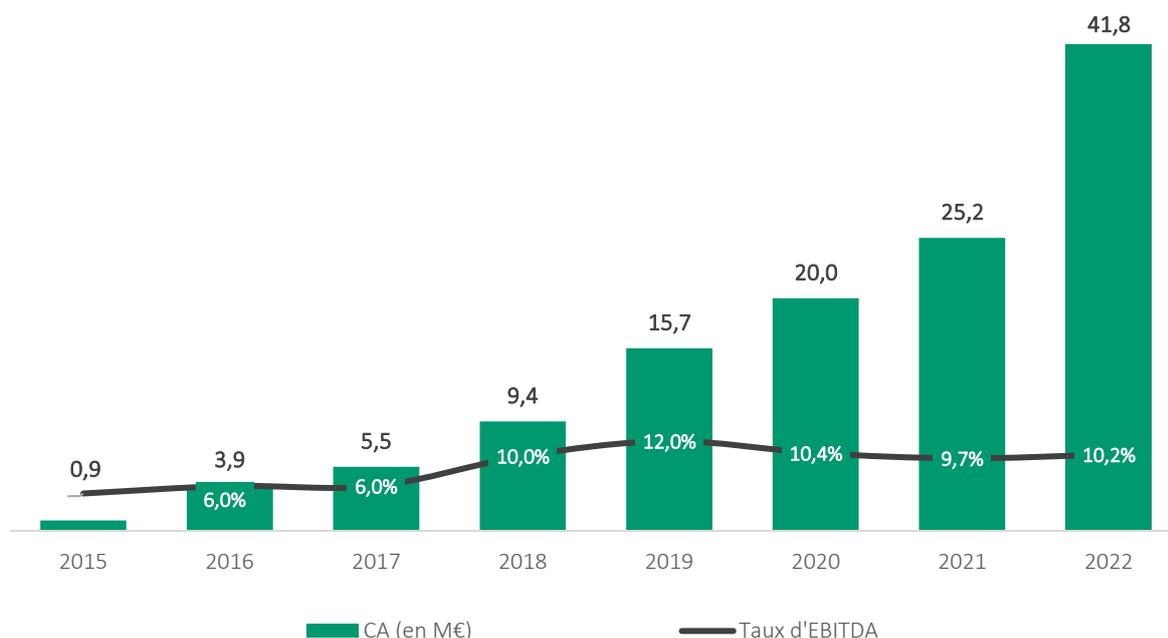
Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'autoconsommation (qualification du site, démarches administratives, installation, maintenance), le Groupe OKwind apporte une solution clé en main à ses clients dans le domaine de l'autoconsommation et du management de l'énergie.

Cette proposition de valeur lui permet d'être leader sur le marché français de l'autoconsommation individuelle des sites professionnels en basse tension (puissance installée comprise entre 18 et 250 kilowatts-crête (kWc)). Le Groupe OKwind adresse 3 verticales sur ce marché à fort potentiel de croissance : (i) les exploitations agricoles (filiales bovine, avicole et porcine), (ii) les industries et les collectivités territoriales (notamment le sous-segment eau-assainissement et les régies électriques) avec son offre OKwind dédiée au marché BtoB et (iii) les particuliers avec son offre Lumioo dédiée au marché BtoC.

Il existe au sein même de chaque verticale une homogénéité des procédés industriels, des équipements et des volumes d'énergie nécessaire, qui permet à la Société de capitaliser sur son expérience et donc de développer une expertise forte sur ces secteurs.

³ Documentation Base Carbone (ADEME)

Évolution du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA



Plus de 2 500 clients bénéficient d'ores-et-déjà des offres du Groupe OKwind. La dynamique de ventes du Groupe lui permet de réaliser un chiffre d'affaires consolidé en croissance continue sur les 6 dernières années qui s'établit à 41,8 millions d'euros à fin décembre 2022. Le Groupe OKwind est bénéficiaire et affiche un taux d'EBITDA consolidé de 10,2% pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le savoir-faire du Groupe OKwind a été reconnu à plusieurs reprises. Le Groupe a ainsi été labellisé accélérateur national de la transition énergétique en 2019 et membre de la French Tech 120 en 2021 et 2022. Il a également été reconnu par la fondation Solar Impulse en tant qu'« *Efficient Solution for the Planet* » et a obtenu le label « Entreprise Innovante » par Bpifrance en 2022.



Atouts et avantages concurrentiels

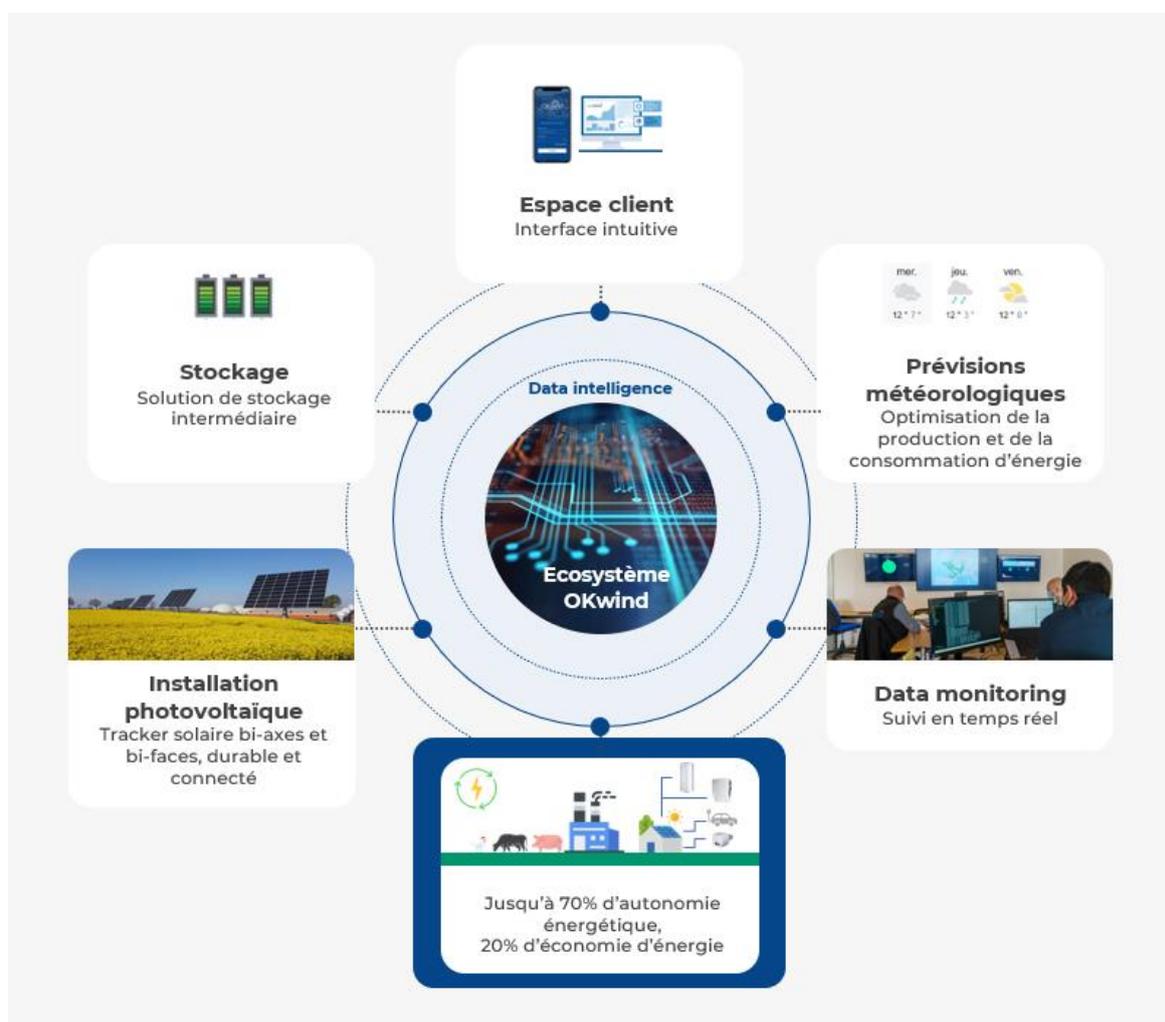
Un procédé différenciant pour répondre aux attentes clients face à l'urgence économique et climatique

a. Des solutions technologiques intégrées

Pour optimiser l'autoconsommation individuelle d'énergie renouvelable et donc l'autonomie énergétique de ses clients, le Groupe OKwind développe des solutions technologiques intégrées qui couplent :

- la génération d'énergie renouvelable à haut rendement ; et
- le management d'énergie.

Le Groupe OKwind a développé une approche technologique différenciante : les solutions sont construites autour d'un noyau digital qui permet l'interconnexion des différents composants de cet écosystème. Contrairement aux principaux acteurs du marché, ces solutions intègrent un micro-ordinateur industriel, développé par le Groupe OKwind, et des progiciels propriétaires qui facilitent les échanges de datas entre les différents éléments de l'écosystème et des bases de données externes. C'est cette architecture systémique, très flexible et évolutive, qui rend possible l'utilisation d'algorithmes de management d'énergie, la télégestion et la télésurveillance des installations, etc.



b. Des générateurs d'énergie renouvelable intelligents



Pour améliorer le pourcentage d'énergie renouvelable directement autoconsommé et donc accroître le taux d'autonomie du site, il est nécessaire de faire coïncider autant que faire ce peut la production et la consommation d'énergie. Dans cette perspective, le Groupe OKwind a conçu une gamme de trackers photovoltaïques bi-axes et bi-faces, offrant une alternative optimale aux panneaux installés sur les toits. En effet, en raison de nombreuses contraintes techniques (mauvaise exposition, charpente non adaptée, contraintes de compression, etc.) et des contraintes assurantielles, la compatibilité des bâtiments existants avec les panneaux photovoltaïques sur toiture n'est pas systématique.

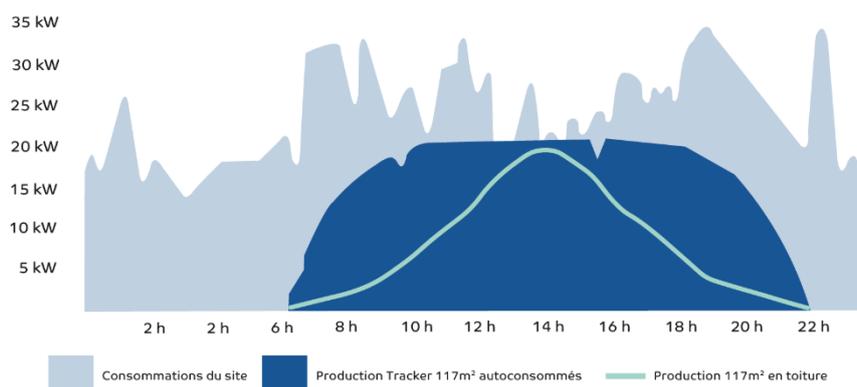
Par ailleurs, ces trackers bi-axes et bi-faces, appelés aussi traceurs solaires ou ombrières mobiles, sont constitués d'un ensemble de panneaux photovoltaïques qui suit la course du soleil, quelle que soit l'heure ou la saison. Ainsi les cellules photovoltaïques sont toujours perpendiculaires aux rayons du soleil pour garantir une production d'énergie maximale, stable et linéaire du lever au coucher du soleil et supérieure de 70% par rapport à une installation fixe en toiture. Le rendement élevé des trackers permet de fortement diminuer l'empreinte carbone des kWh produits puisque celle-ci s'établit à 24 g eq CO₂ / kWh pour les trackers OKwind⁴ pour une moyenne de 43,9 g eq CO₂ / kWh pour le photovoltaïque français⁵. En 2022, les installations du Groupe ont ainsi permis de réaliser une économie globale de près de 3 500 tonnes de CO₂⁶.

Enfin, les solutions déployées par le Groupe permettent le libre usage des surfaces sous les trackers et offrent la possibilité de réduire significativement l'artificialisation des sols (emprise au sol inférieure à 0,4 m² / kWc) et répondent aux critères de l'agrivoltaïsme tels que définis dans la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée par le Sénat le 07 février 2023.

⁴ Source : étude de l'analyse du cycle de vie (ACV) réalisée par la société O2M au second semestre 2022

⁵ Documentation Base Carbone (ADEME)

⁶ Cette économie globale a été calculée par référence à l'empreinte carbone moyenne du mix énergétique français (estimée à 70 g eq CO₂ / kWh, source : Société). L'économie globale mentionnée est obtenue en multipliant la production d'énergie totale, en 2022, des trackers installés par le Groupe par l'économie par an et par kWh produit par un tracker (0,044 kg CO₂ / kWh)



c. Des solutions de management de l'énergie basées sur l'intelligence artificielle

En exploitant l'historique de données recueillies sur la base installée, soit plus de 3 500 installations, et portant sur plusieurs catégories de données (notamment les données de production en fonction de la localisation géographique des trackers), le Groupe OKwind développe des solutions de management d'énergie, couplées et indissociables des trackers.

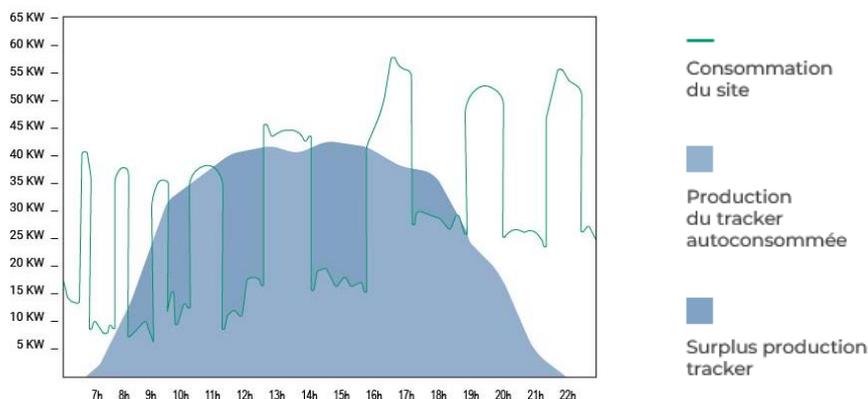
Le management et le déclenchement (soit volontaire car effectué par le client, soit automatique car commandé par algorithme simple ou intelligence artificielle) du fonctionnement des équipements du client les plus énergivores (aérateurs, surpresseurs, compresseurs, groupe froid, ballon d'eau chaude sanitaire, broyeurs, racleurs, etc.) permet non seulement de réduire la consommation d'énergie mais également de consommer de l'énergie autoproduite préférentiellement pendant les périodes de production des générateurs d'énergie renouvelable.

Le Groupe fournit à ses clients des solutions complètes et modulaires constituées d'un tracker, des équipements périphériques adaptés (solutions de stockage, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.) et des outils digitaux de management d'énergie à travers un portail client qui permet notamment la visualisation de la consommation et de la production.

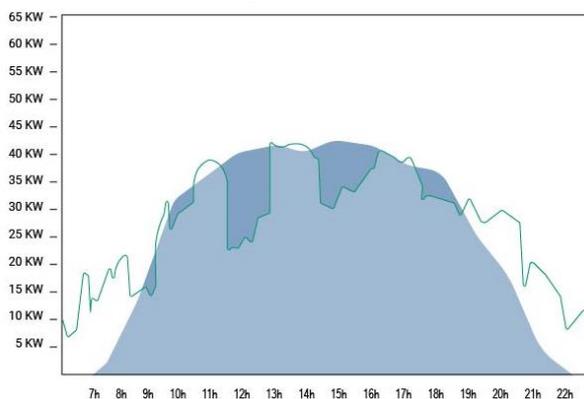
L'intelligence artificielle (IA) procure un véritable avantage concurrentiel au Groupe OKwind car elle permet de gérer plus facilement que les automates des décisions entre consommation et stockage d'énergie et donc d'atteindre les objectifs de réduction des coûts énergétiques des clients du Groupe. L'IA permet également d'exploiter les prévisions météorologiques à 72 heures et ainsi d'optimiser tant la production que la consommation d'énergie.

Par ailleurs, le Groupe développe des capacités de stockage des surplus d'énergie sous forme thermique, électrochimique ou virtuelle qui permettent de valoriser in situ les surplus d'énergie renouvelable de façon peu onéreuse et particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chacun de ses clients. Les solutions de stockage thermiques sont commercialisées depuis 2021, les solutions de stockage électrochimiques seront commercialisées au deuxième trimestre 2023.

Sans management de l'énergie



Avec management de l'énergie



d. Un investissement rentable pour les clients du Groupe

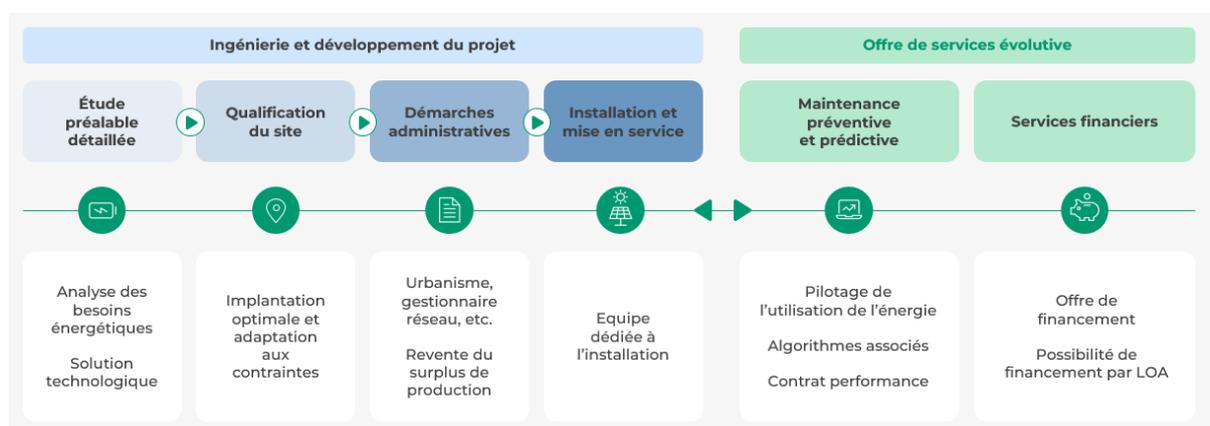
Le Groupe OKwind optimise en permanence la conception de ses solutions, ses approvisionnements et son organisation industrielle pour permettre à ses clients de bénéficier d'un *pay-back* rapide (de 4 à 6 ans⁷), dans un contexte de forte inflation du coût de l'électricité.

⁷ Le *pay-back* a été calculé par la Société sur la base des tarifications de l'électricité au second semestre 2022

Une offre complète ciblée sur 3 verticales de marché complémentaires

a. Une présence sur l'intégralité de la chaîne de valeur

La présence du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de valeur lui permet d'accompagner ses clients tout au long du cycle de vie du projet, des études d'ingénierie préalables jusqu'à la maintenance préventive et prédictive des installations. Cette approche clé en main est un atout tant pour le Groupe que pour ses clients.



La définition et la mise en œuvre d'une installation d'autoconsommation individuelle performante mobilise une démarche d'engineering et de management de projet en partant de l'étude des consommations énergétiques des clients.

Le Groupe OKwind a ainsi mis en place des process complets de gestion des demandes et des besoins de ses clients, de la première prise de contact jusqu'à l'installation de ses équipements, puis leur maintenance. La gestion de la totalité de la chaîne de valeur constitue un atout important pour la Société, augmentant encore le niveau de qualité de ses services. En particulier, les services de maintenance préventive et prédictive participent de la qualité de l'offre du Groupe.

Pour offrir le meilleur service à ses clients, le Groupe OKwind structure son approche commerciale par verticales de marché et a mis en place 3 réseaux commerciaux indépendants et distincts : le réseau « exploitations agricoles », le réseau « industries et collectivités » et le réseau « particuliers ».

b. Une approche dé-risquée par la complémentarité des verticales adressées

Pour répondre à la demande, le Groupe a développé une approche structurée par verticales de marchés, identifiant les plus dynamiques, mais également ceux permettant un déploiement rapide.

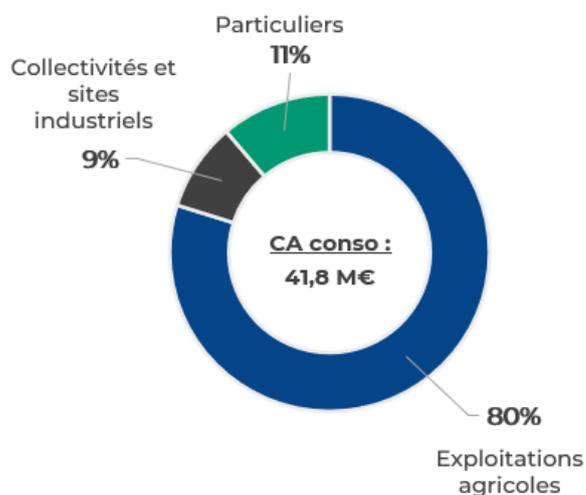
Cette approche permet une réduction des risques compte tenu des sous-jacents distincts qui déterminent les besoins de chacune des verticales. Au-delà des moteurs de croissance qui se distinguent selon les débouchés, leur saisonnalité diffère également. Si les ventes dans les exploitations agricoles sont plus fortes en début et en fin d'année (en dehors des périodes de travaux agricoles), les ventes dans la verticale « industrie – collectivités » et « particuliers » sont mieux réparties sur l'année.

Le Groupe OKwind a ainsi la possibilité de répartir sa production de façon plus homogène au cours de l'année tout comme son rythme d'installations.

Un positionnement différenciant sur 3 verticales à haut potentiel



Répartition du chiffre d'affaires 2022 par verticales de marché



Un processus d'industrialisation et de fabrication maîtrisé

Le pôle R&D du Groupe OKwind conçoit tous les composants permettant la fabrication des trackers bi-axes et bi-faces sur le site de Torcé, à l'exception de certains composants achetés sur étagère après qualification tels que les panneaux photovoltaïques, les onduleurs et la boulonnerie. Certains composants conçus par le Groupe sont issus d'un co-développement avec des partenaires industriels qualifiés (vérins linéaires et moteurs rotatifs notamment). La capacité de production annuelle du site est aujourd'hui d'environ 3 600 trackers par équipe (une équipe actuellement et une capacité maximale de deux équipes sur l'atelier existant du Groupe).

Les processus d'assemblage sont conçus en appliquant les principes du « *lean manufacturing*⁸ » et en privilégiant la flexibilité et l'adaptation aux variations de volumes de production. L'atelier de production est organisé en unités autonomes par ligne de produit (BtoB et BtoC). Sa capacité de production peut être facilement modulée en mobilisant des ressources humaines complémentaires sans avoir à faire évoluer la structure des lignes d'assemblage.

Les trackers sont préassemblés dans ces 2 unités distinctes sous forme de modules standardisés puis expédiés pour personnalisation et installation directement sur le site du client (trackers BtoB) ou dans les agences du Groupe (trackers BtoC).

⁸ Organisation de l'outil de production ayant pour objet d'optimiser la qualité, le temps et les coûts de production

1.2 Description des faits marquants de l'exercice et ceux survenus après la clôture de l'exercice écoulé

Faits marquants 2022 :

Le 20 avril 2022, la société Groupe OKwind a conclu un accord de partenariat commercial avec la société Purecontrol afin de proposer une offre intégrée couplant génération et management de l'énergie. La société Groupe OKwind a souscrit des obligations convertibles en actions pour un total de 750 k€ dont 150 k€ en date du 20 avril 2022 et 600 k€ en date du 28 septembre 2022.

La Société a été introduite en bourse sur Euronext Growth à Paris le 7 juillet 2022 avec 19 M€ de levée de fonds pour une valeur d'introduction à 10,81 € par action.

Le 31 août 2022, la Société a annoncé un partenariat avec Sofiprotéol, filiale du Groupe Avril pour accélérer son développement. Sofiprotéol apporte 3 M€ de ressources financières complémentaires sous forme d'obligations convertibles en actions (OCA), la durée de l'emprunt obligataire convertible en actions étant de 4 ans.

Le 8 septembre 2022, la Société a annoncé un partenariat avec la coopérative des Poulets de Janzé. 63 producteurs ont ainsi sollicité les solutions OKwind pour atteindre a minima 35% d'autonomie énergétique et baisser ainsi leur facture d'électricité dans un contexte de très forte inflation des coûts énergétiques. Un accord qui permet, en 6 mois, l'installation de 1,4 mégawatt-crête (MWc), soit une capacité moyenne de production globale annuelle de 2,6 GigaWh.

Le 17 octobre 2022, la Société a constaté de solides perspectives de croissance au second semestre 2022 compte tenu d'un contexte de marché très favorable et de la saisonnalité de l'activité :

- Chiffre d'affaires au 30 septembre 2022 à 22,5 M€, +70% vs. 2021
- Carnet de commandes en très forte hausse à 30,6 M€ au 30 septembre 2022, vs. 6,4 M€ au 30 septembre 2021, porté par une accélération de la demande et la dynamique commerciale

Faits marquants au premier trimestre 2023 :

Le 26 janvier 2023, la Société a annoncé une croissance de 66% de son chiffre d'affaires 2022 à 41,8 M€ et confirmé l'atteinte du taux d'EBITDA consolidé 2022 à 10,2% et vise au moins 85 M€ de chiffre d'affaires en 2023, avec un an d'avance sur sa feuille de route, soit une surperformance par rapport à l'objectif de chiffre d'affaires 2022 annoncé lors de l'introduction en bourse (35 M€). De plus, la Société a confirmé la poursuite de la forte dynamique commerciale dans un contexte de marché toujours favorable avec un carnet de commandes en très forte hausse à 45 M€ au 31 décembre 2022, vs. 5,5 M€ au 31 décembre 2021.

A l'occasion du Conseil d'Administration du 26 janvier 2023 et conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale de la Société le 6 mai 2022, un dispositif d'Attributions Gratuites d'Actions (AGA) équivalent à 1% du capital a été décidé, soit un total de 87 450 actions attribuées gratuitement. Ce plan est destiné à l'ensemble des salariés de Groupe OKwind sur la base d'un modèle de répartition égalitaire. Concrètement, il a été décidé la distribution individuelle de 550 actions gratuites à chacun des salariés de la Société et de ses filiales, sans tenir compte du niveau hiérarchique ou de l'ancienneté des salariés avec un délai d'acquisition de 2 ans et sans période de conservation. Ainsi, ces actions

ordinaires ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans prenant fin le 26 janvier 2025, soit à compter du 27 janvier 2022.

Plus globalement, la Société constate que les coûts d'approvisionnement d'électricité restent structurellement élevés et que de nombreux professionnels soucieux de réduire leurs factures d'énergie optent pour les solutions de Groupe OKwind leur offrant une énergie bas carbone, à coût réduit, et constant.

En parallèle, la Société constate une amélioration des temps d'approvisionnement et l'amorce d'une décrue sur les coûts d'approvisionnement.

La Société a ouvert 2 nouvelles agences pour améliorer la couverture opérationnelle du territoire national.

1.3 Facteurs de risque

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les principaux facteurs de risques ont été regroupés en catégories et sont présentés, au sein de chaque catégorie, par ordre d'importance selon l'appréciation de la Société à la date du présent Rapport conformément à une évaluation qui tient compte de leur niveau d'impact et de leur probabilité d'occurrence ainsi que des actions mises en place par la Société afin de gérer les risques identifiés. Les facteurs de risques considérés par la Société comme étant, à la date de ce rapport, les plus importants sont signalés par un astérisque.

Risques liés aux activités du Groupe
<i>Risques liés à l'environnement concurrentiel (*)</i>
En associant la vente de trackers à des solutions de management de l'électricité, le Groupe commercialise des solutions intégrées qui lui permettent de développer des facteurs de différenciation. L'exploitation des données clients rendue possible par les outils d'IA et de <i>data science</i> développés en interne par le Groupe permet ainsi au Groupe d'améliorer ses outils de management et d'accentuer le caractère différenciant des solutions déployées par le Groupe. Le Groupe surveille activement les acteurs industriels dans le domaine des trackers photovoltaïques.
<i>Risques liés aux marchés sur lesquels opère le Groupe</i>
Les solutions de management de l'électricité mises en œuvre par le Groupe sont spécifiques à chaque type de client, de sorte que le Groupe opère aujourd'hui principalement sur certaines verticales qu'il a précisément identifiées. Le Groupe poursuit ses investissements afin de diversifier la typologie de clients afin d'atténuer le risque de dépendance à un secteur d'activité en particulier.
<i>Risques liés à l'évolution du prix de l'électricité (*)</i>
Si au cours des dix dernières années, les prix de l'énergie ont augmenté significativement, que ce soit au travers de la hausse de près de 50% des Tarifs Réglementés de Vente de l'énergie (TRV) que des tarifs pratiqués par les fournisseurs alternatifs, les tarifs de l'électricité ont littéralement explosés pour les tarifs libres (augmentation entre 200 et 300% en moyenne). Cette augmentation est, de notre point de vue, structurelle du fait de plusieurs facteurs : augmentation des coûts de l'énergie nucléaire, liée au rallongement de la durée de vie des centrales nucléaires, baisse des cours d'eau limitant la production des centrales nucléaires, etc.
<i>Risques liés aux fournisseurs et aux coûts des approvisionnements (*)</i>
Les trackers développés par le Groupe sont conçus à partir de certains composants (panneaux photovoltaïques, actionneurs, cartes électroniques), alliages et matériaux pour lesquels des difficultés d'approvisionnement pourraient se produire. Depuis le dernier trimestre 2022, le Groupe constate que les délais d'approvisionnement se sont significativement réduits et une tendance baissière des coûts d'approvisionnement notamment pour les produits peu manufacturés (éléments de structure). S'agissant des approvisionnements que le Groupe considère stratégiques, celui-ci a mis en place une politique de bi ou tri-sourcing afin de limiter sa dépendance à un fournisseur en particulier. Lorsqu'une telle politique d'approvisionnement n'est pas possible à cause du nombre restreint de fournisseurs, le Groupe peut être amené à constituer des stocks glissants significatifs afin de pallier toute difficulté d'approvisionnement et à mettre en œuvre une politique de prise de position à moyen terme vis-à-vis de ses fournisseurs. Plus généralement, le Groupe procède à une gestion active de ses approvisionnements afin de préserver sa marge et son taux de transformation.

Risques liés à la structure informatique et à la cybercriminalité (*)

Les activités du Groupe, notamment en lien avec les dispositifs de *management* de l'énergie mis en œuvre auprès de ses clients, font intervenir des systèmes informatiques sophistiqués et notamment des systèmes de pilotage à distance, partiellement ou entièrement automatisés, susceptibles d'être exposés aux risques de défaillance ou de piratage informatique. Les solutions commercialisées par le Groupe reposent sur un ensemble d'algorithmes qu'il détient et qui sont hébergés sur des serveurs sécurisés pour prévenir tout risque d'intrusion. Les services informatiques du Groupe suivent les bonnes pratiques de la sécurité informatique (sauvegardes à intervalle régulier sur des serveurs distants géographiquement, serveurs redondés, plan de reprise d'activité (PRA) qui permet au Groupe de reconstruire en moins de 4 heures l'intégralité du pilotage informatique, etc.).

Les trackers installés par le Groupe peuvent par conséquent continuer de produire de l'électricité normalement et ce même en cas de perte de connexion avec les serveurs du Groupe. Les clients du Groupe restent par ailleurs raccordés au réseau public d'électricité, garantissant ainsi la continuité de leur approvisionnement en électricité y compris en cas de dysfonctionnement ou panne des trackers.

Le Groupe est accompagné par un prestataire externe spécialisé dans la sécurité de ses systèmes informatiques afin d'identifier d'éventuelles failles de sécurité ou vulnérabilités informatiques et y remédier. Enfin, le Groupe a confié la gestion de la conformité à la réglementation en matière de protection des données personnelles à un délégué à la protection des données externes afin de s'assurer de la conformité de la collecte et du traitement des données personnelles qu'il est amené à réaliser dans le cadre de ses activités

Risques liés à la maintenance et à l'usure des trackers

A la date de ce rapport, le Groupe monitore en temps réel le bon fonctionnement d'environ 92% de ses installations⁹, ce qui permet d'être informé en temps réel des pannes et défaillances rencontrées par ces installations ainsi que de leur origine et de leur degré d'importance. Le taux de disponibilité des installations est ainsi supérieur à 99%. La moitié des interventions de maintenance sont réalisées à distance, avec un impact limité sur le Groupe.

Le Groupe veille par ailleurs à ce que les *trackers* construits respectent des normes strictes (garantissant leur résistance et fiabilité y compris en cas de vents violents jusqu'à 180 km/h) et a mis en œuvre un mécanisme de protection qui s'adapte aux conditions météorologiques (notamment la mise à plat des trackers en cas de vent supérieur à 40 km/h).

Les trackers bénéficient en outre d'une garantie décennale octroyée par une compagnie d'assurance française de premier plan tandis que les panneaux photovoltaïques font l'objet d'une garantie de production à horizon 30 ans.

Risques liés à l'exploitation du site de production et à la survenance d'incidents liés à l'installation des trackers

Le pré-assemblage des trackers du Groupe, réalisé sur son atelier de production situé à Torcé, et leur installation sur les sites des clients présentent des risques tels que des accidents industriels liés au maniement des trackers et de leurs composants.

Le Groupe attache une grande importance à la formation de ses employés et des installateurs auxquels il a recours ainsi qu'au suivi de la qualité de ses installations, et la mise en œuvre des évolutions nécessaires, afin de répondre au mieux aux risques opérationnels identifiés. Le Groupe se conforme par ailleurs aux prescriptions applicables afin de sécuriser son atelier de production. En particulier, l'atelier de production est doté des systèmes de prévention et de sécurité requis.

⁹ Les installations qui ne font pas l'objet d'un monitoring correspondent aux installations de première génération, antérieures à 2019, lesquelles ne disposaient pas de fonction avancée de télégestion et de télésurveillance et, par conséquent, du premier niveau de management de l'énergie. Dans le cadre de ses opérations de maintenance curative, la Société propose aux clients concernés d'intégrer cette fonctionnalité au sein de leurs installations existantes

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe

Risques liés à la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie de développement (*)

Le Groupe a pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé d'au moins 85 millions d'euros en 2023 et de 175 millions d'euros en 2026.

Le Groupe a mis en œuvre un processus d'industrialisation et de fabrication maîtrisé, défini en parallèle de la conception des produits dans une logique d'ingénierie simultanée, permettant une modulation de la capacité de production de l'atelier existant en fonction des besoins du Groupe. A date, le Groupe dispose d'une capacité de production annuelle sur son atelier de production de 3 600 trackers par équipe (avec une capacité existante d'au moins deux équipes dans l'atelier de la Société).

Le Groupe a également adopté une organisation structurée afin d'absorber la croissance du chiffre d'affaires qu'elle attend à court et moyen termes, et envisage en outre de procéder au recrutement d'ici fin 2023 de 92 salariés. En parallèle, le Groupe développe son réseau d'installateurs qualifiés en anticipation de l'augmentation du volume d'installations qu'il envisage.

La stratégie du Groupe consiste par ailleurs à adresser des verticales de marché précises et scalables de manière à limiter le foisonnement d'options, améliorer l'efficacité commerciale et minimiser les études spécifiques.

Risques liés au développement à l'international (*)

Le Groupe entend se développer principalement en France et dans des pays européens frontaliers en s'appuyant sur des installateurs qualifiés locaux en mesure d'assurer l'installation et la maintenance des *trackers* commercialisés par le Groupe. Le Groupe étudiera en amont la réglementation applicable et répliquera, pour le secteur des exploitations agricoles, le modèle déployé en France dans des pays européens avec de fortes densités d'élevage, et s'appuiera, pour le secteur des collectivités et sites industriels, sur les sociétés d'ingénieries françaises dans le domaine de l'assainissement de l'eau et développera des licences de marques pour les particuliers.

Risques liés au développement et à l'acquisition de nouvelles briques technologiques (*)

La stratégie du Groupe repose également sur le développement ou l'acquisition de nouvelles technologies et compétences, notamment en matière de *management* de l'énergie afin de permettre le déploiement de ses solutions, spécifiques à chaque type de client, à destination de nouveaux secteurs d'activités. Cette stratégie s'incarne aussi bien par le développement de compétences internes au Groupe que par des prises de participation dans des sociétés tierces identifiées, voire des acquisitions. Le développement et/ou l'acquisition de nouvelles briques technologiques permettraient par ailleurs au Groupe de préserver son avantage concurrentiel.

Risques financiers et comptables

Risques liés aux délais de paiement des créances clients

Le Groupe n'a pas identifié de créances non recouvrables au 31 décembre 2022. Par ailleurs, ses offres sont soutenues par plusieurs banques mutualistes de premier plan qui financent, en dettes, une fraction significative des investissements des clients du Groupe. Ces solutions de financement ont ainsi été mises en œuvre, en 2022, sur environ 30% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur le segment BtoB. Les informations sur les délais de paiement sont explicitées au paragraphe 1.15 du présent rapport.

Risques liés aux besoins de financement du Groupe

Au 31 décembre 2022, la trésorerie du Groupe s'élevait à 21,8 millions d'euros tandis que la dette financière du Groupe s'élevait à 18 millions d'euros, dont 3,8 millions d'euros à court terme. Les besoins de financement du Groupe sont assurés par le renforcement des fonds propres lié à l'introduction en bourse en juillet 2022 et par le recours à l'endettement CT, ce qui a notamment permis de financer la prise de participation dans la société Purecontrol.

Risques liés à de futures dilutions

Le Groupe OKwind est contrôlé par les 3 familles actionnaires historiques qui sont liées par un pacte d'actionnaires.

La Société procède à l'attribution d'actions gratuites et à l'émission d'instruments d'intéressement dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses salariés et mandataires sociaux. Il est par ailleurs rappelé que l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à émettre et attribuer différents instruments dilutifs d'intéressement de ses salariés et mandataires sociaux, lesquelles attributions entraîneraient une dilution potentielle pour les actionnaires de la Société et induiraient une charge fiscale à terme pour la Société.

Risques environnementaux, réglementaires et sociaux du Groupe

Risques liés à la capacité de rétention des cadres clés et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés (*)

La forte croissance du Groupe, dont les solutions reposent sur des solutions à forte valeur ajoutée technologique, impose au Groupe d'identifier, d'attirer, de conserver et de motiver des employés expérimentés. La Société a été lauréate des éditions 2021 et 2022 de la French Tech 120 ce qui a permis de renforcer significativement sa visibilité auprès des candidats qu'elle est susceptible de recruter. Par ailleurs, la Société a mis en place des mesures permettant de favoriser la stabilité des équipes en place et notamment des mesures d'intéressement et d'attributions d'actions gratuites au profit de ses salariés et mandataires.

Risques liés à l'environnement réglementaire (*)

Le Groupe surveille régulièrement sous la supervision de son Secrétaire Général, avec l'assistance de conseils externes et en participant à des groupes de travail de son syndicat professionnel, l'évolution de l'environnement réglementaire applicable à ses activités. Le Groupe collabore par ailleurs avec différentes instances afin de favoriser la reconnaissance des *trackers* solaires en vue d'obtenir leur éligibilité aux différents mécanismes d'incitation susceptibles d'être concernés. Les dispositions législatives récentes et notamment la loi Accélération de la Production d'énergies renouvelables sont favorables au développement du Groupe.

Risques liés à la propriété intellectuelle (*)

Compte tenu des expertises et du savoir-faire développés par le Groupe, la politique de protection de sa propriété intellectuelle est essentielle à son développement et à l'atteinte de ses objectifs. Pour ce faire, le Groupe a mis en œuvre les mesures qu'il estime utiles à l'obtention, la conservation et la protection de ses brevets, marques et savoir-faire.

La Société a recours à plusieurs conseils en propriété industrielle et intellectuelle qui assistent la Société dans le cadre de la rédaction et des dépôts de brevets. Ces cabinets assistent en particulier la Société sur l'examen de l'opportunité du dépôt d'un brevet en fonction de la technologie dont la protection serait demandée et des zones géographiques de couverture pertinentes. La Société réalise par ailleurs une veille régulière afin d'identifier tout brevet qui serait déposé dans l'un des secteurs d'activité sur lesquels opère le Groupe.

Le Groupe limite par ailleurs le partage des informations liées à sa technologie et ses savoir-faire avec les tiers, et notamment avec les installateurs auxquels le Groupe a recours, aux seules informations strictement nécessaires à l'exécution de leur mission. S'agissant des salariés, le Groupe veille à ce que les contrats de travail contiennent des clauses de cession de droits de propriété intellectuelle opposables ainsi que des clauses de confidentialité limitant le risque de divulgation de ses savoir-faire, notamment en cas de départ d'un salarié ayant eu accès à de telles informations sensibles.

Risques liés aux conditions météorologiques extrêmes (*)

La production énergétique des trackers solaires dépend des conditions météorologiques et notamment de la quantité et de l'intensité de la lumière du soleil des sites sur lesquels ces derniers sont installés. Par ailleurs, le Groupe peut installer des trackers dans des zones menacées avec des régimes de vents spécifiques, d'inondations, de tremblements de terre, d'éruptions volcaniques, de glissements de terrain, de coulées de boue, de tempêtes de sable, de sécheresses ou autres conditions météorologiques et climatiques peu clémentes ou de catastrophes naturelles.

Le Groupe, dont l'activité vise précisément à répondre aux enjeux climatiques, envisage de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de diversification géographique laquelle resterait toutefois localisée principalement en France et dans les pays européens frontaliers. La sélection des pays cibles donne systématiquement lieu à une étude préalable des régimes météorologiques à court et à moyen termes en s'appuyant sur des bases de données de référence.

En cas de conditions météorologiques extrêmes, le Groupe veille par ailleurs à ce que les trackers construits respectent des normes strictes (garantissant leur résistance et fiabilité y compris en cas de vents violents jusqu'à 180 km/h), et a mis en œuvre un mécanisme de protection qui s'adapte aux conditions météorologiques (notamment la mise à plat des trackers en cas de vent supérieur à 40 km/h). La nouvelle génération de Tracker BtoB, dont la commercialisation a débuté au premier trimestre 2023, a permis d'améliorer leur résistance aux conditions extrêmes. Le Groupe étudie par ailleurs les implantations, en amont de toute installation, afin d'analyser les contraintes du site et d'optimiser cette implantation. Il a, à cet effet, développé à destination de ses installateurs un outil d'aide à l'installation.

Risques liés aux contentieux

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile ou pénale, de propriété intellectuelle, de concurrence ou fiscale.

Le Groupe suit l'avancement des litiges potentiels ou avérés et fait appel à des cabinets d'avocats afin de l'assister, ou d'assister toute société du Groupe qui serait impliquée, dans les différentes procédures.

Le Groupe a par ailleurs souscrit des contrats d'assurance lui permettant de couvrir certains risques contentieux afin de limiter au maximum les risques inhérents à l'activité exercée. Ainsi, dans le cadre du contentieux relatif à l'installation d'éoliennes mentionné ci-dessus, la police d'assurance souscrite par la Société lui a d'ores et déjà permis de couvrir ses frais d'avocats. Par conséquent, cette précaution permet une prise en charge en tout ou partie des conséquences pécuniaires que le Groupe aurait pu/pourrait rencontrer.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a provisionné aucun montant pour risques et charges au titre de ces procédures de sorte que toute condamnation pécuniaire définitive prononcée à l'encontre d'une société du Groupe pourrait entraîner des coûts additionnels pour le Groupe et serait susceptible d'affecter défavorablement les activités du Groupe et, par conséquent, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives financières.

1.4 Structure organisationnelle

1.4.1 Organigramme juridique

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2022

Organigramme au 31 décembre 2022



Augmentation de capital Lumioo : Par décision de l'associé unique, en date du 7 mars 2022, la société Lumioo a procédé successivement à une augmentation de capital, puis à une réduction de capital par imputation des pertes antérieures portant le capital social de 5.000 € à 589.250 €. L'opération est sans impact sur les comptes consolidés.

Participation non consolidée : La prise de participation dans la société Purecontrol est intervenue au cours de l'exercice 2021 ; celle-ci est exclue du périmètre de consolidation – cf 3.5.

Liste des sociétés du groupe consolidé

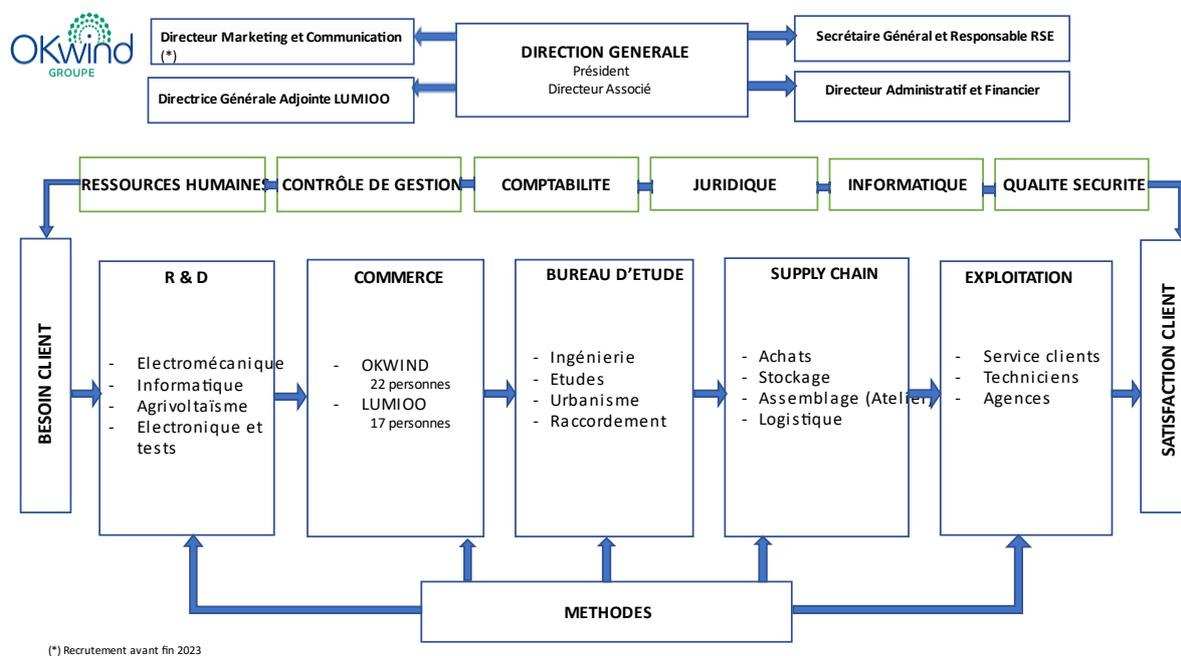
Sociétés	Siège social	N° SIREN	2021.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	2022.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Groupe Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	824331045	Société Mère	100,00 %	100,00 %	Société Mère	100,00 %	100,00 %
Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	511888026	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Lumioo	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	848549275	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Financière Groupe Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	840544324	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Sci Montigne Tourcheg	13 rue du Clos Courtel 35510 CESSON-SEVIGNE	887513638	MEE	24,97 %	24,97 %	MEE	24,97 %	24,97 %

Les activités des filiales sont les suivantes :

- Okwind : cette filiale est dédiée à l'activité BtoB du Groupe.
- Lumioo : cette filiale est dédiée à l'activité BtoC du Groupe.
- Financière Groupe Okwind : cette filiale a été constituée par la Société afin de porter d'éventuels projets de financement et de prises de participations. Il est précisé que cette filiale n'a pas d'activité à la date de ce rapport annuel.
- Purecontrol : société spécialisée dans la régulation intelligente par intelligence artificielle pour la gestion de l'eau, l'industrie et la performance énergétique.
- Montigne Tourcheg : cette société civile immobilière, codétenue par la Société conjointement avec la société Breizh Immo (filiale de la société de SEMBREIZH), est propriétaire du site immobilier de Torcé constituant le siège social de la Société et loué à la Société.

1.4.2 Organigramme opérationnel

Le Groupe OKwind est d'ores et déjà structuré de façon à pouvoir absorber la croissance de chiffre d'affaires attendue à 175 M€ à horizon 2026 tant au niveau de l'équipe de direction qu'au travers des différentes directions opérationnelles.



Le Groupe compte à la date du présent rapport 169 salariés dont 22 ingénieurs en Recherche & Développement.

Présentation de l'équipe dirigeante



Louis Maurice, Président-Directeur Général

Ingénieur en Agronomie ESITPA – Paris, Louis Maurice a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d'une filiale du groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 15 ans dans le groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement directeur général de la division ventilateur, Président d'ABB Service South Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Louis Maurice est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique). En 2009, Louis Maurice a créé la société OKwind SAS puis Groupe OKwind dont il assure la présidence et la direction générale depuis sa création.



Hervé Daniel, Secrétaire Général

Docteur en chimie organique et titulaire d'un mastère Management de la Qualité Arts et Métiers Paris Tech, Hervé Daniel a exercé pendant 15 ans dans le secteur automobile dont 10 ans au sein du Groupe PSA. Il a ensuite dirigé le CEEI (Centre Européen Entreprise Innovation) Créativ, structure d'accompagnement à l'innovation des PME et PMI, pendant 18 ans. Expert national dans le domaine des technologies de transition énergétique et de l'économie circulaire, il a été à plusieurs reprises président de jury du concours Clean Tech Open France. Secrétaire général de Groupe OKwind depuis 2020, il veille à la cohérence des axes de développement du Groupe, gère les relations avec les parties prenantes et est en charge du déploiement de la politique RSE.



Valentin Maurice, Responsable Recherche et Développement

De formation ingénieur à l'ECAM, Valentin Maurice a complété ses études par un Master « physique fondamentale » ainsi qu'un Master « Innovation et transformation ». Après une première expérience en tant qu'ingénieur en développement de produits mécatroniques, Valentin Maurice a exercé 4 ans comme responsable conception de machines spéciales à Bangkok. Il a rejoint Groupe OKwind en 2019 en tant que responsable R&D.



Jérôme Heulot, Directeur Marketing et Commercial

Titulaire d'une Maitrise en Commerce International, Jérôme Heulot a exercé pendant 7 ans dans la fonction commerciale dans le secteur nautique avant de rejoindre Groupe OKwind dès sa création en 2009. Depuis cette date il dirige l'ensemble des équipes commerciales BtoB.

Une équipe de R&D pluridisciplinaire

La capacité du Groupe à fédérer des équipes multidisciplinaires constitue un véritable atout. Acteur reconnu de la transition énergétique, le Groupe OKwind a su construire et fédérer un écosystème ouvert sur la recherche académique. Outre son équipe R&D constituée de 22 ingénieurs, soit 13% des effectifs, le Groupe OKwind a le soutien de grandes écoles et a ainsi établi des partenariats avec des laboratoires universitaires.

L'organisation en quatre pôles du service R&D permet au Groupe de conserver son avance technologique dans le domaine du pilotage et de l'interfaçage du tracker via un contrôleur spécifique (microordinateur industriel) pour gérer les flux d'informations. Les nombreuses compétences de l'équipe R&D ont également offert la possibilité au Groupe de se différencier technologiquement grâce au développement du portail client, de la plateforme de supervision, de l'EMS (« **Energy Management System** ») dédié au monitoring de l'écosystème et du pilotage du tracker. Enfin, le couplage de celui-ci avec les outils d'IA et de data science qui ont nécessité 5 années de développement d'une suite logicielle complexe constitue une barrière à l'entrée significative.

Une approche commerciale structurée par verticale

Le Groupe OKwind a fait le choix de vendre ses produits à ses clients en direct de façon à maîtriser l'intégralité de la chaîne de valeur.

Pour offrir le meilleur service à ses clients, le Groupe OKwind structure son approche commerciale par verticales de marché et a mis en place 3 réseaux commerciaux indépendants et distincts :

- Réseau « exploitations agricoles » : 13 technico-commerciaux et 3 animateurs de marché spécialisés par filière (bovine, porcine, avicole)
- Réseau « industries et collectivités » : 3 technico-commerciaux dont 1 animateur de marché eau-assainissement
- Réseau « particuliers » : 9 technico commerciaux animés par un chef des ventes et un directeur des ventes spécialisé BtoB (filiale Lumioo dédiée au BtoC)

1.5 Stratégie de développement du Groupe

1.5.1 Favoriser la transition énergétique en offrant une solution compétitive, bas carbone et immédiate

Depuis sa création, la raison d'être du Groupe OKwind est d'accélérer la transition énergétique auprès du plus grand nombre dans le cadre d'une démarche au service du bien commun indépendamment des subventions publiques.

Le manifeste de Groupe OKwind

« Travailler à l'émergence d'un avenir prospère en permettant à chacun de prendre en main son destin énergétique »

L'énergie est au cœur de la transition écologique. Les solutions d'autoconsommation du Groupe OKwind, combinant génération d'énergie verte et management de l'énergie, permettent à chacun de reprendre en main son destin énergétique et contribuent à faire émerger un futur désirable. En offrant un prix fixe de l'énergie tout au long de l'exploitation, l'autoconsommation permet par ailleurs de s'affranchir des fluctuations de prix.

Ce en quoi nous croyons :

L'énergie en circuit court : pour répondre à l'urgence climatique, le secteur énergétique doit accélérer sa mutation structurelle en développant les boucles locales d'énergie.

La conviction d'OKwind : la décentralisation de la production et l'autoconsommation de l'énergie permet une réponse durable, immédiatement disponible et économiquement viable aux enjeux de la transition énergétique. Elle permet d'irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux locaux de distribution dans un contexte de développement des nouveaux usages de l'électricité (véhicules électriques, bannissement progressif du gaz dans les logements, etc.).

Ce à quoi nous travaillons :

Permettre à tous, professionnels et particuliers, de devenir acteurs autonomes et citoyens de leur production et de leur consommation d'énergie tout en réduisant leur facture d'électricité

Les solutions développées par le Groupe doivent permettre de concilier compétitivité, énergie verte et économie de proximité et ainsi favoriser le développement à large échelle de l'énergie renouvelable sans consommer de ressources publiques.

C'est donc tout naturellement que le Groupe place sa démarche RSE au centre de ses préoccupations.

1.5.2 Accélérer le déploiement commercial sur les marchés actuels du Groupe OKwind

Positionné sur des verticales de marché en fort développement, le Groupe OKwind veut renforcer et étendre ses positions sur ces verticales de marché en capitalisant sur une offre innovante (cf. infra) associée à une action commerciale physique et digitale intensifiée.

Les principales modalités de déploiement sont les suivantes :

- L'élargissement des gammes de solutions de management d'énergie et de stockage (algorithmes IA par segment de marché, armoire de batteries avec EMS intégré, bornes de recharge de véhicules électriques, etc.),
- Le déploiement de solutions agrivoltaïques et des solutions dans le domaine de l'eau-assainissement,
- Le renforcement et la formation des forces de ventes dans chaque segment de marché,
- Le développement de partenariats de prescription avec les coopératives et les banques mutualistes spécialistes du secteur agricole et avec les grands acteurs du secteur de l'eau-assainissement,
- Le déploiement d'offres de financement pour les solutions OKwind en articulation avec des organismes financiers.

1.5.3 Dupliquer la stratégie à l'international

Fort d'une organisation éprouvée sur le territoire français, le Groupe OKwind a pour objectif de se déployer à l'international en répliquant son approche par verticale :

Verticale « exploitations agricoles et élevages »

Le développement à l'international se fera en 2024 en dupliquant le modèle existant dans des pays européens avec de fortes densités d'élevage tels que l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande via :

- le déploiement de l'offre du Groupe sur des sites étrangers appartenant aux clients français du Groupe ;
- la mise en place de partenariats (ou l'acquisition) avec des installateurs de solutions photovoltaïques, déjà présents sur le marché de l'élevage, et qui souhaiteraient accélérer leur développement en intégrant des solutions innovantes comme celles proposées par le Groupe OKwind ;

- des accords de prescription commerciale de l'offre du Groupe par l'intermédiaire de groupements qui souhaiteraient accompagner leurs adhérents dans l'intégration de l'autoconsommation et le verdissement de leur filière ou des équipementiers d'envergure qui souhaiteraient élargir leur offre en intégrant la génération et le management d'énergie.

Verticale « industrie/collectivités »

La stratégie de la Société est d'axer son développement à l'international, prioritairement dans les pays européens limitrophes dans le cadre de partenariats, par exemple avec une ou plusieurs sociétés d'ingénieries françaises dans le domaine eau-assainissement.

En complément, les partenariats (ou acquisitions) avec des installateurs liés au déploiement à l'international de l'offre du Groupe dans la verticale agricole et élevage (cf. supra) permettraient au Groupe de se développer sur ces marchés.

Verticale « particuliers »

Le déploiement de l'offre de solutions Lumioo est prévu par le biais de cessions de licences de marques auprès d'acteurs d'envergure positionnés sur l'équipement de la maison et du jardin et qui maîtrisent un réseau d'installation dans des pays européens tels que l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et la Suisse.

1.5.4 Stratégie R&D : innover et développer de nouvelles solutions de génération et de management d'énergie adaptées à l'autoconsommation individuelle

Pour renforcer les barrières à l'entrée face à ses concurrents, l'objectif des programmes R&D du Groupe est de permettre à ses clients, quel que soit leur secteur d'activité, d'augmenter leur autonomie énergétique dans une fourchette allant de 30% à 70% grâce à l'autoconsommation individuelle et au management de l'énergie tout en garantissant un *pay-back* rapide. La Société souhaite également accroître son offre de services en la déployant plus largement auprès de sa clientèle professionnelle. La maintenance prédictive, la maintenance curative tout comme les abonnements aux services de management de l'énergie font partie des vecteurs de son développement.

Une vigilance particulière est apportée par le Groupe à la protection de sa propriété intellectuelle.

Le Groupe OKwind entend poursuivre ses développements technologiques et conserver son avance vis-à-vis de ses concurrents en mobilisant les compétences de son pôle R&D sur les axes suivants :

- nouvelle gamme de trackers plus performants (diminution du coût et de l'empreinte carbone du kWh produit) commercialisée au 1^{er} trimestre 2023 ;
- élargissement de la gamme d'objets connectés permettant de stocker l'énergie et de piloter plus intelligemment des charges ;

- optimisation du portail client permettant de monitorer cet écosystème et le paramétrage des objets connectés pour permettre au client de choisir les équipements qui fonctionneront préférentiellement en autoconsommation ;
- développement d'applicatifs métiers de management de l'énergie par verticale de marché.

L'acquisition de briques technologiques pourra venir compléter ces développements internes comme cela a déjà été le cas avec la prise de participation minoritaire (14,17% du capital) en juin 2021 puis la souscription d'obligations convertibles en actions pour un total de 750 k€ (150 k€ en date du 20 avril 2022 puis 600 k€ en date du 28 septembre 2022) dans la société Purecontrol. La société Purecontrol est spécialisée dans la régulation intelligente par intelligence artificielle pour la gestion de l'eau, l'industrie et la performance énergétique¹⁰. Cet investissement a permis au Groupe OKwind d'élargir rapidement son offre d'autoconsommation et de management d'énergie au secteur eau-assainissement grâce à l'expérience de Purecontrol dans le domaine de l'IA et du comportement des stations. Il lui a également permis d'accélérer la pénétration de ce marché par une approche de co-branding et de prescriptions croisées entre les sociétés.

Le couplage des générateurs d'énergie du Groupe OKwind et de la solution Purecontrol permet de réduire les consommations d'énergie de 10 à 20% et de couvrir les besoins énergétiques jusqu'à 60% pour le secteur de l'eau-assainissement. Les grands acteurs du secteur ont déjà sollicité la Société afin d'introduire cette solution globale dans leurs réponses aux appels d'offres des collectivités territoriales, cette solution étant, selon la Société, la plus à même de contenir les augmentations des coûts de l'énergie et de répondre aux exigences de production d'énergie renouvelable définies dans les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) sur des fonciers contraints et restreints.

Dans le cadre de leur accord de partenariat, le Groupe OKwind et Purecontrol font systématiquement la promotion de leur offre globale d'autoconsommation d'énergie renouvelable et de management d'énergie pour les installations dans le domaine de l'eau-assainissement (stations d'épuration, postes de relevage d'eaux troubles, usines de potabilisation).

Enfin, la Société développe des solutions « agrivoltaïques » pour les grandes cultures, les prairies et les élevages avicoles et bovins avec modélisation et pilotage de l'irradiation solaire pour optimiser les rendements agronomiques, la biodiversité et le bien-être animal. Ce programme spécifique s'inscrit dans le cadre d'une coopération avec une unité de recherche du CNRS et mobilise aujourd'hui un docteur ingénieur, une ingénieure agronome et 2 thèses CIFRE.

¹⁰ <https://www.purecontrol.com/>

1.6 Examen de la situation financière et du résultat

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux résultats du Groupe OKwind et à sa situation financière conjointement avec les comptes consolidés du Groupe établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport établi par les commissaires aux comptes de la Société présentés en Partie 4.

1.6.1 Présentation générale

Le Groupe, fondé en 2009, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la vente de systèmes de génération d'énergie principalement dédiés à l'autoconsommation, permettant à ses clients de générer et de manager leur propre énergie renouvelable.

L'activité du Groupe, à l'origine fondée sur une technologie innovante et brevetée de petite éolienne à axe vertical, a été réorientée en 2014 à la suite de la conception et de la mise sur le marché d'une première génération de trackers photovoltaïques bi-axes principalement commercialisés à l'origine auprès d'exploitants agricoles. Depuis 2020 et le développement de solutions de management de l'énergie, le Groupe déploie également ses solutions sur le marché des industries et des collectivités ainsi qu'auprès des particuliers par l'intermédiaire de la société Lumioo.

Le Groupe est ainsi devenu, en 2021, le leader en France de l'autoconsommation énergétique basse tension en BtoB sur le segment 18-250 kWc dans un marché à forte croissance, avec plus de 3 500 réalisées.

A noter que la Société « Groupe OKwind » intègre les principaux services support et la fonction R&D du Groupe OKwind.

Sources de revenus

Le chiffre d'affaires du Groupe est en constante croissance depuis le lancement en 2015 de son activité de génération d'énergie renouvelable via des trackers solaires, plus tard couplée au déploiement des solutions de management de l'énergie.

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué des produits issus de la vente des trackers solaires et des systèmes de management associés.

Le Groupe entend également poursuivre le développement de ses activités de management de l'énergie et de maintenance à destination de ses clients professionnels. Dans ce contexte, le Groupe anticipe une augmentation au cours des exercices à venir de la part du chiffre d'affaires, récurrent, lié au management de l'énergie.

1.6.2 Principaux indicateurs de performance

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le taux d'EBITDA. Ces indicateurs sont suivis par le management du Groupe afin d'analyser et évaluer ses activités et leur tendance, préparer les prévisions de résultats et procéder à la prise de décisions stratégiques.

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12
<i>en Keuros</i>						
Chiffre d'affaires	37 098	22 626	4 677	2 562	41 775	25 188
Résultat d'exploitation					3 091	1 574
Dotations et reprises d'exploitation					1 158	863
EBITDA	4 473	2 923	-224	-485	4 249	2 437
Taux d'EBITDA	12,1%	12,9%	-4,8%	-18,9%	10,2%	9,7%

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2021 et 2022.

La Société applique la méthode à l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

L'EBITDA est calculé selon la méthode soustractive. Il est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

1.6.3 Recherche et Développement

Le Groupe, grâce à ses propres équipes d'ingénieurs et à des collaborations externes (CNRS), étudie et met au point les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activité, et au maintien de son avancée technologique.

L'effort en matière de Recherche et Développement sera maintenu au cours des prochaines années afin de conforter la position de leader du Groupe sur ses marchés de prédilection. Le Groupe entend donc poursuivre le développement de solutions de génération et de management d'énergie renouvelable « data driven » pour garantir leur performance et leur interconnectivité, ainsi que ses solutions « agrivoltaïques » permettant d'optimiser à la fois les rendements agronomiques, la biodiversité et le bien-être animal.

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils répondent aux critères d'activation.

Compte tenu des ressources engagées par la Société dans ses travaux de Recherche et Développement, la Société est éligible au Crédit d'Impôt Recherche, comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé 306 k€ au titre du Crédit d'Impôt Recherche.

1.6.4 Commentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022

La croissance du Groupe s'est accélérée au cours de l'exercice 2022, dans un contexte d'augmentation très forte des coûts de fourniture de l'électricité qui a incité les clients du Groupe à investir dans des installations d'autoconsommation d'énergie renouvelable.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 66% à 41,8 millions d'euros, porté par la dynamique des segments de marché que le Groupe adresse (exploitations agricoles, industries et collectivités, particuliers).

Au 31 décembre 2022 le carnet de commandes, en très forte hausse, s'élevait à 45 millions d'euros, vs. 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.6.5 Chiffre d'affaires

<i>en M€</i>	2022	2021	<i>Var. en %</i>
Chiffre d'affaires	41,8	25,2	+65,9 %
<i>dont BtoB</i>	<i>37,1</i>	<i>22,6</i>	<i>+ 64,2 %</i>
<i>dont BtoC</i>	<i>4,7</i>	<i>2,6</i>	<i>+82,6 %</i>

Le chiffre d'affaires consolidé de la Société s'élève, au titre de l'exercice 2022, à 41,8 millions d'euros contre 25,2 millions en 2021, en progression de 66%. Cette nette progression s'inscrit dans le prolongement de la croissance du chiffre d'affaires constatée au cours des exercices précédents.

Elle est principalement due :

- à la progression des ventes aux professionnels en BtoB, celles-ci s'étant élevées en 2022 à 37,1 millions d'euros, soit une augmentation d'environ 64% par rapport à 2021 ;
- à la progression des ventes aux particuliers en BtoC, sous la marque Lumioo (lancée en 2020), celles-ci s'étant élevées en 2022 à 4,7 millions d'euros, soit une augmentation d'environ 83% par rapport à 2021.

L'activité historique de la Société se situe dans le secteur agricole, lequel représente 80% du chiffre d'affaires en 2022. L'activité dans le secteur industriel et des collectivités, lancée en 2021, représente 9% du chiffre d'affaires consolidé en 2022. L'activité BtoC pour les particuliers, via la marque Lumioo, représente quant à elle 11% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022.

1.6.6 EBITDA et taux d'EBITDA

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12
<i>en Keuros</i>						
Chiffre d'affaires	37 098	22 626	4 677	2 562	41 775	25 188
Résultat d'exploitation					3 091	1 574
Dotations et reprises d'exploitation					1 158	863
EBITDA	4 473	2 923	-224	-485	4 249	2 437
Taux d'EBITDA	12,1%	12,9%	-4,8%	-18,9%	10,2%	9,7%

L'EBITDA progresse en consolidé sur la période, passant de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une amélioration de +74% sur la période.

1.6.7 Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé s'élève à 2,2 millions d'euros en 2022, contre 1,3 million d'euros en 2021, soit une progression de 71%.

1.6.8 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société

Informations sur les capitaux propres et les liquidités

<i>en Keuros</i>	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	6 458		931	981	8 371
Affectation du résultat de l'exercice n-1			981	-981	0
Part du groupe dans le résultat				1 283	1 283
Autres mouvements			0		0
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	6 458		1 913	1 283	9 653
Affectation du résultat de l'exercice n-1			1 283	-1 283	0
Augmentation de capital (1)	1 774	17 241	-17		18 998
Imputation des frais d'augmentation de capital (1)		-1 659			-1 659
Actions d'auto-contrôle (2)			-101		-101
Part du groupe dans le résultat				2 198	2 198
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	8 232	15 582	3 078	2 198	29 090

Le financement de la Société a principalement été assuré le biais de l'augmentation de capital dans le cadre de l'IPO, des émissions obligataires par recours aux fonds propres, et à des emprunts.

Au 31 décembre 2022, les fonds propres consolidés de la Société s'élèvent à 29,1 millions d'euros contre 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividendes ni revenus n'est intervenue titre des trois derniers exercices.

Le montant de la trésorerie de la Société, au 31 décembre 2022, était de 21,8 millions d'euros, contre 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette forte augmentation est principalement due aux fonds levés dans le cadre de l'IPO et l'accord de partenariat avec Sofiprotéol. Les fonds levés n'ont donc pas été consommés pour financer l'augmentation de Besoins en Fonds de Roulement.

Informations sur les sources de financement

en Keuros	2021.12	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	2022.12
Emprunts obligataires	1 200	3 000	-1 200		3 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires		45			45
Emprunts garantis par l'Etat	1 745		-397		1 349
Emprunts auprès établis. de crédit	6 739	4 548	-1 456		9 831
<i>Dont Crédit-Bail</i>	502	738	-254		986
Avances remboursables	198		-85		113
Intérêts courus sur emprunts	27	27	-27		27
Total Dettes financières MLT	9 909	7 621	-3 165		14 364
Billets de trésorerie	1 950	1 850			3 800
Total Dettes financières CT	1 950	1 850			3 800
Total emprunts et dettes financières	11 859	9 471	-3 165		18 164

1.6.9 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont reproduits ci-après :

en Keuros	Note	2022.12	2021.12
Résultat net total des sociétés consolidées	1.2	2 199	1 283
Elimination des amortissements et provisions	4.7 / 4.8 / 4.9	1 039	897
Elimination de la variation des impôts différés	3.7 / 4.12	-64	163
Elimination des plus ou moins values de cession	4.9	0	114
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	1.2 / 3.6	-18	-16
Total marge brute d'autofinancement		3 156	2 441
Variation des stocks liée à l'activité	3.7	-3 548	374
Variation des créances liées à l'activité	3.7	-8 729	-4 906
Variation des dettes liées à l'activité	3.15	8 484	1 403
Flux net généré par (affecté à) l'activité		-636	-688
Acquisition d'immobilisations	3.1 / 3.3 / 3.4	-3 188	-2 705
Cession d'immobilisations	4.9	45	82
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements		-3 143	-2 622
Augmentations de capital	1.4	17 339	
Emissions d'emprunts	3.13	6 882	2 127
Remboursements d'emprunts	3.13	-3 165	-1 930
Variation nette des placements à moyen terme	3.7	-8 000	
Variation nette des concours bancaires	3.13	1 850	1 150
Total flux net provenant du (affecté au) financement		14 906	1 347
Variation de trésorerie		11 127	-1 963
Trésorerie d'ouverture		2 726	4 690
Trésorerie de clôture		13 853	2 726

A fin mars 2023, le niveau de trésorerie s'élevait à 23 642 k€.

Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

La consommation de trésorerie du Groupe s'est inscrite en hausse au cours de l'année 2022 compte tenu de la forte croissance de l'activité du Groupe et de l'augmentation de son BFR.

1.6.10 Sources de financement nécessaires à l'avenir

La Société envisage de financer ses projets de développement au cours des années à venir par recours à ses fonds propres et par recours à des financements bancaires à moyen et long termes. Dans ce contexte, la Société a souscrit, depuis le 1^{er} janvier 2022, cinq nouveaux emprunts d'un montant total de 3,81 millions d'euros.

1.6.11 Tendances

Principales tendances des activités

Le 1^{er} janvier 2023 les prises de commandes fermes¹¹ enregistrées par le Groupe s'élevaient à environ 45 millions d'euros (en nette augmentation par rapport aux prises de commandes enregistrées au 1^{er} janvier 2022, d'un montant d'environ 5,5 millions d'euros).

Au premier trimestre 2023, le Groupe a constaté une nette accélération du montant des prises de commandes enregistrées conformément au plan de développement :

Les prises de commandes fermes enregistrées depuis le 1^{er} janvier de l'exercice en cours, consolidées à fin mars 2023 s'élèvent à 30 millions d'euros, en forte augmentation (+163%) contre 11,4 millions d'euros à fin mars 2022. En conséquence, le carnet de commandes au 31 mars 2023 s'établit désormais à 55,2 millions d'euros par rapport à 12,1 millions d'euros au 31 mars 2022. La Société observe un temps de cycle plus court pour livrer les commandes reçues de la part des exploitations agricoles. Les commandes issues des collectivités et sites industriels ont un cycle plus étendu du fait de prises de décision plus longues et d'installations parfois plus complexes.

Au 31 mars 2023, Groupe OKwind enregistre un chiffre d'affaires de 17,5 millions d'euros, contre 4,5 millions d'euros au 31 mars 2022 (soit une hausse de +289%), atténuant de manière très significative la saisonnalité de son activité.

<i>en M€</i>	03/2023	03/2022	<i>Var. en %</i>
Chiffre d'affaires	17,5	4,5	+289%
<i>dont BtoB</i>	<i>15,0</i>	<i>4,0</i>	<i>+275%</i>
<i>dont BtoC</i>	<i>2,5</i>	<i>0,5</i>	<i>+400%</i>

L'environnement tarifaire de l'électricité demeure à des niveaux toujours élevés, tant pour les professionnels que pour les particuliers, qui souhaitent réduire leur facture d'énergie tout en réduisant leur empreinte carbone, ce qui se traduit par une excellente dynamique commerciale et devrait se traduire par une accélération de la dynamique commerciale sur les marchés traditionnels du Groupe.

Dans le segment agricole, le Groupe a noué des accords avec plusieurs coopératives agricoles qui souhaitent déployer massivement l'offre d'autoconsommation et de management d'énergie du Groupe auprès de leurs adhérents.

¹¹ Les prises de commandes fermes correspondent aux commandes ayant donné lieu à la signature d'un bon de commande, dont la facturation intervient pour partie à la livraison et pour le solde à la mise en service des trackers

Dans le domaine de l'eau-assainissement, OKwind a installé plusieurs références significatives en 2022 (station d'épuration de Laillé (35), station de pompage potabilisation « eaux de la Veauce » (26), etc.) et participé à plusieurs salons de référence (CGLE (Carrefour des Gestions Locales de l'Eau), congrès de la FNCCR, etc.) qui ont permis de donner de la visibilité à l'offre du Groupe auprès des collectivités territoriales et des entreprises nationales spécialisées dans le traitement de l'eau. Le Groupe a été associé à de nombreuses reprises dans le cadre des réponses aux appels d'offres de renouvellement de DSP (Délégation de Service Public) dans le domaine eau-assainissement. Le Groupe anticipe une forte croissance de son chiffre d'affaires dans ce segment d'activité.

La Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables a été adoptée définitivement au Sénat le 7 février 2023. Elle définit un cadre législatif à l'agrivoltaïsme correspondant aux activités du Groupe, ce qui devrait accélérer le développement du Groupe OKwind sur ce marché.

Perspectives et objectifs financiers

Dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe confirme son objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 175 millions d'euros et un taux d'EBITDA d'environ 20% en 2026.

1.6.12 Autres informations

Information sur les charges non déductibles

Pour l'exercice 2022 les charges non déductibles s'élèvent à 8 854€.

Montant global des versements et liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat

En 2022, la société Groupe OKwind a effectué un don de 20 000 € à la « Fondation Rennes 1 », fondation universitaire (l'article 719-12 du code de l'éducation) dans le cadre de mise en place de la chaire biodiversité. 60% du montant de ce don est déductible.

1.7 Affectation du résultat annuel

Nous proposerons lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice de 675 869 euros.

Nous proposerons de décider d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	675 869 €
--------------------------	-----------

Affectation

- Réserve légale	33 794 €
- Autres réserves	642 075 €

Le compte de réserve légale est ainsi porté de 122 275 € à 156 069 € et le compte autres réserves est ainsi porté de 2 015 218 € à 2 657 293 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous rappellerons à l'Assemblée qu'aucune distribution de dividendes ni revenus n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

1.8 Résultats financiers de la société Groupe OKwind au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social.....	6 200 000	6 200 000	6 458 000	6 458 000	8 232 426
b) Nombre d'actions émises	6 200 000	6 200 000	6 458 000	6 458 000	8 232 426
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	300 000	300 000	300 000	30
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	47 000,00	270 834	1 179 726,09	1 692 640,02	2 265 624,94
b) Bénéfices avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	113 570,56	-169 891,14	337 569,14	389 233,11	-101 705,38
c) Impôts sur les bénéfices	-240 492,00	-328 073,00	-582 576,00	-972 085,00	-969 538,00
d) Participation des salariés	0	0	57 622,00	42 345,00	76 538,44
d) Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	354 051,54	27 103,16	865 848,81	1 223 111,22	675 869,35
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,0183	-0,0274	0,0523	0,0603	-0,0124
b) Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,0571	0,0044	0,1341	0,1894	0,0821
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
4. Personnel					
a) Nombre moyen de salariés	0	19	27	34	42
b) Montant de la masse salariale	0	622 786,18	1 170 395,60	1 675 723,72	2 101 838,51
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	0	229 685,67	440 930,99	662 982,74	827 412,76

1.9 Salariés

Effectifs par fonctions au 31/12/2022

Fonctions	Nombre de Salariés		
	31/12/2021	31/12/2022	01/04/2023
Administratif	1	2	3
Commerce	28	32	34
Conseils & Ingénierie	14	23	25
Direction	2	3	3
Exploitation	33	35	42
Finance	7	10	7
Juridique	1	1	1
Marketing	4	6	3
Méthodes	3	3	4
Qualité Sécurité	2	1	2
Recherche & développement	22	20	24
Ressources Humaines	3	4	3
Supply chain	9	11	15
Systèmes d'Information	3	2	3
Total général	132	153	169

1.10 Capital social

Les modifications du capital social intervenues en 2022 sont les suivantes :

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élevait à 6.458.000 euros et était composé de 6.458.000 actions dont 3.450.537 actions ordinaires et 3.007.463 actions de préférence (droit de vote double), d'une valeur nominale de 1 euro.

1/ Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite d'actions

Le 1^{er} avril 2022, le capital social a été porté de 6.458.000 euros à 6.474.960 euros suite à l'émission de 16 960 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive d'actions gratuites. Le capital social de la Société était ainsi composé de 6.474.960 actions, réparties en 3.467.497 actions ordinaires et 3.007.463 actions de préférence.

2/ Conversion des actions de préférence en actions ordinaires

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé, lors de sa réunion du 6 mai 2022, de convertir les actions de préférence en actions ordinaires (selon une parité d'une action ordinaire émise en échange d'une action de préférence).

3/ Augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé, le 5 juillet 2022 et faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 6 mai 2022 aux termes notamment de la 21^{ème} résolution, de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Growth de la Société.

Ledit conseil a ainsi décidé l'émission de 1.726.656 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour un prix d'émission de 10,81 euros par Action Nouvelle (incluant une prime d'émission de 9,81 euros par action), soit un montant nominal d'augmentation de capital de 1.726.656 euros, majoré d'une prime d'émission globale de 16.938.495,36 euros (avant imputation des frais d'augmentation de capital).

Le Président-Directeur Général, lors de sa décision du 7 juillet 2022, a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital pour un montant nominal d'augmentation de capital de 1.726.656 euros, majoré d'une prime d'émission globale de 16.938.495,36 euros (avant imputation des frais d'augmentation de capital), ayant pour effet de porter le capital social de la Société de 6.474.960 euros à 8.201.616 euros.

Le Président-Directeur Général, lors de sa décision du 5 août 2022, a constaté l'émission de 30.810 actions complémentaires dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation, portant ainsi le capital social à 8.232.426 euros divisé en 8.232.426 actions d'une valeur nominale d'un euro.

Au 31 décembre 2022 et à la date du présent Rapport annuel, le capital social du Groupe OKwind s'élève à 8.232.426,00 euros. Il est divisé en 8.232.426 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro.

A la date de ce Rapport annuel le capital social de Groupe OKwind s'élève à 8 232 426,00 €.

Situation du capital

Date d'édition : 12/04/2023

Date d'arrêté : 12/04/2023

Forme de détention	Nombre de comptes	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de titres en vote simple	Nombre de titres en vote double	Nombre total de voix	% Voix
Nominatif pur	19	3 762 226	45,70%	133 291	3 628 935	7 391 161	52,57%
- dont actions auto-détenues :		0	0,00%				
Nominatif administré	21	2 247 935	27,31%	50 205	2 197 730	4 445 665	31,62%
- dont actions auto-détenues :		0	0,00%				
Porteur		2 222 265	26,99%	2 222 265		2 222 265	15,81%
- dont actions auto-détenues :		0	0,00%			0	
CAPITAL CIRCULANT :		8 232 426		2 405 761	5 826 665	14 059 091	

Principaux actionnaires

La répartition du capital a évolué au cours de l'exercice 2022 notamment à la suite de la conversion des actions de préférence en actions ordinaires et à l'issue de l'introduction en bourse.

Au 1^{er} janvier 2022 la répartition du capital de la Société était la suivante :

Actionnaires	Actions ordinaires	Actions de préférence	Nombre de droits de vote	% du capital ¹²	% des droits de vote ¹²
Famille Maurice	282 914	1 291 964	2 866 842	24,32%	30,23%
Famille Sallé	1 210 103	619 288	2 448 679	28,25%	25,82%
Famille Heulot	58 788	1 096 211	2 251 210	17,84%	23,74%
Christian Blais ¹³	533 869	0	533 869	8,25%	5,63%
Frédéric Bellanger ¹⁴	448 450	0	448 450	6,93%	4,73%
Thierry Bernard	416 418	0	416 418	6,43%	4,39%
Solde ¹⁵	516 955	0	508 955	7,98%	5,45%
TOTAL	3 467 497	3 007 463	9 482 423	100%	100%

¹² Sur une base non diluée (hors les actions gratuites attribuées au profit de certains salariés et les obligations convertibles en actions émises en 2019)

¹³ Directement et par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Holding Cens, dont Monsieur Christian Blais détient le contrôle

¹⁴ Directement et par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Evira Gestion, dont Monsieur Frédéric Bellanger détient le contrôle

¹⁵ Actionnaires détenant individuellement moins de 5% du capital ou des droits de vote de la Société

A l'issue de la conversion des actions de préférence en actions ordinaires, la répartition du capital de la Société était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Famille Maurice	1 574 878	24,32%	24,35%
Famille Sallé	1 829 391	28,25%	28,29%
Famille Heulot	1 154 999	17,84%	17,86%
Sous-total	4 559 268	70,41%	70,51%
Christian Blais	533 869	8,25%	8,26%
Frédéric Bellanger	448 450	6,93%	6,93%
Thierry Bernard	416 418	6,43%	6,44%
Autres	516 955	7,98%	7,86%
Public			
Total	6 474 960	100,00%	100,00%

Suite à l'introduction en bourse, au 21 décembre 2022, la répartition du capital entre actionnaires nominatifs était la suivante.

Actionnaires	Actions au nominatif	Nombre de droits de vote	% du capital ¹	% des droits de vote ¹
Famille Maurice	1 557 295	3 065 652	24,19%	24,16%
Famille Sallé	1 818 021	3 576 575	28,24%	28,19%
Famille Heulot	1 156 399	2 277 829	17,96%	17,95%
Christian Blais ²	545 985	1 079 854	8,48%	8,51%
Frédéric Bellanger ³	458 628	907 078	7,12%	7,15%
Thierry Bernard	350 530	701 060	5,45%	5,52%
Solde ⁴	550 635	1 081 580	8,55%	8,52%
TOTAL	6 437 493	12 689 628	100%	100%

¹ Sur une base non diluée (hors les actions gratuites attribuées au profit de certains salariés et dont la période d'acquisition est toujours en cours)

² Directement et par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Holding Cens, dont Monsieur Christian Blais détient le contrôle

³ Directement et par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Evira Gestion, dont Monsieur Frédéric Bellanger détient le contrôle

⁴ Actionnaires détenant individuellement moins de 5% du capital ou des droits de vote de la Société

Au 12 avril 2023 la répartition du capital était suivante :

Situation du capital

Date d'édition : 12/04/2023

Date d'arrêté : 12/04/2023

Forme de détention	Nombre de comptes	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de titres en vote simple	Nombre de titres en vote double	Nombre total de voix	% Voix
Nominatif pur	19	3 762 226	45,70%	133 291	3 628 935	7 391 161	52,57%
- dont actions auto-détenues :		0	0,00%				
Nominatif administré	21	2 247 935	27,31%	50 205	2 197 730	4 445 665	31,62%
- dont actions auto-détenues :		0	0,00%				
Porteur		2 222 265	26,99%	2 222 265		2 222 265	15,81%
- dont actions auto-détenues :		0	0,00%			0	
CAPITAL CIRCULANT :		8 232 426		2 405 761	5 826 665	14 059 091	

Au 12 avril 2023 la répartition du capital entre les principaux actionnaires au nominatif est la suivante :

Actionnaires	Actions au nominatif	Nombre de droits de vote	% du capital ¹	% des droits de vote ¹
Famille Maurice	1 557 295	3 065 652	25,91%	25,49%
Famille Sallé	1 818 021	3 576 575	30,25%	30,22%
Famille Heulot	1 156 399	2 277 829	19,24%	19,24%
Christian Blais ²	545 985	1 079 854	9,08%	9,12%
Frédéric Bellanger ³	458 628	907 078	7,63%	7,66%
Solde ⁴	473 833	929 838	7,88%	7,56%
TOTAL	6 010 161	11 836 826	100%	100%

Le 25 avril 2023 Groupe OKwind annonce avoir été informé par plusieurs actionnaires historiques (les « Actionnaires Cédants ») de la réalisation de la cession de 493 945 actions Groupe OKwind au prix de 18,20 euros par action, représentant 6,0% du capital. A l'issue du règlement-livraison des actions cédées, prévu le 27 avril 2023, les Actionnaires Cédants détiendront 4 037 770 actions Groupe OKwind, correspondant à 49,0% du capital social et à 58,7% des droits de vote de Groupe OKwind.

Au 27 avril 2023, la répartition du capital entre les principaux actionnaires devrait être la suivante :

Actionnaires	Actions au nominatif	Nombre de droits de vote	% du capital ¹	% des droits de vote ¹
Famille Maurice	1 392 647	2 755 406	16,9%	20,2%
Famille Sallé	1 653 372	3 265 226	20,10%	23,90%
Famille Heulot	991 750	1 973 411	12%	14,40%
Autres actionnaires historiques	1 482 941	2 921 265	18%	21,4%
Flottant	2 711 715	2 711 715	32,9%	19,9%
Solde ⁴	473 833	929 838	7,88%	7,56%
TOTAL	8 232 426	13 627 025	100%	100%

1.11 État de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, la participation des salariés au capital s'élève à 16.960 actions représentant 0,21 % du capital.

1.12 Obligations convertibles

Le 31 mai 2022, le Groupe OKwind a émis 30 obligations convertibles en actions (les « OCA ») d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, intégralement souscrites pour un prix égal à leur valeur nominale par Sofiprotéol. Les OCA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris, et ne seront par conséquent pas cotées. Ces OCA ne sont assorties d'aucune valeur mobilière, et notamment d'aucun bons de souscription d'actions.

Grâce à cet accord et aux ressources financières complémentaires apportées par Sofiprotéol, Groupe OKwind va accélérer le déploiement d'une source d'énergie bas carbone et compétitive, notamment au sein des exploitations agricoles, renforçant ainsi son action en faveur de la transition énergétique et son accompagnement du monde agricole, en lien avec la Raison d'Être de son partenaire, « Servir la Terre ».

Montant de l'emprunt obligataire convertible en actions	3,0 M€
Durée de l'emprunt obligataire convertible en actions	4 ans
Taux d'intérêt	Intérêts servis : 5,0% l'an Prime de non-conversion : 3,0% l'an
Critères d'ajustement	+/- 0,50% en fonction de l'atteinte par Groupe OKwind d'objectifs RSE
Prix de conversion	<ul style="list-style-type: none"> - 13,5125 €, soit une prime de +25% par rapport au prix de l'introduction en bourse - Sofiprotéol aura la possibilité d'exercer son droit de conversion, à sa discrétion, à tout moment à compter de la date d'émission des OCA 2022 - En cas de conversion, la participation d'un actionnaire qui détiendrait 1,0% du capital social de la société avant la conversion serait ramenée à 0,974%
Cas de défaut	Usuels
Transfert des OCA	Les OCA seront incessibles sauf exceptions usuelles notamment au profit de tout affilié du Porteur
Actions nouvelles	Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA porteront jouissance courante et auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de Groupe OKwind. Elles feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes

1.13 Contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la société GROUPE OKWIND à PORTZAMPARC – GROUPE BNP PARIBAS, à la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7.515 titres GROUPE OKWIND
- Espèces : 100.966,97 euros
- Pas de frais de négociation

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre le 08/08/2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 200.000,00 euros

Au cours du 2nd semestre 2022, il a été négocié un total de :

Achats	20.498 titres	272.052,42 €	183 transactions
Ventes	12.983 titres	173.019,39 €	135 transactions

Seul le contrat de liquidité a fonctionné sur cette période.

- Cours moyens des achats et des ventes : cours moyen à l'achat 13,2721 euros, cours moyen à la vente 13,3266 euros ;
- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 20.498 – 12.983 soit 7.515 actions ;
- Valeur nominale pour chacune des finalités : la valeur nominale des actions de la Société n'a pas évolué ;
- Eventuelles réallocations dont ont fait l'objet des actions : les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité n'ont pas été réallouées à un autre objectif que celui du contrat de liquidité ;
- Fraction du capital qu'elles représentent : 7.515 / 8.232.426 (actions en circulation) soit 0,09128%.

1.14 État récapitulatif des opérations sur titre des dirigeants

Au cours de l'exercice 2022, il n'y a eu aucune déclaration d'opération mentionnée à l'article L. 621-18-2 Code monétaire et financier.

1.15 Informations sur les délais de paiement

Groupe OKwind						
Factures reçues non réglées à date de clôture	0 jour (indic)	01 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	total hors délais
Nombre de factures concernées	3					4
montant total des factures concernées TTC	7024,56	697,77	5279,95	6600	0,00	12 577,72
% du montant total des achats	0,17%	0,02%	0,12%	0,16%	0,00%	0,30%
Factures émises non réglées à date de cloture	0 jour (indic)	01 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	total hors délais
Nombre de factures concernées	0					0
montant total des factures concernées TTC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% du montant total des ventes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

OKwind						
Factures reçues non réglées à date de clôture	0 jour (indic)	01 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	total hors délais
Nombre de factures concernées	31				9	
montant total des factures concernées TTC	150 665,98	2 864,60	2 245,83	2 407,20	620,26	8 137,89
% du montant total des achats	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
Factures émises non réglées à date de cloture	0 jour (indic)	01 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	total hors délais
Nombre de factures concernées	18				159	
montant total des factures concernées TTC	886 600,80	1 956 664,17	931 606,57	127 598,15	1 024 977,74	4 040 846,63
% du montant total des ventes	0,83%	1,84%	0,88%	0,12%	0,96%	3,80%

Lumioo						
Factures reçues non réglées à date de clôture	0 jour (indic)	01 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	total hors délais
montant total des factures concernées TTC	14 086,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% du montant total des achats	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Factures émises non réglées à date de cloture	0 jour (indic)	01 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	total hors délais
montant total des factures concernées TTC	0,00	166 136,75	138 619,79	126 661,02	316 102,98	747 520,54
% du montant total des ventes	0,00%	1,76%	1,47%	1,34%	3,35%	7,92%



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Table des matières

2 – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	52
2.1 Conseil d'administration	54
2.2 Direction Générale	60
2.3 Attributions gratuites d'actions	61
2.4 Conventions conclues entre une filiale de la Société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société	63
2.5 Transactions avec des parties liées - Conventions réglementées	63
2.6 Tableau récapitulatif des autorisations et délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	64

2 – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section est présentée en application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code du commerce.

La Société est à date de ce rapport une société anonyme à conseil d'administration depuis le 02 juillet 2022 à la suite de la décision de l'Assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022. Elle a été transformée de société par actions simplifiée en société anonyme à l'effet de pouvoir procéder à une offre au public dans le cadre de son introduction en bourse.

Pour organiser sa gouvernance, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de se référer au code Middledenext (tel que mis à jour en septembre 2021) et de mettre en place ses recommandations de manière progressive.

Conformément au principe « *comply or explain* », le tableau de synthèse ci-dessous présente les recommandations qui ne sont pas encore respectées à la date du présent rapport.

Recommandations	Appliquée	Non appliquée
R1 : Déontologie des membres du Conseil d'administration	✓	
R2 : Conflits d'intérêts	✓	
R3 : Composition du Conseil d'administration – Présence de membres indépendants	✓	
R4 : Information des membres du Conseil d'administration	✓	
R5 : Formation des membres du Conseil d'administration		✓
R6 : Organisation des réunions du Conseil d'administration et des comités	✓	
R7 : Mise en place de comités	✓	
R8 : Mise en place d'un comité RSE		✓
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration	✓	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil d'administration	✓	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil d'administration	✓	
R12 : Rémunération des membres du Conseil d'administration	✓	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration		✓
R14 : Relation avec les actionnaires	✓	
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		✓
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		✓
R17 : Préparation de la succession des dirigeants		✓
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	✓	
R19 : Indemnités de départ	✓	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	✓	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	✓	
R22 : Revue des points de vigilance	✓	

Observations :

R3 : Deux administratrices indépendantes ont été désignées par l'Assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022 avec prise d'effet le 8 juillet 2022

R5 : La Société est entourée de membres du Conseil d'Administration dotés d'une expérience de premier plan et / ou ayant d'ores et déjà occupé plusieurs fonctions d'administrateurs. La Société prendra en considération l'ensemble des besoins de formation sur des points techniques exprimés par les membres du Conseil d'Administration dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions.

R7 : Un comité d'audit a été instauré au cours du Conseil d'Administration du 26 juillet 2022. Ce comité d'audit est composé de 3 membres et présidé par une administratrice indépendante. Aucun mandataire social exécutif de la Société ne sera membre du comité d'audit.

R8 : Compte tenu de la taille restreinte envisagée du Conseil d'Administration de la Société, il n'est pas envisagé de constituer un comité spécialisé en RSE, dont les sujets et les problématiques seront directement étudiés par le Conseil d'Administration.

R9 : Le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté par celui-ci le 26 juillet 2022.

R11 : L'ensemble des administrateurs ont été nommés, pour une durée de 3 ans, à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2022. La Société envisage de faire procéder à un renouvellement de ses membres par tiers, sur tirage au sort, conformément aux dispositions des statuts de la Société telles qu'applicables à compter de la Transformation.

R12 : La répartition de l'enveloppe globale de rémunération de 100.000 euros allouée par l'Assemblée générale a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 26 juillet 2022.

R13 : Compte tenu de la taille restreinte envisagée du Conseil d'Administration de la Société qui simplifie les échanges entre les membres du Conseil d'Administration, cette recommandation ne semble pas pertinente.

R15 : Les sociétés du Groupe recrutent principalement des salariés hautement qualifiés dont les profils, par définition rares, ne permettent pas la mise en place d'une politique visant nécessairement à l'équilibre femmes hommes, mais la Société développe un plan d'action pour améliorer la parité.

R16 : La rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2022 a été portée à la somme de 140 000 euros. Cette rémunération, qui fera l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration de la Société, n'intègre notamment aucune variabilité fonction de critères de performance prédéfinis. La Société n'envisage par ailleurs pas de publier des ratios d'équité.

R17 : Le sujet de la succession du Président-Directeur Général n'a pas fait l'objet de discussions à la date de ce rapport. Ce sujet sera toutefois étudié par le Conseil d'Administration de la Société.

R18 : Depuis le 31 mai 2022, Monsieur Louis Maurice n'est plus lié à la Société qu'aux termes de son mandat social.

R21 : L'attribution définitive des 12.040 actions gratuites attribuées au bénéfice de Monsieur Louis Maurice le 24 mai 2022 n'est pas subordonnée à l'atteinte d'objectifs prédéterminés. La Société envisage toutefois de subordonner l'attribution définitive des futurs plans d'intéressement à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs. Cette attribution était préalable à la référence au code Middenext par la Société.

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 Composition du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration de la Société est composé de 6 membres nommés pour une durée de 3 ans dont deux administratrices indépendantes désignées par l'Assemblée générale mixte de la Société du 6 mai 2022. Le Conseil d'Administration de la Société est, à la date du présent rapport, composé ainsi qu'il suit :

Nom, prénom et mandat	Indépendant	Date de nomination	Date de fin de mandat	Comité d'audit
Louis Maurice <i>Président- Directeur Général</i>	Non	19 juin 2022	Assemblée générale annuelle 2025	Non
Frédéric Sallé (Représentant permanent de la société Nacia SARL) <i>Administrateur</i>	Non	19 juin 2022	Assemblée générale annuelle 2025	Membre
Valentin Maurice <i>Administrateur</i>	Non	19 juin 2022	Assemblée générale annuelle 2025	Membre
Jérôme Heulot <i>Administrateur</i>	Non	19 juin 2022	Assemblée générale annuelle 2025	Non
Marie-Yvonne Charlemagne <i>Administratrice indépendante</i>	Oui	6 mai 2022 (avec effet à compter de l'Introduction en Bourse le 08/07/2022)	Assemblée générale annuelle 2025	Présidente
Florence Lagrange <i>Administratrice indépendante</i>	Oui	6 mai 2022 (avec effet à compter de l'Introduction en Bourse le 08/07/2022)	Assemblée générale annuelle 2025	Non

Il est précisé que Messieurs Louis Maurice et Valentin Maurice sont père et fils et qu'il n'existe, à l'exception de ce qui précède, aucun autre lien de parenté entre les administrateurs.

L'ensemble des administrateurs élisent domicile, au titre de leurs mandats, au siège social de la société OKwind - Zone du Haut Montigné – 35370 Torcé.

2.1.2 Expertise et expérience professionnelle des membres du Conseil d'Administration

Louis Maurice

Ingénieur en Agronomie ESITPA – Paris, Louis Maurice a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d'une filiale du groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 19 ans dans le groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement directeur général de la division ventilateur, Président d'ABB Service south Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Louis Maurice est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique). En 2009, Louis Maurice a créé la société OKwind SAS puis Groupe OKwind dont il assure la présidence et la direction générale depuis sa création.

Frédéric Sallé

Diplômé de l'ESSCA en 1986, Frédéric Sallé a travaillé pendant 17 ans dans le groupe laitier CELIA au sein duquel il a successivement occupé les fonctions de responsable marketing, de directeur commercial, de Directeur général adjoint puis de Président du Directoire de 2000 à 2007. Frédéric Sallé a également été membre du Conseil d'Administration de Réseau Entreprendre Atlantique jusqu'en 2019 et est actuellement gérant de la société Nacia, société de conseils en entreprise.

Valentin Maurice

De formation ingénieur à l'ECAM, Valentin Maurice a complété ses études par un Master « physique fondamentale » ainsi qu'un Master « Innovation et transformation ». Après une première expérience en tant qu'ingénieur en développement de produits mécatroniques, Valentin Maurice a exercé 4 ans comme responsable conception de machines spéciales à Bangkok. Il a rejoint Groupe OKwind en 2019 en tant que responsable R&D.

Jérôme Heulot

Titulaire d'une Maîtrise en Commerce International, Jérôme Heulot a exercé pendant 7 ans dans la fonction commerciale dans le secteur nautisme avant de rejoindre Groupe OKwind dès sa création en 2009. Depuis cette date il dirige l'ensemble des équipes commerciales BtoB.

Marie-Yvonne Charlemagne

Diplômée d'Audencia avec une spécialisation en finance et expert-comptable, Marie-Yvonne Charlemagne a exercé pendant plus de 35 ans au sein de plusieurs entreprises de dimension internationale (PwC, Rougier). Elle a principalement occupé des postes dans la finance, en France et en Afrique. Après avoir intégré le groupe forestier Rougier en 1999 en tant que Directeur Financier groupe, elle est nommée au Directoire puis au Conseil d'Administration et en devient Directeur général délégué groupe en 2015. En avril 2019, elle crée MYA Partners, structure de conseil dédiée aux entreprises de taille intermédiaire investissant sur le continent africain.

Florence Lagrange

Diplômée d'un DEA d'économie, Florence Lagrange a exercé le métier de gérante de fonds commun de placement pendant plus de 20 ans, au sein de sociétés de gestion françaises indépendantes. En juin 2020, elle crée Antigone Advisory, structure de conseil dédiée à la mise en place de programmes d'écoute de la voix du client et de la voix des collaborateurs. Elle effectue également des missions de conseil auprès d'entreprises dans le cadre de leur entrée en Bourse.

2.1.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs et la direction générale au cours de l'exercice écoulé

Nom	Mandat ou fonction en cours exercé en dehors de la Société
Louis Maurice	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société civile LOUISM - Membre du Comité Stratégique de Purecontrol - Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine
Frédéric Sallé	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL NACIA - Directeur Général de la SAS PASSI - Co-gérant de la SCI SEI-SA - Gérant de la SCI Kerca - Directeur général de FTM Développement - Membre du Conseil de Surveillance Groupe SERAP
Valentin Maurice	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Jérôme Heulot	<ul style="list-style-type: none"> - N/A
Marie-Yvonne Charlemagne	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente MYA Partners SAS - Présidente APIS Solutions SAS - Administratrice indépendante et Présidente du comité d'audit et gestion des risques de la société Vilmorin & Cie - Administratrice et membre du bureau du Conseil d'Administration de l'association ALFA (Agriculture Livestock Fisheries Africa)
Florence Lagrange	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente d'Antigone Advisory - Administratrice indépendante et membre du comité d'audit et du comité de rémunérations de la société Alchimie - Administratrice indépendante de la société Nacon

2.1.4 Présence de membres indépendants au sein du Conseil

La Société considère que 2 des 6 administrateurs, Marie-Yvonne Charlemagne et Florence Lagrange, peuvent être qualifiés d'indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext tel que publié en septembre 2021 (le « **Code Middlenext** »), auquel la Société a décidé de se référer, conformément aux critères énoncés au sein du Code Middlenext :

Analyse	Critères d'indépendance énoncés par le Code Middlenext				
	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise
Louis Maurice		✓			✓
Frédéric Sallé	✓				✓
Valentin Maurice		✓			✓
Jérôme Heulot		✓			✓
Marie-Yvonne Charlemagne	✓	✓	✓	✓	✓
Florence Lagrange	✓	✓	✓	✓	✓

2.1.5 Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil

Conformément à la recommandation N°9 du Code Middlenext, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur, adopté et ratifié lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2022.

2.1.6 Durée des mandats des membres du Conseil

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois (3) ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Ils sont toujours rééligibles. Toutefois, en vue d'assurer un renouvellement des mandats aussi égal que possible, le Conseil d'Administration aura la faculté de déterminer, en séance, un ordre de sortie par tirage au sort, chaque année, d'un tiers des membres. Une fois le roulement établi, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination.

2.1.7 Déontologie des membres du Conseil

Le règlement intérieur fixe les obligations déontologiques des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

En conformité avec la recommandation N°1 du Code Middlenext, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologies relatives à son mandat.

2.1.8 Organisation des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre (4) fois par an dont une destinée à l'approbation des comptes annuels.

Le Conseil d'Administration détermine et apprécie les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, arrête les comptes sociaux et consolidés, convoque les actionnaires en Assemblée générale et en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de son objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises aux dates listées ci-après :

Date de réunion du Conseil d'Administration	19 juin 2022	05 juillet 2022	26 juillet 2022	05 août 2022	17 octobre 2022
Nombre d'administrateurs présents	4	3	6	6	6
Taux de présence	100 %	75%	100 %	100 %	100 %

En moyenne, les membres du conseil d'administration ont été présents à 95%.

2.1.9 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent Rapport Annuel, de conflit d'intérêts actuels ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la Société.

2.1.10 Mise en place de Comités

La Société est dotée d'un Comité d'Audit.

Compte tenu de la taille restreinte envisagée du Conseil d'Administration de la Société, il n'est pas envisagé de constituer un comité spécialisé en RSE, dont les sujets et les problématiques seront directement étudiées par le Conseil d'Administration. Il n'en demeure pas moins que la Société a structuré la fonction RSE en confiant à Hervé Daniel, Secrétaire Général, la mission de mettre en place et de déployer une politique RSE. L'avancée du plan d'action a donné lieu à une présentation au Conseil d'Administration au cours de la séance du 26 janvier 2023.

2.1.10.1 Comité d'audit

Un comité d'audit, constitué de trois membres et présidé par une administratrice indépendante a été mis en place par le Conseil d'Administration le 26 juillet 2022.

Le comité est constitué par Marie-Yvonne Charlemagne (Présidente et administratrice indépendante), Nacia SARL, représentée par Frédéric Sallé, et Valentin Maurice (membres et administrateurs).

Le fonctionnement du Comité d'audit est régi par les dispositions du règlement intérieur.

Le Comité d'audit a pour mission principale, sans préjudice des compétences du Conseil :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou dont le renouvellement est envisagé ;
- de suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;
- d'approuver la fourniture des services qui ne sont pas inclus dans les missions de contrôle légal ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions ainsi que des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et de l'informer de toute difficulté rencontrée ;
- d'examiner les outils et moyens mis en œuvre vis-à-vis des risques métiers évoqués dans le préambule et d'en rendre compte au Conseil une fois par an.

2.2 Direction Générale

2.2.1 Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

A la date du présent Rapport Annuel, la Société est constituée sous forme de société à Conseil d'Administration, dont le Président-Directeur Général est Louis Maurice qui est également Président du Conseil d'Administration.

2.2.2 Cumul contrat de travail et mandat social

Mandat social de Louis Maurice

Jusqu'au 31 mai 2022, la rémunération de Monsieur Louis Maurice a englobé sa rémunération au titre de son mandat social (à hauteur de 70% de la rémunération fixe totale) et au titre d'un contrat de travail en lien avec ses fonctions de direction en matière de recherche et développement (à hauteur de 30% de la rémunération fixe totale). En prévision de la transformation de la Société en société anonyme, le contrat de travail de Monsieur Louis Maurice a été résilié avec effet au 31 mai 2022 sans que cette résiliation n'ait d'impact sur la rémunération totale de Monsieur Louis Maurice.

2.2.3 Politique de diversité et d'équité au sein de la Société

Dans la mesure du possible, l'équilibre femmes / hommes à chaque niveau hiérarchique de la Société sont des principes que la Société met en œuvre. A cette fin l'Assemblée générale du 6 mai 2022 a statué sur la nomination de administratrices indépendantes en qualité de membre du Conseil d'Administration, Mme Florence Lagrange et Mme Marie-Yvonne Charlemagne cette dernière étant également présidente du Comité d'Audit.

Plus globalement, la Société développe un plan d'action pour améliorer la parité à tous les niveaux dans le cadre de sa politique RSE.

2.3 Attributions gratuites d'actions

2.3.1 Historique des attributions gratuites d'actions en 2022

Informations sur les actions attribuées gratuitement	
Date d'Assemblée générale	26 juin 2019
Date des décisions du Président	31 mars 2021 et 24 mai 2022

Nombre total d'actions attribuées gratuitement ¹⁶	50.000
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	12.040
<i>dont Louis Maurice</i>	<i>12.040</i>
Date d'acquisition des actions attribuées (mandataires sociaux)	24 mai 2023
Date de fin de période de conservation (mandataires sociaux)	24 mai 2024
Nombre d'actions définitivement attribuées au 17 avril 2023	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 17 avril 2023	4 000
Actions attribuées gratuitement restantes au 17 avril 2023	0

¹⁶ Les actions attribuées gratuitement sont soumises à une période d'acquisition d'un an et une période de conservation d'un an. L'attribution définitive de ces actions gratuites n'est pas subordonnée à l'atteinte d'objectifs

2.3.2 Attribution gratuites d'actions 2023

L'Assemblée Générale du 6 mai 2022 a, aux termes de la vingt-sixième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés et/ou groupements qui sont liés à la Société dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, dans les termes suivants.

Le 26 janvier 2023, en vertu de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale des associés du 6 mai 2022, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 87 450 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro, au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de plus de six mois (y compris les contrats d'apprentissage), n'étant pas en période de préavis quelle qu'en soit la cause à hauteur de 550 actions par Bénéficiaire. Ces actions seront au choix de la Société des actions nouvelles ou existantes.

Ces actions ordinaires ne seront attribuées définitivement aux Bénéficiaires qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux (2) ans, prenant fin le 26 janvier 2025, soit à compter du 27 janvier 2025, ci-après la « **Période d'Acquisition** ».

L'attribution définitive des actions gratuites aux Bénéficiaires à l'issue de la Période d'Acquisition est subordonnée à la condition suivante :

- Ils devront, à l'expiration de la Période d'Acquisition, être toujours liés par un contrat de travail ou un mandat social à la Société ou à une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

A l'issue de la Période d'Acquisition, les Bénéficiaires seront propriétaires et auront la jouissance des actions gratuites qui leur ont été attribuées. Elles seront assimilables aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Les actions ne seront soumises à aucune période de conservation.

2.4 Conventions conclues entre une filiale de la Société et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société

Néant.

2.5 Transactions avec des parties liées - Conventions réglementées

La société Nacia, dont Monsieur Frédéric Sallé est le principal associé, a conclu une convention de prestation de services avec la Société le 31 juillet 2017. Cette convention est relative à des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires, les clients et les prospects du Groupe, permettant à ce dernier de bénéficier de la très grande expertise de la société Nacia et de son dirigeant, Monsieur Frédéric Sallé, dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Au titre de cette convention, la société Nacia percevait une contrepartie financière annuelle de 24.000 euros hors taxes jusqu'au 31 décembre 2021, à laquelle s'ajoute la prise en charge des frais et charges liées à l'exécution de la mission. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 21 avril 2022 afin de porter le montant total de la contrepartie financière trimestrielle à 15.000 euros hors taxes du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 (soit 30.000 euros hors taxes sur la période), puis à 9.000 euros hors taxes par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2022 (soit, sur une base annuelle, 36.000 euros hors taxes).

2.6 Tableau récapitulatif des autorisations et délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital

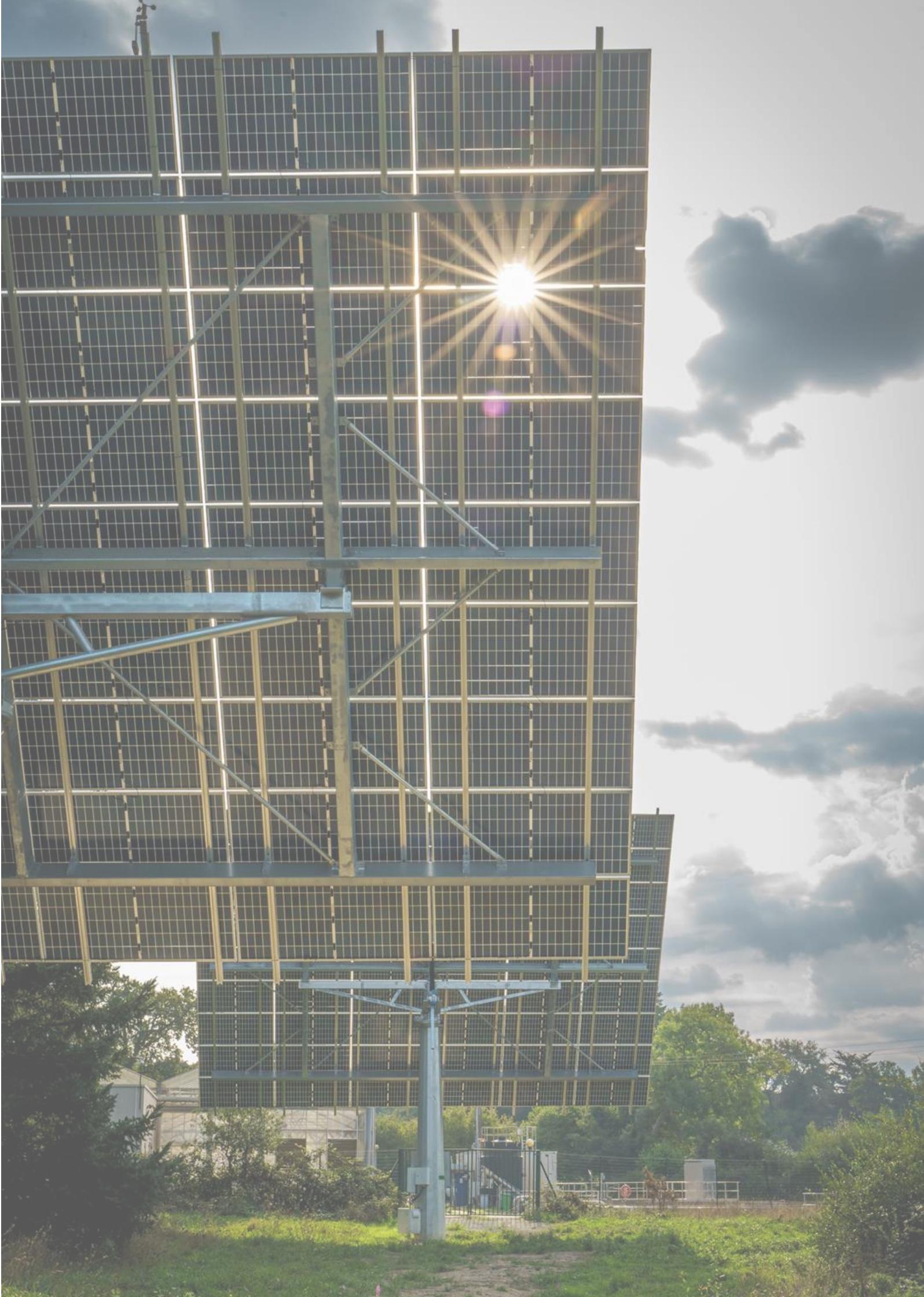
Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2022 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2022	Montant résiduel au 31/12/2022
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	06/05/22	05/07/24	3.000.000 € ⁽¹⁾	⁽¹⁾	3.000.000 € ⁽¹⁾
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	06/05/22	05/07/24	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 4.500.000 € ⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 150.000.000 €	⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3.155.084 € ⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 150.000.000 €
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	06/05/22	05/07/24	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3.000.000 € ⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽²⁾	⁽³⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1.242.534 € ⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽²⁾
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	06/05/22	05/07/24	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20 % du capital par an ⁽¹⁾	⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20 % du capital par an ⁽¹⁾

			Montant nominal maximum des titres de créance : 20 % du capital par an ⁽²⁾		Montant nominal maximum des titres de créance : 20 % du capital par an ⁽²⁾
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes	06/05/22	05/11/23	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3.000.000 € ⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽²⁾	(1)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3.000.000 € ⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 60.000.000 € ⁽²⁾
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	06/05/22	05/07/24	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	(3)	(3)
Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	06/05/22	05/07/25	5% du capital au jour du CA (1)	(1)	5% du capital au jour du CA (1)
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	06/05/22	05/07/25	5% du capital au jour du CA (1)	(1) (4)	5% du capital au jour du CA (1)
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des BSA	06/05/22	05/11/23	5% du capital au jour du CA (1)	(1)	5% du capital au jour du CA (1)

Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer des BSPCE	06/05/22	05/11/23	5% du capital au jour du CA (1)	(1)	5% du capital au jour du CA (1)
---	----------	----------	------------------------------------	-----	------------------------------------

- (1) Imputation sur le plafond global de 5 000 000 €, utilisé à hauteur de 1 757 466 € (cf (3) ci-après) et 87 450 € (cf (4) ci-après), soit un montant résiduel de 3 155 084 €
- (2) Imputation sur le plafond nominal maximum des titres de créance de la délégation d'augmentation de capital avec maintien du DPS qui s'élève à 150.000.000 €
- (3) Utilisation de la délégation d'augmentation de capital par offre au public, dans le cadre de l'introduction en bourse, à hauteur d'une émission initiale de 1 726 656 actions d'1 € de valeur nominale, et utilisation de l'option de surallocation à hauteur de 30 810 actions d'1 € de valeur nominale, soit un total de 1 757 466 € (constaté par le Conseil du 05/08/22)
- (4) Il est précisé que le Conseil d'Administration du 26/01/23 a décidé l'attribution gratuite de 87 450 actions, soit un plafond résiduel de 324 171 actions sur la base du capital actuel





RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE



Table des matières

3 – RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	70
3.1 Le Groupe OKwind : un Groupe acteur de la transition énergétique et écologique	70
3.2 Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)	71
3.3 Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe OKwind	72
3.4 Gouvernance de la RSE	74
3.5 Objectifs et engagements RSE du Groupe OKwind	76

3 – RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

3.1 Le Groupe OKwind : un Groupe acteur de la transition énergétique et écologique

Faces aux défis écologiques et économiques liés au changement climatique et à la dégradation de la biodiversité de nombreux citoyens (exploitants agricole, acteurs des collectivités locales, PME-PMI, particuliers, etc.) veulent être acteurs d'un mode de vie soutenable et recherchent des solutions innovantes durables et compétitives économiquement.

Le Groupe OKwind propose une nouvelle voie de l'énergie et déploie des solutions d'autoconsommation et de management d'énergie renouvelable, à très faible impact carbone, très compétitives sans consommation de ressources publiques et rapidement déployables.

Le Groupe OKwind entend apporter une réponse pour relever simultanément 3 défis :



L'autoconsommation, une réponse à l'urgence environnementale

Enjeux économiques

- > Garantir une stabilité du coût de l'électricité
- > Faire face à une hausse en rupture de la facture d'énergie
- > Fournir un kWh vert, non subventionné et à tarif compétitif

Enjeux environnementaux

- > Limiter le recours aux énergies fossiles malgré des besoins croissants
- > Décentraliser la production de l'énergie au profit de circuit court
- > Baisser l'empreinte carbone

Enjeux d'immédiateté

- > Objectif : 40% d'EnR dans la production nationale en 2030 ⁽¹⁾
- > Proposer dès aujourd'hui une solution durable et viable économiquement

Une solution immédiate, compétitive et durable en faveur de la transition énergétique

Source :
(1) Ministère de la Transition Écologique

3.2 Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Pilier fondateur de sa stratégie, la stratégie RSE du Groupe s'articule aujourd'hui autour de 3 axes principaux auxquels sont associés des plans d'actions :

- Partenaire de proximité et acteur local

Au plus près des préoccupations de ses clients, le Groupe a pour objectif d'accompagner ses clients dans leur démarche de transition énergétique en leur offrant une solution produisant de l'énergie renouvelable immédiatement disponible et à moindre coût. Dans cette optique, le Groupe privilégie une approche directe et personnalisée basée sur l'analyse et la compréhension des problématiques techniques et économiques de ses clients. L'attention portée à la qualité de l'expérience client et aux attentes exprimées par ces derniers permettent au Groupe de poursuivre ses avancées technologiques de façon continue et d'assurer à ses clients jusqu'à 70% d'autonomie énergétique et 20% d'économie d'énergie.

Le Groupe développe ses solutions en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution. L'activité du Groupe permet de créer de la valeur en milieu rural. Par ailleurs, les solutions développées pour les collectivités locales permettent de réduire l'impact de la progression des coûts énergétiques sur la fiscalité locale ou les redevances des usagers.

- Producteur engagé

Les principes de conception, d'industrialisation mais également d'installation des produits tels que définis par le Groupe s'inscrivent dans une démarche écoresponsable. Le Groupe développe des solutions à très faible empreinte carbone, puisque celle-ci s'établit à 24 g eq CO₂ /kWh pour les trackers OKwind¹⁷ pour une moyenne de 43,9 g eq CO₂ / kWh pour le photovoltaïque français. En 2022, l'ensemble du parc installé a permis aux clients du Groupe de générer une économie de 3 500 tonnes eq CO₂. De plus, la technologie de trackers développée par le Groupe OKwind met en œuvre 44% de panneaux photovoltaïques de moins qu'une installation photovoltaïque fixe en toiture ce qui réduit donc d'autant les importations de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, le Groupe n'utilise pas de métaux rares et ne met pas non plus en œuvre de substances polluantes ou à risque au sens de la taxonomie européenne. Au niveau industriel, le Groupe développe une politique de relocalisation de ses achats. Enfin, les solutions déployées par le Groupe ne conduisent pas à l'artificialisation des sols et permettent ainsi de protéger les cultures de la sur-irradiation du soleil et donc d'améliorer la biodiversité de proximité.

- Employeur responsable

Le Groupe OKwind est une société en pleine croissance avec une forte activité de recrutement et qui s'appuie sur les compétences et l'engagement des hommes et des femmes qui la composent. La Société développe une politique pour créer de l'emploi mixte et qualitatif, protéger la santé et la sécurité des salariés et les intéresser aux résultats (accord d'intéressement, distribution d'AGA).

¹⁷ Etude ACV O2M de février 2022

3.3 Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe OKwind

Depuis sa création en 2009, le Groupe OKwind développe des solutions pour « **permettre à chacun de consommer de l'énergie renouvelable bas carbone, à un tarif compétitif, et sans mobiliser de subvention** ».

Pour rendre possible cette nouvelle voie de l'énergie le Groupe OKwind développe des technologies de génération et de management de l'énergie qui permettent à ses clients de devenir « producteur-consommateur » (prosumer) d'énergie renouvelable et d'être des acteurs citoyens de la transition énergétique.



5 piliers pour faire émerger **La nouvelle voie de l'énergie**



La stratégie du Groupe OKwind adresse 9 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Le Groupe adresse 9 des 17 objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (« ODD ») :

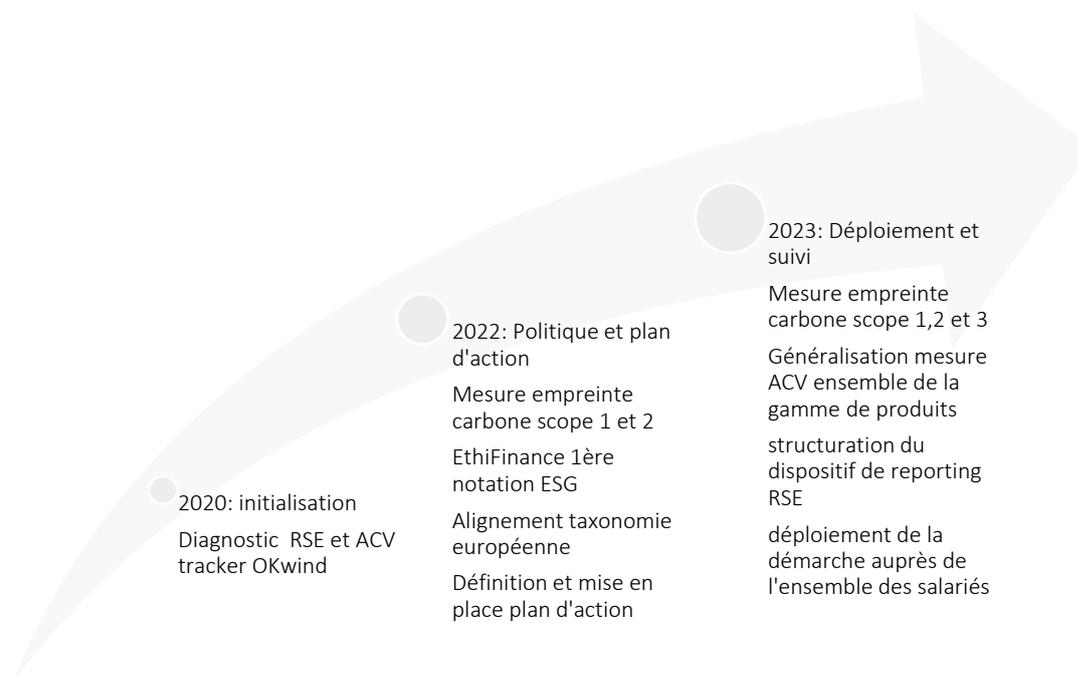
	ODD	Orientations du Groupe
	5 – Égalité entre sexes	Le Groupe OKwind développe une politique volontaire pour créer de l'emploi mixte et qualitatif e est adhérent de charte parité de la French Tech 120. En 2022 le CA comptait 33% d'administratrice et 27% de l'effectif au niveau Groupe était féminin en progression de 29% par rapport à 2021.

	<p>6 – Eau propre et assainissement</p>	<p>Les solutions du Groupe permettent de réduire la consommation d'énergie liée à l'assainissement de l'eau et de couvrir jusqu'à 50% des besoins en énergie par de l'énergie renouvelable. Elles peuvent être déployées dans des zones sans réseau de distribution électrique.</p>
	<p>7 – Énergie propre à coût abordable</p>	<p>Les solutions du Groupe permettent de produire de l'énergie renouvelable avec une très faible empreinte carbone des kWh produits : à 24 g eq CO₂ / kWh pour les trackers OKwind pour une moyenne de 43,9 g eq CO₂ / kWh pour le photovoltaïque français. Les temps de retour sur investissement sont compris entre 4 et 6 ans.</p>
	<p>8 – Travail décent et croissance économique</p>	<p>Les solutions du Groupe sont conçues pour produire de l'énergie verte en milieu diffus sans dégrader l'environnement et sans avoir à investir dans des réseaux de distribution d'électricité.</p> <p>Le Groupe a recruté 64 personnes en 2022 et envisage d'en recruter 118 en 2023.</p>
	<p>9 – Industrie innovante et infrastructure</p>	<p>Le Groupe développe une véritable activité industrielle avec une volonté de favoriser la sous-traitance de proximité dans une logique de relocalisation industrielle.</p> <p>Les solutions du Groupe permettent aux PME PMI de générer leur propre énergie verte dans une approche d'industrie 4.0 et d'améliorer leur compétitivité.</p>
	<p>11 – Villes et communautés durables</p>	<p>Les solutions du Groupe sont conçues pour être implantées en milieu contraint et avec une artificialisation des sols particulièrement faible.</p>
	<p>12 – Consommation et productions responsables</p>	<p>Le Groupe privilégie des choix de conception qui ne consomment pas de métaux rares, garantissent une longévité et une fiabilité élevées. Ils permettent une recyclabilité élevée (>98%) et facilitent le rétrofit des installations.</p>
	<p>13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>Les solutions du Groupe sont immédiatement déployables pour substituer de l'énergie renouvelable à de l'énergie fossile. L'ombre mobile portée par les trackers permet de protéger les cultures et les prairies des sur-irradiations solaires tout en améliorant les rendements agricoles.</p>
	<p>15 – Vie terrestre</p>	<p>Les solutions du Groupe sont conçues pour ne pas générer d'impact sur la vie terrestre (principe de non-nuisance), mais aussi pour permettre le développement de la biodiversité de proximité en offrant des refuges pour la faune et en favorisant la biodiversité florale en limitant les sur irradiations solaires.</p>

3.4 Gouvernance de la RSE

Le déploiement de la RSE est au cœur de l'offre de valeur du Groupe OKwind et a été intégrée très tôt dans la stratégie opérationnelle de l'entreprise.

Le Secrétaire Général du Groupe est responsable du portage de cette ambition et de l'animation de la dynamique globale qui en découle ; il présente l'avancée des résultats au Conseil d'Administration chaque semestre.



Évaluation ESG

La Société a initié de façon volontaire une démarche de notation de sa responsabilité environnementale et sociétale menée par l'agence d'analyse et de conseil extra-financier EthiFinance. Portant sur les données collectées en 2021, EthiFinance a attribué à la Société une notation extra-financière de 54/100 correspondant à un niveau de maturité ESG « avancé » par rapport aux entreprises comparables (entreprises employant moins de 1.000 collaborateurs dans le secteur Industrie – Energie conventionnelle et renouvelable + Bien et services – Environnement) dont la moyenne est de 46/100.



Au-delà des plans d’actions techniques liés au déploiement de sa stratégie RSE, le Groupe OKwind déploie plusieurs axes de travail pour aller dans le sens des améliorations demandées dans l’audit d’EthyFinance :

- évolution de la gouvernance en la rendant plus transparente et collégiale avec la nomination d’administrateurs et d’administratrices indépendants ;
- publication annuelle d’un rapport extra financier ;
- formalisation et structuration d’une politique RSE et d’une politique environnementale reflétant les pratiques actuellement mises en œuvre ;
- meilleure intégration et formalisation des critères environnementaux et anti-corrupcion dans les pratiques d’achat du Groupe.

Taxonomie Européenne

Le 31 mars 2022, le cabinet EthyFinance a déclaré que l’activité du Groupe était alignée à 100% avec la taxonomie Européenne sur la base des éléments suivants :



CRITÈRES TECHNIQUES :

Les activités alignées doivent correspondre aux critères techniques de sélection définis dans la taxonomie de l’UE et disponibles au moment de l’évaluation.

100% des activités de Okwind s’inscrivent dans un sous-secteur éligible identifié par la taxonomie européenne comme contribuant directement à l’atténuation du changement climatique. En outre, l’activité de l’entreprise est conforme à tous les critères de sélection énumérés dans l’acte délégué du règlement.



PRINCIPES DE NON-NUISANCE (DNSH) :

Les principes DNSH correspondent à la capacité d’une entreprise à anticiper et à atténuer les risques environnementaux pertinents pour ses activités.

À ce jour, Okwind satisfait les 5 critères DNSH en lien avec ces activités.



GARANTIES SOCIALES MINIMALES :

Cette exigence correspond à l’alignement des politiques d’une entreprise sur les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme - en particulier les principes identifiés dans la déclaration de l’Organisation internationale du travail.

À ce jour, le groupe Okwind satisfait les critères de « garanties sociales minimales » en tant que signataire de la charte « Alliance Mondiale des solutions efficaces » pilotée par la fondation Solar Impulse.

3.5 Objectifs et engagements RSE du Groupe OKwind

3 axes d'engagements prioritaires et 9 objectifs RSE

- Axe 1 : Producteur engagé
 - Développer des solutions technologiques à faible empreinte carbone, non artificialisantes et sans impact sur la biodiversité
 - Développer des conceptions produits et une politique achat pour favoriser la relocalisation industrielle en France
 - Réduire l'empreinte carbone de notre activité (scopes 1, 2 et 3)
- Axe 2 : Partenaire de proximité et acteur local
 - Déployer des solutions adaptées aux besoins de nos clients pour leur permettre de réduire leur facture énergétique et d'améliorer leur empreinte carbone
 - Développer des approches énergétiques en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution
 - Créer de la valeur en milieu rural en permettant à nos clients d'être propriétaire de tout ou partie de leur installation de génération et de management d'énergie
- Axe 3 : Employeur responsable
 - Offrir un cadre de travail sûr, motivant et valorisant à tous nos salariés sans distinction
 - Intéresser nos salariés aux résultats (accord d'intéressement, distribution d'AGA)
 - Associer nos fournisseurs et parties prenantes à notre démarche RSE

3.5.1 Producteur engagé

Objectif 1 : Mettre l'éco-conception au cœur de notre processus d'innovation pour développer des solutions technologiques à faible empreinte carbone, non artificialisantes et sans impact sur la biodiversité

Le Groupe OKwind intègre des critères d'empreinte carbone, de durabilité et de disponibilité dans le pilotage de ses activités de R&D, d'achat et de supply chain amont et aval, de production, d'installation et de maintenance.

L'analyse de cycle de vie des produits du Groupe OKwind est aujourd'hui réalisée pour 95% de la valeur vendue avec un objectif de 100% en 2023. Ces analyses de cycle de vie permettent de générer des plans d'action et d'amélioration transverses.

L'empreinte carbone des kWh produits est de 24 g eq CO₂ / kWh pour la nouvelle généralisation de trackers OKwind commercialisé début 2023 (Gain de 6% / la génération précédente) et de 43,5 g eq CO₂ / kWh pour les trackers Lumioo. L'ensemble de notre parc installé a permis à nos clients d'éviter l'émission de 3 500 tonnes de CO₂ en 2022.

Pour encore réduire l'artificialisation des sols, le Groupe OKwind anime en interne un projet de R&D sur cette thématique.

Dans cadre d'un partenariat avec le CNRS, le Groupe OKwind mobilise une thésarde CIFFRE pour évaluer l'impact des trackers sur la biodiversité végétale et animale des parcelles que lesquels ils sont implantés. Les résultats de la première campagne d'étude sont très encourageants et démontrent que les trackers sont des « refuges » qui favorisent le développement d'insectes auxiliaires et de toute la chaîne

alimentaire associée (araignées, reptiliens, chiroptères, etc.) et attirent les oiseaux (y compris les rapaces).

Objectif 2 : Développer des conceptions produits et une politique achat pour favoriser la relocalisation industrielle en France

Le Groupe OKwind privilégie autant que faire se peut l’approvisionnement de ses composants au plus proche.

Pour générer de nouvelles marges de manœuvre tout en optimisant sa compétitivité, le Groupe OKwind a intégré cet enjeu de relocalisation industrielle dans la reconception de sa nouvelle génération de tracker OKwind TREA 40 000 pour permettre la relocalisation en 2023 de la production en France du principal élément de structure.

Objectif 3 : Réduire l’empreinte carbone de notre activité (scopes 1, 2 et 3)

Le Groupe OKwind évalue tous les ans l’impact carbone de son activité (scopes 1 et 2) et mène des plans d’action qui ont permis un gain de 34% de l’impact carbone en 2022 par rapport à 2021.

Impact carbone Groupe OKwind	
2021	2022
13,53 kg eq CO ₂ / k€	8,98 kg eqCO ₂ / k€

L’essentiel de nos émissions étant liés aux déplacement professionnels le Groupe a choisi de digitaliser les formalités administratives associant nos clients pour éviter des déplacements inutiles.

En parallèle le Groupe a défini des objectifs de décarbonation de sa flotte de véhicules et mis en place un système de covoiturage domicile travail rémunéré en lien avec la collectivité locale.

En 2023 le Groupe entend réaliser une première évaluation de son scope 3.

Les travaux déjà réalisés pour évaluer l’analyse de cycle de vie de nos produits et améliorer leur empreinte sont la première étape de cette démarche.

3.5.2 Partenaire de proximité et acteur local

Objectif 4 : Déployer des solutions adaptées aux besoins de nos clients pour leur permettre de réduire leur facture énergétique et d’améliorer leur empreinte carbone

Le Groupe OKwind réalise systématiquement une étude de la consommation d’électricité de ses clients avant de remettre une offre.

Dans un contexte de flambée des coûts de l’énergie il est beaucoup plus avantageux pour nos clients de mettre en place des installations d’autoconsommation et de management d’énergie que de vendre de l’énergie. Pour permettre à ses clients de bénéficier d’un *pay-back* rapide, en fonction des profils de consommation, le Groupe propose et développe des solutions de management d’énergie pour atteindre un haut niveau d’autonomie énergétique (jusqu’à 70% d’autonomie).

Du fait de la très faible empreinte carbone de nos systèmes de génération d’énergie, les clients du Groupe réduisent leur empreinte carbone scope 2.

Objectif 5 : Développer des approches énergétiques en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte sans renforcer les réseaux de distribution

Le Groupe privilégie le développement rapide de petites unités de génération d'énergie en autoconsommation dont l'énergie produite est principalement consommée sur site sans mobiliser le réseau de distribution d'électricité.

Pour les installations agrivoltaïques destinées principalement en revente, le Groupe privilégie les installations de taille modeste (<1 MWh) rapidement déployables et accompagne ses clients dans l'identification de consommateurs de proximité et dans la mise en œuvre de contrats de fourniture de type PPA (Power Purchase Agreement) qui permettent la contractualisation entre un fournisseur et un consommateur dans le domaine de l'énergie.

Jusqu'à présent, le Groupe a toujours refusé de vendre sa technologie à des développeurs tiers qui souhaitent développer de grosses unités centralisées de production.

Objectif 6 : Créer de la valeur en milieu rural en permettant à nos clients d'être propriétaire de tout ou partie de leur installation de génération et de management d'énergie

Le Groupe privilégie les installations situées en milieu rural (exploitations agricoles) ou péri urbain (stations d'épuration) et de taille modeste ce qui les rend facilement accessibles à nos clients qui peuvent donc être propriétaire de tout ou partie de l'installation.

3.5.3 Employeur responsable :

Objectif 7 : Offrir un cadre de travail sûr, motivant et valorisant à tous nos salariés sans distinction

La politique RH du Groupe OKwind en cours de formalisation est bâtie sur 4 orientations :

- Prendre soin de nos salariés en réunissant les conditions de sécurité et de bien-être
- Construire une équipe compétente et diverse d'une part grâce à des formations et des parcours de carrière qui valorisent les talents et les aspirations des salarié et d'autre part grâce au recrutement de nouveaux salariés compétents
- Développer la mixité sociale
- Développer une culture managériale à tous les niveaux

Dans le domaine de la sécurité la Société a développé un cadre structuré animé par le responsable Qualité Sécurité et le Groupe OKwind continue à améliorer la santé sécurité au travail en l'intégrant dans sa politique industrielle.

Le taux de gravité a été réduit de 25% en 2022 par rapport à 2021.

Accidentologie : Taux de gravité Groupe OKwind	
2021	2022
2,181	1,542

A fin 2022, le Groupe OKwind emploie 164 salariés et veille à développer une équipe diversifiée et équilibrée dans une logique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les plus jeunes et les seniors.

	2022
Effectif total (ETP fin de période)	164
<i>Dont % de femmes</i>	27%
<i>Dont % de jeunes (< 30 ans)</i>	36,6%
<i>Dont % de seniors (> 50 ans)</i>	22,2%
Âge moyen	34 ans
Part des CDI dans l'effectif (en %)	88%

En 2022 le CA comptait 33% d'administratrices et 27% de l'effectif au niveau Groupe était féminin en progression de 29% par rapport à 2021.

Le Groupe OKwind privilégie l'emploi long terme (CDI > 88% en 2022) et a signé la charte parité French Tech 120 en 2022 (publications d'offres d'emplois non genrées, etc.).

Objectif 8 : Intéresser nos salariés aux résultats (accord d'intéressement, distribution d'AGA)

Le Groupe OKwind a mis en place un accord d'intéressement en juillet 2020 pour associer les salariés à la performance du Groupe. Cet accord d'intéressement va être transformé en accord de participation en 2023.

L'Assemblée générale du 6 mai 2022 a, autorisé le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois, des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux de la Société. Le 26 janvier 2023, en vertu de l'autorisation qui lui a été consentie le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 87 450 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro, au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de plus de six mois (y compris les contrats d'apprentissage), n'étant pas en période de préavis quelle qu'en soit la cause à hauteur de 550 actions par Bénéficiaire.

Objectif 9 : Associer nos fournisseurs et parties prenantes à notre démarche RSE

Vis-à-vis des parties prenantes, le Groupe OKwind prend des engagements en matière d'éthique des affaires et intègre des clauses éthiques dans les contrats avec ses fournisseurs.

Le Groupe OKwind associe ses fournisseurs à sa démarche RSE en leur demandant de fournir les données d'évaluation de l'empreinte carbone des produits livrés et commence à intégrer ce critère dans l'évaluation de ses fournisseurs.

Plus globalement, et dans un contexte de développement des nouveaux usages de l'électricité (mobilité électrique, pompes à chaleur, etc.), le Groupe OKwind fait la promotion, auprès des différentes parties prenantes, des enjeux et de l'intérêt à déployer rapidement des approches d'autoconsommation en circuit court pour irriguer les territoires en énergie verte.

Dans le cadre de l'agrivoltaïsme, le Groupe OKwind a mis en place un accord de collaboration avec le CNRS qui mobilise 2 thésardes CIFFRE.

De plus le Groupe OKwind soutient financièrement les travaux de la Chaire Biodiversité de l'Université de Rennes.



4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022



Table des matières

1. ÉTATS FINANCIERS	83
1.1 Bilan consolidé	83
1.2 Compte de résultat consolidé par nature	84
1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé	84
1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	85
2. ANNEXES	86
2.1 Faits marquants	86
2.2 Référentiel comptable	88
2.3 Méthodes comptables	88
2.4 Informations relatives au périmètre de consolidation	93
2.5 Retraitements de consolidation	94
2.6 Information sectorielle	95
3. DÉTAIL DES COMPTES DU BILAN	96
3.1 Immobilisations incorporelles	96
3.2 Ecart d'acquisition	96
3.3 Immobilisations corporelles	97
3.4 Immobilisations financières	98
3.5 Titres non consolidés	98
3.6 Titres mis en équivalence	99
3.7 Autres actifs	99
3.8 Ventilation des créances par échéance	99
3.9 Ventilation des créances clients par échéances à court terme	100
3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie	100
3.11 Capitaux propres	100
3.12 Provisions pour risques et charges	101
3.13 Emprunts et dettes financières	101
3.14 Emprunts obligataires	102
3.15 Autres passifs	102
3.16 Impôts différés	102
3.17 Reports déficitaires	103
4. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	104
4.1 Chiffre d'affaires et EBITDA par activité	104
4.2 Autres produits d'exploitation	104
4.3 Achats consommés	104
4.4 Autres charges d'exploitation	105
4.5 Impôts et taxes	105
4.6 Charges de personnel	105
4.7 Dotations / reprises d'amortissements & provisions d'exploitation	106
4.8 Résultat financier	106
4.9 Résultat exceptionnel	106
4.10 Taux d'imposition	107
4.11 Preuve d'impôt consolidée	107
4.12 Impôts sur les bénéfices / ventilation impôts exigibles / différés	107
4.13 Résultat par action et résultat dilué par action	107
5. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	108
5.1 Transactions avec les parties liées	108
5.2 Effectif moyen	108
5.3 Engagement de retraite et avantages similaires	108
5.4 Engagements hors bilan	109
5.5 Rémunérations allouées aux organes d'administration, de surveillance et de direction	109
5.6 Honoraires des commissaires aux comptes	109
6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	109

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan consolidé

<i>en Keuros</i>	Note	2022.12	2021.12
Immobilisations incorporelles	3.1	9 715	8 497
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	3.2	4 955	4 955
Immobilisations corporelles	3.3	1 680	1 128
Immobilisations financières	3.4	1 724	773
Titres mis en équivalence	3.6	213	195
Total actif immobilisé		13 333	10 593
Stocks et en-cours	3.7	5 323	1 775
Clients et comptes rattachés	3.7	19 949	12 443
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	2 372	1 080
Valeurs mobilières de placement	3.7	8 000	0
Disponibilités	3.7 / 3.10	13 853	2 726
Total Actif		62 830	28 617

<i>en Keuros</i>	Note	2022.12	2021.12
Capital	1.4 / 3.11	8 232	6 458
Primes liées au capital	1.4 / 3.11	15 582	0
Réserves et Résultat consolidé	1.4	5 276	3 195
Total capitaux propres		29 090	9 653
Provisions	3.12	249	262
Emprunts et dettes financières	3.13 / 3.14	18 164	11 859
Fournisseurs et comptes rattachés	3.15	6 212	2 942
Autres dettes et comptes de régularisation	3.15	9 115	3 901
Total Passif		62 830	28 617

1.2 Compte de résultat consolidé par nature

<i>en Keuros</i>	Note	2022.12	2021.12
Chiffre d'affaires	4.1	41 775	25 188
Autres produits d'exploitation	4.2	2 362	1 381
Achats consommés	4.3	-21 386	-11 296
Charges de personnel	4.6	-9 286	-7 070
Autres charges d'exploitation	4.4	-8 913	-5 509
Impôts et taxes	4.5	-303	-257
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	4.7	-1 158	-863
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		3 091	1 574
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		3 091	1 574
Charges et produits financiers	4.8	-496	-273
Charges et produits exceptionnels	4.9	-95	46
Impôt sur les bénéfices	4.12	-320	-81
Résultat net des entreprises intégrées		2 180	1 266
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.6	18	16
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 199	1 283
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		2 199	1 283
Résultat par action - €	4.13	0,27	0,20
Résultat dilué par action - €	4.13	0,27	0,20

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>en Keuros</i>	Note	2022.12	2021.12
Résultat net total des sociétés consolidées	1.2	2 199	1 283
Elimination des amortissements et provisions	4.7 / 4.8 / 4.9	1 039	897
Elimination de la variation des impôts différés	3.7 / 4.12	-64	163
Elimination des plus ou moins values de cession	4.9	0	114
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	1.2 / 3.6	-18	-16
Total marge brute d'autofinancement		3 156	2 441
Variation des stocks liée à l'activité	3.7	-3 548	374
Variation des créances liées à l'activité	3.7	-8 729	-4 906
Variation des dettes liées à l'activité	3.15	8 484	1 403
Flux net généré par (affecté à) l'activité		-636	-688
Acquisition d'immobilisations	3.1 / 3.3 / 3.4	-3 188	-2 705
Cession d'immobilisations	4.9	45	82
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements		-3 143	-2 622
Augmentations de capital	1.4	17 339	
Emissions d'emprunts	3.13	6 882	2 127
Remboursements d'emprunts	3.13	-3 165	-1 930
Variation nette des placements à moyen terme	3.7	-8 000	
Variation nette des concours bancaires	3.13	1 850	1 150
Total flux net provenant du (affecté au) financement		14 906	1 347
Variation de trésorerie		11 127	-1 963
Trésorerie d'ouverture		2 726	4 690
Trésorerie de clôture		13 853	2 726

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>en Keuros</i>	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	6 458		931	981	8 371
Affectation du résultat de l'exercice n-1			981	-981	0
Part du groupe dans le résultat				1 283	1 283
Autres mouvements			0		0
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	6 458		1 913	1 283	9 653
Affectation du résultat de l'exercice n-1			1 283	-1 283	0
Augmentation de capital (1)	1 774	17 241	-17		18 998
Imputation des frais d'augmentation de capital (1)		-1 659			-1 659
Actions d'auto-contrôle (2)			-101		-101
Part du groupe dans le résultat				2 199	2 199
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	8 232	15 582	3 077	2 199	29 090

(1) Cf § 2.1. Faits marquants – Opérations en capital et Attribution gratuite d'actions

(2) Cf § 3.11. Composition du capital social

2. ANNEXES

Les comptes consolidés du Groupe OKwind ont été arrêtés le 17 avril 2023 par le Conseil d'administration de la société GROUPE OKwind au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.1 Faits marquants

Evolution de la forme juridique

Par décision unanime des associés en date du 19 juin 2022, la société GROUPE OKwind initialement constituée sous la forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme et s'est dotée d'un conseil d'administration, avec effet au 20 juin 2022 (date d'approbation du prospectus relatif au projet d'introduction en bourse de la société sur le marché Euronext Growth Paris).

Opérations en capital

Introduction en bourse sur Euronext Growth :

La société GROUPE OKwind a été introduite en bourse sur le marché Euronext Growth Paris le 7 juillet 2022 au prix de 10,81 euros par action.

Cette opération d'un montant global de 19 millions d'euros s'est traduite par une augmentation de capital de 1,7 million d'euros et l'enregistrement d'une prime d'émission de 17,2 millions d'euros avant déduction des frais liés à l'opération.

Au total, le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse s'est établi à 1.726.656 dont 140.709 actions par compensation de créances et 139.879 actions existantes cédées par des actionnaires historiques dans le cadre de la clause d'extension, auquel s'ajoutent 30.810 actions nouvelles supplémentaires à l'issue de l'option de sur-allocation clôturée le 4 août 2022.

Préalablement, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président de la société GROUPE OKwind a constaté, en date du 1er avril 2022, l'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, et en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital social résultant de l'attribution définitive des actions, par prélèvement d'une somme de 17 k€ sur les réserves indisponibles, et la création et l'émission de 16.960 actions d'un (1) euro chacune.

Contrat de liquidité : Le 18 juillet 2022, la société GROUPE OKwind a conclu un contrat de liquidité avec la société Portzamparc pour favoriser à partir du 5 août la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200.000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidité. A la clôture de l'exercice, la société GROUPE OKwind détient des actions propres dans le cadre de ce contrat.

Les frais externes, engagés pour l'opération d'augmentation de capital réalisée lors de l'introduction en bourse, s'élèvent à 2.318 k€ dont 2.212 € (soit 1.659 k€ nets d'impôts), imputés sur la prime d'émission, et 106 k€ inscrits en charges exceptionnelles de l'exercice en présence d'une opération en capital qualifiée de « mixte » (augmentation de capital et rachat d'actions).

Attribution gratuite d'actions

Le 24 mai 2022, le Président, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019, a procédé à l'attribution gratuite de 33.040 actions ordinaires de la Société Groupe OKwind au profit de salariés, et a décidé de constituer les « réserves indisponibles » attachées à cette attribution par prélèvement sur le compte « autres réserves » de la somme de 33 k€.

Emprunts obligataires convertibles en actions – OCA

Remboursement anticipé des OCA souscrites par les Actionnaires historiques : Dans la perspective de l'admission des titres de la société GROUPE OKwind sur Euronext Growth Paris (cf § 2.1), les parties au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions ont convenu du remboursement anticipé de la totalité des dites obligations en juin 2022 (cf § 3.14).

Emission d'un emprunt d'OCA en faveur de SOFIPROTEOL : Le 31 août 2022, le Président de la société GROUPE OKwind, agissant en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée le Conseil d'administration du 5 août 2022, a procédé à l'émission de 30 obligations convertibles en actions de 100.000 euros de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire d'un montant nominal de 3.000.000 Euros (caractéristiques au § 3.14).

Financements moyen terme

Pour le financement de ses dépenses de développement, et la poursuite de sa stratégie de croissance industrielle et commerciale, la société GROUPE OKwind a souscrit des emprunts pour un total de 3.810 k€, sur des durées de 5 à 8 ans.

Relations contractuelles et financières avec la société Purecontrol :

En date du 20 avril 2022 :

- la société GROUPE OKwind a conclu un contrat de partenariat commercial avec la société Purecontrol afin de proposer une offre intégrée couplant génération et management de l'énergie ;
- la société Purecontrol a consenti un contrat de licence logicielle à la société GROUPE OKwind ;

La société GROUPE OKwind a souscrit des obligations convertibles en actions pour un total de 750 k€ (cf § 3.4)

- en date du 20 avril 2022, à la 2nde et dernière tranche de 150 k€ (1.500.000 OCA au prix de 0,10 €) de l'emprunt émis en date du 16 juin 2021 pour un montant total de 300 k€ ;
- en date du 28 septembre 2022, à la totalité de l'emprunt émis pour un montant de 600 k€ (6.000.000 OCA au prix de 0,10 €).

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le règlement N° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Le règlement ANC 2020-01 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 ; il introduit des dispositions relatives à l'établissement des premiers comptes consolidés, dont le principe d'application rétrospective des règles et méthodes comptables applicables. En conséquence, les ajustements qui résultent de l'application rétrospective du règlement sont comptabilisés en capitaux propres d'ouverture de l'exercice comparatif.

Par ailleurs, les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous :

- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

2.3 Méthodes comptables

L'annexe énonce les principales méthodes comptables du groupe de manière à assurer une bonne compréhension des comptes consolidés, compte tenu des activités menées par le groupe et de ses transactions.

Cette liste de méthodes identifie celles retenues par le groupe lorsqu'un choix est possible et a des incidences significatives.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

Il est inscrit à l'actif immobilisé un écart d'acquisition positif.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

- Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.
- Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective. A chaque clôture des comptes, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Le test de dépréciation vise à comparer la valeur comptable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) avec la valeur d'usage.

La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode

Discounted Cash Flow) couvrant une période à moyen terme. Au-delà il est retenu un taux de croissance à l'infini n'excédant pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital du groupe (WACC) comprenant selon le contexte une prime de risque spécifique.

Dépréciation de l'écart d'acquisition : Si la valeur d'usage devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production, hors charges financières.

Dépenses de développement

Le groupe, grâce à ses équipes d'ingénieurs et le recours à des compétences externes, étudie et met au point les outils nécessaires à son développement auprès de nouveaux secteurs d'activité, et au maintien de son avancée technologique.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Elles sont composées de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans dès leur date de mise en service.

Compte tenu des délais rapides de développement des projets et des mises à jour régulières, le groupe a opté pour une annualisation de certains projets logiciels en procédant à l'amortissement au 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'activation.

Une provision pour dépréciation complémentaire peut être constatée lorsque les critères d'activation présentés ci-dessus ne sont plus respectés.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale (brevets) ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les logiciels et les sites internet sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, hors charges financières. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements, aménagements, Installations techniques : de 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 ans
- Matériel de transport : 1 à 2 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 1 à 3 ans
- Mobilier : 4 à 5 ans

Contrats de crédit-bail et des contrats assimilés

Les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont comptabilisés :

- au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Dans le tableau des flux de trésorerie, l'impact trésorerie des contrats de crédits baux est constaté lors du paiement des redevances. Aucun flux n'est constaté lors de la signature du contrat, ni en investissement, ni en financement car il s'agit d'une transaction sans effet sur la trésorerie.

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.

La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Il s'agit pour l'essentiel de contrats sur des véhicules, dont la valeur résiduelle est faible, et la durée de vie réelle proche de la durée du contrat. C'est pourquoi les durées d'amortissement sont ajustées à la durée des contrats.

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués à leur coût historique.

Les autres immobilisations financières concernent principalement le solde espèces du contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements.

Le contrat de liquidité permet de réaliser des interventions à l'achat ou à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du premier entré - premier sorti. Les en-cours de production sont valorisés selon la méthode de l'avancement.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société applique la méthode de l'avancement pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme. En fonction du niveau de facturation et de l'avancement de chaque affaire à la clôture, le chiffre d'affaires est ajusté par les comptes « clients, factures à établir » ou « produits constatés d'avance ».

Les sommes encaissées préalablement à la facturation sont inscrites en dettes d'exploitation au compte « avances et acomptes reçus des clients ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires.

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent au passif dans les emprunts et dettes financières à court terme.

Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires, dont la consommation est estimée sur un horizon raisonnable. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :
 - si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
 - ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale. La société GROUPE OKwind est tête du groupe fiscal, comprenant les sociétés OKwind, LUMIOO et FINANCIERE GROUPE OKwind.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, essentiellement crédits d'impôt de recherche et d'innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Capitaux propres

Prime d'émission

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres, au poste prime d'émission, en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Actions d'auto-contrôle

Elles sont constituées d'actions Groupe OKwind détenues par elle-même par l'intermédiaire de la société en charge du contrat de liquidité ; elles sont déduites des capitaux propres. Les bonis et malis de cession des actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres, de sorte que les résultats de cession n'affectent pas le résultat consolidé de l'exercice.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées dès lors qu'il existe pour le groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés, et qu'il y a un risque probable de sortie de ressources, estimé de façon raisonnable, sans contreparties attendues, et dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise. Les provisions sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- emprunts obligataires
- dettes souscrites auprès d'établissements de crédit incluant les PGE
- billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédit
- dettes liées aux engagements de location-financement
- découverts bancaires

Les frais financiers sont enregistrés en charges financières, hormis les frais d'émission d'emprunts qui sont étalés sur la durée de chaque emprunt.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite conformément à la recommandation ANC 2013-02. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans le groupe à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

L'engagement n'est pas externalisé.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

La marge prévisionnelle est déterminée pour chaque affaire en fonction du chiffre d'affaires estimé à terminaison et des coûts budgétés.

Le chiffre d'affaires de chaque affaire est reconnu à la date de clôture en fonction de l'avancement du projet, calculé à partir du ratio « coûts engagés à la date de clôture / coûts budgétés sur le projet ». Dans le cas où la marge prévisionnelle se traduirait par une perte il serait procédé à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts sont présentés en diminution de l'impôt sur le résultat.

Ils concernent essentiellement le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation.

🌀 Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Le résultat dilué par action est ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

2.4 Informations relatives au périmètre de consolidation

🌀 Organigramme au 31 décembre 2022



Augmentation de capital Lumioo : Par décision de l'associé unique en date du 7 mars 2022, la société LUMIOO a procédé successivement à une augmentation de capital, puis à une réduction de capital par imputation des pertes antérieures, portant le capital social de 5.000 € à 589.250 €. L'opération est sans impact sur les comptes consolidés.

Participation non consolidée : La prise de participation dans la société PURECONTROL est intervenue au cours de l'exercice 2021 ; celle-ci est exclue du périmètre de consolidation – cf 3.5.

🌀 Liste des sociétés du groupe consolidé

Sociétés	Siège social	N° SIREN	2021.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	2022.12	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Groupe Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	824331045	Société Mère	100,00 %	100,00 %	Société Mère	100,00 %	100,00 %
Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	511888026	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Lumioo	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	848549275	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Financière Groupe Okwind	Zone du Haut Montigne 35370 TORCE	840544324	Globale	100,00 %	100,00 %	Globale	100,00 %	100,00 %
Sci Montigne Tourcheg	13 rue du Clos Courtel 35510 CESSON-SEVIGNE	887513638	MEE	24,97 %	24,97 %	MEE	24,97 %	24,97 %

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette société. Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes consolidés sont établis pour l'exercice clos les 31 décembre 2022, d'une durée de 12 mois.

2.5 Retraitements de consolidation

Le groupe applique les méthodes obligatoires et de références prévues dans le cadre du règlement ANC 2020-01.

Traitements dans les comptes sociaux ou retraitements appliqués en consolidation	
Elimination des flux et positions de clôture intragroupe	Oui
Neutralisation des dividendes en provenance des filiales	Oui
Reclassement du chiffre d'affaires intragroupe constituant de la production immobilisée	Oui
Comptabilisation immédiate en charge des frais de constitution	Oui
Inclusion dans le coût des actifs (financiers) des droits, honoraires et frais	Comptes sociaux
Activation des coûts de développement	Comptes sociaux
Activation des contrats de location-financement	Oui
Activation et étalement des frais d'émission d'emprunts	Comptes sociaux
Provisionnement des engagements de fin de carrière et prestations assimilées	Oui
Comptabilisation des impôts différés	Oui
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture	Comptes sociaux
Imputation des crédits d'impôt en diminution de l'impôt sur les sociétés	Comptes sociaux
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital en diminution de la prime d'émission	Comptes sociaux
Imputation des titres d'autocontrôle en diminution des capitaux propres consolidés, y compris la plus ou moins-value correspondante	Oui

2.6 Information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du groupe. La direction ayant choisi d'organiser le groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits (et services y afférents), il est distingué 2 secteurs principaux :

- Le BtoB
- Le BtoC

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires constitue un indicateur clé de suivi de la performance.

EBITDA

L'EBITDA, selon la méthode soustractive, est obtenu en rajoutant au résultat d'exploitation les dotations aux amortissements et aux provisions, nettes des reprises.

Taux d'EBITDA

Ce taux est calculé en retenant au numérateur l'EBITDA et au dénominateur le chiffre d'affaires.

3. DÉTAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

en Keuros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2022.12
Frais d'établissement	0				0	0
Frais de développement	6 477	1 540				8 017
Concessions, brevets & droits similaires	204	17				221
Logiciels	340	215			77	632
Immobilisations incorporelles en cours	21	64			-77	9
Autres immobilisations incorporelles	14	0			0	14
Total immobilisations incorporelles	7 056	1 836			0	8 892
Amt/dép. frais d'établissement	0			0	0	0
Amt/dép. frais de développement	-3 364			-506		-3 870
Amt/dép. conc. brevets & dts similaires	-145			-20		-165
Amt/dép. logiciels	-5			-89		-93
Amt/dép. autres immos incorp.	-1			-3		-4
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-3 514			-618	0	-4 132
Total valeur nette	3 542	1 836		-618	0	4 760

Concernant les frais de développement : il s'agit de renforcer les facteurs de compétitivité du Groupe OKwind. Les principaux programmes portent sur :

- le renforcement de l'écosystème dédié à l'autoconsommation : nouvelle gamme de trackers plus performant, élargissement de la gamme d'objets connectés permettant de stocker l'énergie et de piloter plus intelligemment les postes de consommation, optimisation du portail client de monitoring de l'écosystème et de paramétrage des objets connectés ;
- le développement d'applicatifs métiers de pilotage de processus par segment de marché ;
- la modélisation et l'optimisation des bénéfices « agrivoltaïques » des trackers sur les rendements agronomiques et la biodiversité.

Les logiciels concernent l'ERP et le CRM.

3.2 Ecart d'acquisition

La société GROUPE OKwind a été constituée en décembre 2016 par apport des titres de la société OKwind (UGT B to B) valorisés 6.200 k€. L'écart consécutif à l'opération d'apport s'élève à 5.885 k€.

L'écart d'acquisition est affecté de manière rétrospective au poste d'impôt différé actif pour 930 k€ au titre du déficit fiscal cumulé à fin décembre 2016 de 3.312 k€.

Le solde de l'écart d'acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé s'élève à 4.955 k€.

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est illimitée, en conséquence celui-ci n'est pas amorti, il fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme (5 ans) utilisés par le management du Groupe en mai 2022 dans la perspective de l'admission des titres de la société GROUPE OKwind sur Euronext Growth, à savoir :

- Les principales hypothèses opérationnelles reposent notamment sur les niveaux de croissance historique du chiffre d'affaires en B to B et en B to C.

- Les hypothèses financières appliquées dans le cadre du test de dépréciation sont un taux d'actualisation de 16 % et un taux de croissance à long terme de 2 %.
- L'analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement et cumulativement les critères suivants : le taux de marge d'EBITDA, de plus ou moins deux points, et le taux d'actualisation, de plus ou moins un point.

Le résultat du test de dépréciation, y compris l'analyse de sensibilité, a conclu à l'absence de dépréciation de l'écart d'acquisition.

Par ailleurs, les données financières de l'exercice 2022 et les perspectives à court et moyen termes confirment l'absence d'indice de perte de valeur, à savoir :

- Un chiffre d'affaires de 41,8 M€, en croissance de 66 %, au-delà des 35 M€ annoncés lors de l'introduction en bourse, ainsi que la confirmation de l'atteinte d'un taux d'EBITDA de 10,2%.
- La poursuite sur le 1^{er} trimestre 2023 de la forte dynamique commerciale dans un contexte de marché favorable, avec notamment la création de réseaux commerciaux par segments de marché, et la poursuite de l'implantation d'agences régionales.
- La confirmation pour l'exercice 2023 des objectifs de chiffre d'affaires (avec un carnet de commandes en très forte hausse), et d'EBITDA, par une politique sécurisée des approvisionnements et de la sous-traitance.

3.3 Immobilisations corporelles

en Keuros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2022.12
Agencements sur terrains	7					7
Installations tech, matériel & outillage	1 027	174				1 201
<i>Dont Crédit-Bail</i>	167					167
Matériel de transport	574	746	-205			1 115
<i>Dont Crédit-Bail</i>	561	738	-205			1 095
Matériel informatique	262	88				350
Autres immobilisations corporelles	88	8				96
Immobilisations corporelles en cours	1					1
Total immobilisations corporelles	1 959	1 016	-205			2 770
Ant/dép. agencements sur terrains	-3			-1		-4
Ant/dép. install tech, matériel & outil.	-437			-148		-584
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-37			-31		-68
Ant/dép. matériel transport	-211		160	-174		-225
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-202		160	-171		-213
Ant/dép. matériel informatique	-142			-80		-222
Ant/dép. autres immobilisations corp.	-38			-16		-54
Total ant/dép. immobilisations corporelles	-831		160	-418		-1 089
Total valeur nette	1 128	1 016	-45	-418		1 680

Installations techniques, matériels & outillages : Il s'agit essentiellement d'outillages et des bancs d'essais trackers.

Matériels de transport et informatique : L'ouverture d'agences et le développement de l'activité implique le déploiement des outils bureautique et du parc de véhicules, celui-ci est essentiellement financé par des contrats de crédit-bail.

3.4 Immobilisations financières

en Keuros	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	2022.12
Titres de participation Purecontrol (1)	435					435
Obligations convertibles en actions Purecontrol (2)	153	760				913
Autres titres immobilisés	8	5				13
Contrat de Liquidité - Actions propres			0			0
Contrat de Liquidité - Solde espèces				99		99
Dépôt de garantie/baux commerciaux	177	89				266
Total immobilisations financières	773	953				1 727
Dépréciations des titres	0				0	0
Dép. prêts, cautionnements et autres créances					-2	-2
Total dép. immobilisations financières	0				-2	-2
Total valeur nette	773	953			-2	1 724

(1) La valeur des titres englobe les frais d'acquisition pour 35 k€ amortis sur 5 ans

(2) Obligations convertibles en actions Purecontrol

Caractéristiques des emprunts obligataires convertibles	OCA 2021		OCA 2022
	Tranche 1	Tranche 2	
Date de souscription	21-juin-2021	20-avr-2022	28-sept-2022
Nombre d'obligations souscrites	1 500 000	1 500 000	6 000 000
Valeur nominale unitaire (en euros)	0,10	0,10	0,10
Montant nominal (Keuros)	150	150	600
Date d'échéance	16-juin-2026		30-sept-2027
Taux d'intérêt annuel servis (échéances annuelles)	4%		4%
Prime de non-conversion	7%		7%

3.5 Titres non consolidés

Sociétés	Siège social	N° SIREN	Taux de contrôle	Valeur brute (K€)	Valeur nette (K€)	Motif de l'exclusion
Purecontrol	68 avenue Sergent Maginot 35000 RENNES	827813585	14,17 %	400	400	% de détention inférieur à 20%

La société a pour activité le pilotage de process industriels pour permettre d'améliorer leur fonctionnement, leur performance énergétique et de réduire leur empreinte environnementale via ses solutions logicielles basées sur l'intelligence artificielle. Elle a notamment développé son expertise sur le marché de l'assainissement.

La société est maintenant en phase de déploiement commercial. Des synergies sont développées avec GROUPE OKwind sur les plans commerciaux et technologiques.

En date du 21 juin 2021, la société GROUPE OKwind a souscrit :

- à l'augmentation de capital de 167.308 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro moyennant un prix de souscription unitaire de 2,3908 €, soit 400 k€, auxquelles est attaché un bon de souscription d'actions par action ordinaire, à exercer au plus tard le 16 juin 2025 ;
- à l'émission à titre gratuit de 22.265 bons de souscription d'actions, donnant droit à la souscription d'une action nouvelle d'une valeur de 0,10 euro, à exercer au plus tard dans les trois mois suivants l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.6 Titres mis en équivalence

<i>en Keuros</i>	2021.12	Résultat	Augmentation de capital	2022.12
SCI MONTIGNE TOURCHEG	195	18		213

La société porte l'immobilier du Groupe OKwind du site de Torcé, à qui elle consent un bail commercial pour une durée de 11 années, à compter du 18 décembre 2020, moyennant des loyers et refacturations de charges inhérentes à l'occupation pour 312 k€ en 2022.

3.7 Autres actifs

<i>en Keuros</i>	2021.12	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	2022.12
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	1 799	3 007			4 806
Stocks - en-cours de production	193	566			759
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	-217	0	-25		-242
Total Stocks et en-cours	1 775	3 573	-25		5 323
Clients et comptes rattachés	12 172	-837			11 335
Factures à établir	293	8 349			8 642
Dép. clients et comptes rattachés	-22	0	-6		-28
Total Clients et comptes rattachés	12 443	7 512	-6		19 949
Fournisseurs - avances et acomptes versés	107	576			682
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	1	-1			0
Créances sur personnel & org. sociaux	33	7			40
Créances fiscales - hors is	375	465			840
Impôts différés - actif	82	64		0	146
Etat, impôt sur les bénéfices - créances	84	323			407
Autres créances	0	0			0
Produits à recev.	199	-156			43
Créances sur cessions d'actifs	86	-86			
Frais d'émission d'emprunt	19	20	-14		25
Charges constatées d'avance	94	94			188
Total Autres créances et comptes de régularisation	1 080	1 307	-14	0	2 372
Placements à moyen terme		8 000			8 000
Total valeurs mobilières de placement		8 000			8 000
Placements à court terme	0	10 000			10 000
Disponibilités	2 726	1 121			3 847
Intérêts courus non échus s/ dispo.		6			6
Total disponibilités	2 726	11 127			13 853
Total autres actifs	18 024	31 519	-46	0	49 497

3.8 Ventilation des créances par échéance

<i>en Keuros</i>	2022.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Dépôt de garantie/baux commerciaux	266			266
Contrat de liquidité - Solde espèces	99	99		
Fournisseurs - avances et acomptes versés	682	682		
Clients et comptes rattachés	11 335	11 335		
Factures à établir	8 642	8 642		
Créances sur personnel & org. sociaux	40	40		
Créances fiscales - hors is	840	840		
Etat, impôt sur les bénéfices - créances	407	407		
Autres créances	43	43		
Total Créances par échéance	22 355	22 089		266

3.9 Ventilation des créances clients par échéances à court terme

en Keuros	2022.12	Créances échues depuis						Créances non échues
		30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 à 180 jours	180 à 360 jours	à plus de 360 jours	
Clients	11 335	2 882	946	168	427	1 661	384	4 867

3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en Keuros	2022.12	2021.12
Placements à court terme	10 000	0
Disponibilités	3 847	2 726
Intérêts courus non échus s/ dispo.	6	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 853	2 726

3.11 Capitaux propres

Composition du capital social	2022.12	2021.12
Capital - K€	8 232	6 458
Nombre d'actions	8 232 426	6 458 000
<i>dont Actions ordinaires</i>	<i>1 980 791</i>	<i>3 450 537</i>
<i>dont Actions de préférences (1)</i>	<i>6 251 635</i>	<i>3 007 463</i>
Valeur nominale - €	1	1

(1) Les actions de préférence ouvrent un droit de vote double.

Par décision de l'Assemblée générale du 6 mai 2022, sous condition suspensive d'approbation du Prospectus relatif au projet d'introduction en bourse :

- Les actions de préférence existantes à la clôture 2021 ont été automatiquement converties en actions ordinaires lors de l'admission des titres de la Société à la cote.
- Il a été attribué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans.

Instruments dilutifs

Emprunts obligataires – Se reporter à la note 3.14.

Actions gratuites – Par délégation de l'Assemblée générale du 26 juin 2019 donnant au Président la possibilité d'attribuer un nombre maximum de 50.000 actions, dont 16.960 actions ordinaires nouvelles ont été acquises le 1^{er} avril 2022, et dont 33.040 actions ordinaires nouvelles ont été attribuées le 23 mai 2022 ; celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'un an soit à compter du 24 mai 2023.

Actions d'auto-contrôle

	Nombre	Prix moyen d'acquisition (€)	Cours de clôture (€)	Total valeur historique (Keuros)
Actions propres contrat liquidité	7 515	13,38	13,45	101

Mouvements intervenus au cours de l'exercice : Achats 20.498 titres – Ventes 12.983 titres

3.12 Provisions pour risques et charges

en Keuros	2021.12	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	2022.12
Autres provisions pour risques	35	6			41
Total provisions pour risques	35	6			41
Provisions pour pensions et retraites	101	5			106
Prime de non conversion OCA	126	30	-126		30
Autres provisions pour charges - Forfait social sur AGA		71			71
Total provisions pour charges	227	106	-126		208
Total provisions pour risques et charges	262	112	-126		249

3.13 Emprunts et dettes financières

en Keuros	2021.12	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	2022.12
Emprunts obligataires	1 200	3 000	-1 200		3 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires		45			45
Emprunts garantis par l'Etat	1 745		-397		1 349
Emprunts auprès établis. de crédit	6 739	4 548	-1 456		9 831
<i>Dont Crédit-Bail</i>	502	738	-254		986
Avances remboursables	198		-85		113
Intérêts courus sur emprunts	27	27	-27		27
Total Dettes financières MLT	9 909	7 621	-3 165		14 364
Billets de trésorerie	1 950	1 850			3 800
Total Dettes financières CT	1 950	1 850			3 800
Total emprunts et dettes financières	11 859	9 471	-3 165		18 164

Les dettes souscrites auprès d'établissements de crédit concernent :

- Les emprunts garantis par l'Etat – PGE – accordés en 2020 sur une durée 6 ans font l'objet d'un différé deremboursement d'un an, au taux fixe compris entre 0,54 % et 0,73 %.
- Les autres emprunts moyen terme, souscrits sur une durée de 5 à 8 ans, et rémunérés à taux fixe de 0,61 % à 4,30 % dont les caractéristiques des deux principaux emprunts, auprès de BPI France, sont :

Prêteur BPI France :	2021.12	2022.12
Nominal (K€)	1 000	1 500
Taux	0,71%	3,02%
Différé (année)	2,75	2
Première échéance	30/09/2024	30/09/2024
Dernière échéance	30/06/2029	30/06/2029

- Les avances remboursables, sans intérêts, accordées par la Région Bretagne seront totalement remboursées en 2023.
- Les billets de trésorerie, renouvelables tous les 3 mois, dont la rémunération est comprise entre 1,40 % et 2,50 % en 2021, et 1,50 % et 4,13 % en 2022.

3.14 Emprunts obligataires

Caractéristiques des emprunts obligataires convertibles	Actionnaires historiques (1)	Sofiprotéol
Date de souscription	27-juin-2019	31-août-2022
Nombre d'obligations émises	300 000	30
Valeur nominale unitaire (en euros)	4	100 000
Montant nominal (Keuros)	1 200	3 000
Date d'échéance	27-juin-2024	31-août-2026
Taux d'intérêt annuel servis (échéances annuelles)	4%	5%
Prime de non-conversion	4%	3%
Nombre d'actions Groupe OKwind sur conversion des OCA	300 000	222 016
Rang	Assimilées aux actions anciennes avec des droits identiques	Assimilées aux actions anciennes avec des droits identiques

(1) En date du 6 mai 2022, il a été conclu un avenant au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) consistant au remboursement anticipé de la totalité des obligations.

En contrepartie, les porteurs d'OCA se sont irrévocablement engagés à souscrire à l'augmentation de capital de la société intervenue dans le cadre de l'introduction en bourse pour un montant égal au montant total de leurs créances incluant le nominal de l'emprunt obligataire et l'ensemble des primes, indemnités et intérêts

3.15 Autres passifs

en Keuros	2021.12	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	2022.12
Dettes fournisseurs	2 942	3 270			6 212
Clients - avances et acomptes reçus	300	3 602			3 902
Dettes sociales	1 641	597			2 238
Dette provisionnées participation des salariés	127	113			239
Dettes fiscales (hors is et cvae)	1 364	1 115			2 478
Autres dettes	4	101			105
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	465	-314			151
Autres dettes et comptes de régularisation	3 901	5 214		0	9 115
Total autres passifs	6 843	8 484		0	15 327

Les avances et acomptes reçus concernent les affaires en cours à la clôture et celles du carnet de commandes non débutées à la clôture.

3.16 Impôts différés

en Keuros	2021.12	Incidence résultat	2022.12
Impôts différés - actif	82	64	146
Impôts différés - passif			
Solde net d'impôt différé	82	64	146
Ventilation de l'impôt différé par nature			
Id / différences temporaires	-30	68	38
Id / retraitements de consolidation	29	-4	25
Activation de reports déficitaires	83		83
Total impôt différé par nature	82	64	146

3.17 Reports déficitaires

<i>en Keuros</i>	2021.12	Incidence résultat	2022.12
Base reports déficitaires LUMIOO	330		330
Total base reports déficitaires	330		330
Impôt différé LUMIOO	83		83
Total impôt différé reports déficitaires	83		83

Le montant des déficits reportables non activés, dans la mesure où ils ne répondent pas aux critères d'activation, concernent la société GROUPE OKwind, pour un montant de 24 k€, au titre de l'exercice précédent la constitution du groupe fiscal.

3.18 Ventilation des dettes par échéance

<i>en Keuros</i>	2022.12	Moins de 1 an	Moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	3 000		3 000	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	24	24		
Emprunts garantis par l'Etat	1 349	398	951	
Emprunts auprès établis. de crédit	9 831	1 592	5 018	3 221
Avances remboursables	113	113		
Intérêts courus sur emprunts	48	48		
Billets de trésorerie	3 800	3 800		
Dettes fournisseurs	5 553	5 553		
Factures non parvenues	660	660		
Clients - Avances et acomptes reçus	3 902	3 902		
Dettes sociales	2 238	2 238		
Dette provisionnées Participation des salariés	239	239		
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	2 478	2 478		
Autres dettes - courant	105	105		
Total Dettes par échéance	33 340	21 150	8 969	3 221

4. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Chiffre d'affaires et EBITDA par activité

Activités	B to B		B to C		TOTAL	
	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12
<i>en Keuros</i>						
Chiffre d'affaires	37 098	22 626	4 677	2 562	41 775	25 188
Résultat d'exploitation					3 091	1 574
Dotations et reprises d'exploitation					1 158	863
EBITDA	4 473	2 923	-224	-485	4 249	2 437
Taux d'EBITDA	12,1%	12,9%	-4,8%	-18,9%	10,2%	9,7%

Le chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé en totalité en France en 2021 et 2022.

4.2 Autres produits d'exploitation

<i>en Keuros</i>	2022.12	2021.12
Autres produits	23	0
Production stockée	566	-217
Subventions d'exploitation	85	76
Subventions taxe d'apprentissage	18	
Production immobilisée	1 641	1 521
<i>Dont Frais de développement</i>	1 540	1 371
<i>Dont Logiciels - ERP et CRM</i>	96	83
<i>Dont Banc d'essai</i>	4	67
Transferts de charges d'exploitation	29	0
Total Autres produits d'exploitation	2 362	1 381

4.3 Achats consommés

<i>en Keuros</i>	2022.12	2021.12
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-24 393	-11 151
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	3 007	-145
Total Achats consommés	-21 386	-11 296

4.4 Autres charges d'exploitation

<i>en Keuros</i>	2022.12	2021.12
Achat d'études	-124	-2
Achats non stockés de matières et fournitures	-611	-432
Redevances	-1	-20
Sous-traitance générale	-2 537	-1 365
Locations et charges locatives	-1 649	-1 221
Entretiens et réparations	-131	-79
Primes d'assurance	-291	-223
Etudes et recherches	-133	-61
Documentations, frais de colloques, séminaires et conventions	-71	-45
Personnel mis à disposition	-222	-86
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	-733	-476
Publicités	-281	-329
Autres services extérieurs	-51	-23
Transports	-1 300	-612
Déplacements, missions	-330	-286
Frais postaux	-226	-180
Services bancaires	-75	-45
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-2	-14
Jetons de présence	-100	0
Autres charges	-45	-9
Total Autres charges d'exploitation	-8 913	-5 509

La sous-traitance est liée à l'installation sur site des trackers par des prestataires spécialisés : câblage-montage-grutage. Le poste locations concerne les Agences, le siège social à Torcé, ainsi que les locations courte durée (hors CB) de véhicules.

4.5 Impôts et taxes

<i>en Keuros</i>	2022.12	2021.12
Impôts et taxes sur rémunérations	-120	-133
Autres impôts et taxes	-184	-124
Total Impôts et taxes	-303	-257

4.6 Charges de personnel

<i>en Keuros</i>	2022.12	2021.12
Rémunérations du personnel	-6 471	-4 964
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-2 442	-1 862
Intéressement du personnel	-239	-127
Autres charges de personnel (Tickets restaurant, médecine du travail)	-134	-118
Total Charges de personnel	-9 286	-7 070

4.7 Dotations / reprises d'amortissements & provisions d'exploitation

en Keuros	2022.12	2021.12
Dot./prov. engagements de retraite	-5	-21
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-618	-546
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-418	-294
Dot. aux prov. d'exploitation	-71	0
Dot./amt. charges d'exploit. à répartir	-14	-6
Rep./amt. & dép. immo. incorporelles	0	3
Rep./provisions d'exploitation	0	21
Sous Total Hors Actifs Circulants	-1 127	-843
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-26	-42
Dot./dép. des actifs circulants	-6	-9
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	1	31
Sous Total liés aux Actifs Circulants	-31	-20
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-1 158	-863

4.8 Résultat financier

en Keuros	2022.12	2021.12
Charges d'intérêts sur emprunts	-664	-224
<i>Dont Crédit-Bail</i>	-70	-42
<i>Dont intérêts sur OCA</i>	-342	-48
Dotations aux provisions/ primes de remboursement des OCA	-30	-52
Reprises sur provisions/ primes de remboursement des OCA	126	0
Dotations aux provisions financières	-2	0
Pertes et gains de change nets sur autres dettes et créances	24	0
Autres produits financiers	51	3
Total Résultat financier	-496	-273

4.9 Résultat exceptionnel

en Keuros	2022.12	2021.12
Dépenses engagées sur levée de fonds non aboutie		-196
Dépenses engagées sur actions cédées au titre de la clause d'extension	-106	
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	-45	-80
Dotations aux provisions exceptionnelles	-6	-2
Autres charges exceptionnelles	-2	
Charges exceptionnelles	-159	-278
Produits de cession d'immobilisations corporelles	45	82
Autres produits exceptionnels	20	242
Produits exceptionnels	64	324
Total Résultat exceptionnel	-95	46

Indemnisation litige – 2021.12 : Le Groupe a comptabilisé 242 k€ d'indemnités à recevoir liées à un litige. Ce montant a fait l'objet d'un encaissement le 19 janvier 2022.

4.10 Taux d'imposition

en %	Taux d'impôt normal		Taux d'impôt long terme	
	2022.12	2021.12	2022.12	2021.12
Taux par pays				
FRANCE	25,00 %	26,50 %	25,00 %	25,00 %

4.11 Preuve d'impôt consolidée

en Keuros	2022.12	2021.12
Résultat avant impôts	2 518	1 363
Taux d'impôt normal - consolidante	25%	26,50%
Charge d'impôt théorique	-630	-361
Distorsions social/fiscal	537	370
<i>Dont différences permanentes liées aux dividendes intragroupe</i>	538	430
<i>Dont autres différences permanentes et temporaires</i>	-1	-60
Elimination des dividendes intragroupe	-538	-430
Crédits d'impôts	306	335
Société mise en équivalence	5	4
Variation des taux d'impôts	0	1
Charge d'impôt réelle théorique	-320	-81
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-320	-81

4.12 Impôts sur les bénéfices / ventilation impôts exigibles / différés

en Keuros	2022.12	2021.12
Impôts différés	64	-163
Impôt exigible	-689	-252
<i>Dont impôt sur frais d'augmentation de capital imputée sur la prime d'émission</i>	-553	0
Autres cir non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	306	335
Total Impôts sur les bénéfices	-320	-81

4.13 Résultat par action et résultat dilué par action

	2022.12	2021.12
Résultat net de l'ensemble consolidé - K€	2 199	1 283
Nombre d'actions avant dilution	8 232 426	6 458 000
Résultat par action - €	0,27	0,20
Impact net des éléments dilutifs - K€	185	73
Résultat net de l'ensemble consolidé corrigé des éléments dilutifs - K€	2 384	1 356
Actions gratuites (attribuées le 01/04/2022)		16 960
Obligations convertibles en actions (remboursées le 20/06/2022)		300 000
Actions gratuites (attribuables le 24/05/2023)	33 040	
Obligations convertibles en actions (échéance le 31/08/2026)	222 016	
Nombre d'actions après effets dilutifs	8 487 482	6 774 960
Résultat dilué par action - €	0,27	0,20

5. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

5.1 Transactions avec les parties liées

<i>En Keuros</i>		2022.12	2021.12
Parties liées	Nature de la relation	Montant des transactions	
Société NACIA, associée	Prestations de conseil et d'assistance selon convention du 31 juillet 2017	44	24
Total Transactions avec les parties liées		24	24

5.2 Effectif moyen

<i>en nombre</i>	2022.12	2021.12
Cadres	78	68
Agents de maîtrise et techniciens	33	27
Employés	10	17
Total Effectif	121	112

5.3 Engagement de retraite et avantages similaires

Les paramètres de calcul de l'indemnité de départ à la retraite sont :

Les conventions collectives applicables sont : CC nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie et CC territoriale de la métallurgie Ille-et-Vilaine Morbihan.

	2022.12	2021.12
Taux d'actualisation IFC inflation comprise	3,80%	1,25%
Source du taux d'actualisation	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2022	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2021
Duration des engagements	16	22
Table de mortalité	INSEE 2014 2016	INSEE 2014-2016
Taux d'augmentation des salaires inflation comprise	Taux constant :	Taux constant :
Ensemble du personnel	2,50%	2,00%
Taux de sortie	Taux moyens	Taux moyens
Ensemble du personnel	6,0%	6,0%
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Age de départ en fin de carrière		
Cadres	64	64
Non Cadres	63	63
Charges sociales		
Ensemble du personnel	41,0%	39,0%

5.4 Engagements hors bilan

<i>en Keuros</i>	2022.12	2021.12
Engagements donnés		
Emprunts assortis de sûretés réelles et autres garanties		
Nominal des emprunts en cours à la clôture	2 363	2 363
<i>Sûretés réelles (fonds de commerce, portefeuille titres)</i>	2 363	2 363
Capital restant dû à la clôture	1 142	1 619

5.5 Rémunérations allouées aux organes d'administration, de surveillance et de direction

<i>en Keuros</i>	2022.12	2021.12
Aux membres des organes d'administration	100	0
Aux membres des organes de direction	141	112
Total	241	112

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>en Keuros</i>	Légal	L822-11	2022.12	2021.12
Cogep Audit Cholet	42	42	84	35
Grant Thornton	33	62	96	0
Total Honoraires des CAC	75	105	180	35

Les honoraires sont inscrits au compte de résultat consolidé pour 77 k€ et imputés sur la prime d'émission pour 103 k€ (brut avant impôt).

Les services autres que la certification des comptes (L.822-11), couvrent principalement des services requis dans le cadre des augmentations de capital et les travaux réalisés dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif ayant une incidence sur les comptes au 31 décembre 2022 n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2023 et la date d'arrêt des comptes.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale de la société GROUPE OKwind du 6 mai 2022, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ainsi qu'aux mandataires sociaux, de la Société GROUPE OKwind et de ses filiales. Le conseil d'administration en date du 26 janvier 2023 a décidé l'attribution gratuite de 87.450 actions ordinaires de la Société au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales, selon divers critères d'attribution, et à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, à condition d'être toujours lié par un contrat de travail ou un mandat social à la Société ou une filiale.



4.2 COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2022



Table des matières

1. BILAN ACTIF	112
2. BILAN PASSIF	113
3. COMPTE DE RÉSULTAT (Première Partie)	114
4. COMPTE DE RÉSULTAT (Seconde Partie)	115
5. ANNEXES	116
5.1 Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture et règles et méthodes comptables	116
5.2 Immobilisations	121
5.3 Amortissements	122
5.4 État des Échéances des Créances et Dettes	123
5.5 Provisions Inscrites au Bilan	124
5.6 Produits à Recevoir	125
5.7 Charges à Payer	126
5.8 Charges et Produits Constatés d'Avance	127
5.9 Détail des Transferts de Charges	128
5.10 Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles	129
5.11 Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts	130
5.12 Effectif Moyen	131
5.13 Dettes Garanties par des Sûretés Réelles	132
5.14 Crédit-bail	133
5.15 Emprunt obligataire convertible	134
5.16 Composition du Capital Social	135
5.17 Engagements Financiers	136
5.18 Engagement de retraite – Hypothèses actuarielles	137
5.19 Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants	138
5.20 Tableau des filiales & participations	139

1. BILAN ACTIF

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	5 294 934	1 147 840	4 147 094	3 010 796
Concession, brevets et droits similaires	674 715	106 160	568 556	355 200
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 250		6 250	17 486
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 975 899	1 254 000	4 721 899	3 383 482
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 470	457	2 013	2 260
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	495 464	121 857	373 607	324 618
Autres immobilisations corporelles	292 433	151 804	140 630	141 376
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	790 367	274 118	516 250	468 254
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	9 188 754		9 188 754	7 165 940
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	912 515		912 515	158 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	450 936		450 936	151 750
TOTAL immobilisations financières :	10 552 205		10 552 205	7 475 705
ACTIF IMMOBILISÉ	17 318 471	1 528 118	15 790 354	11 327 440
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	44 597		44 597	11 638
Créances clients et comptes rattachés	1 833 644		1 833 644	716 589
Autres créances	2 641 347		2 641 347	4 404 830
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 519 589		4 519 589	5 133 057
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	8 000 153		8 000 153	153
Disponibilités	12 399 791		12 399 791	1 048 261
Charges constatées d'avance	104 558		104 558	48 464
TOTAL disponibilités et divers :	20 504 502		20 504 502	1 096 877
ACTIF CIRCULANT	25 024 090		25 024 090	6 229 934
Frais d'émission d'emprunts à étaler	25 267		25 267	19 227
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	42 367 829	1 528 118	40 839 711	17 576 602

2. BILAN PASSIF

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 8 232 426	8 232 426	6 458 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	15 581 798	
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		61 119
Réserve légale	122 275	
Réserves statutaires ou contractuelles		16 960
Réserves réglementées	33 040	
Autres réserves	2 015 218	886 302
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	675 869	1 223 111
TOTAL situation nette :	26 660 626	8 645 492
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	10 557	3 709
CAPITAUX PROPRES	26 671 183	8 649 202
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	77 732	125 650
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	77 732	125 650
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	3 045 410	1 224 325
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 956 822	6 324 559
Emprunts et dettes financières divers	51 429	47 940
TOTAL dettes financières :	12 053 661	7 596 824
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474 243	258 374
Dettes fiscales et sociales	953 590	650 999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 366	285 845
Autres dettes	582 936	9 708
TOTAL dettes diverses :	2 037 135	1 204 926
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	14 090 796	8 801 750
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	40 839 711	17 576 602

3. COMPTE DE RÉSULTAT (Première Partie)

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	2 265 625		2 265 625	1 692 640
Chiffres d'affaires nets	2 265 625		2 265 625	1 692 640
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 636 254 25 838 22 141 9 012	1 454 577 17 332 12 420 0
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 958 869	3 176 970
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnement Variation de stock [matières premières et approvisionnement] Autres achats et charges externes			2 092 752	1 333 407
TOTAL charges externes :			2 092 752	1 333 407
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			64 026	95 342
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			2 101 839 827 413	1 675 724 662 983
TOTAL charges de personnel :			2 929 251	2 338 706
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			667 946 47 650	472 005
TOTAL dotations d'exploitation :			715 596	472 005
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			103 553	20 566
CHARGES D'EXPLOITATION			5 905 178	4 260 026
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 946 309)	(1 083 056)

4. COMPTE DE RÉSULTAT (Seconde Partie)

GROUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 946 309)	(1 083 056)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	2 228 984	1 666 913
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34 596	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	125 650	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 389 229	1 666 914
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	30 082	51 937
Intérêts et charges assimilées	514 544	142 687
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	544 626	194 625
RÉSULTAT FINANCIER	1 844 603	1 472 289
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(101 705)	389 233
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 843	98 009
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	10 843	98 009
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 014	144
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	117 407	188 296
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 848	5 431
	126 268	193 871
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(115 425)	(95 862)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	76 538	42 345
Impôts sur les bénéfices	(969 538)	(972 085)
TOTAL DES PRODUITS	6 358 942	4 941 893
TOTAL DES CHARGES	5 683 073	3 718 782
BÉNÉFICE OU PERTE	675 869	1 223 111

5. ANNEXES

5.1 Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture et règles et méthodes comptables

Faits caractéristiques

Évolution de la forme juridique :

Par décision unanime des associés en date du 19 juin 2022, la société GROUPE OKwind initialement constituée sous la forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme et s'est dotée d'un conseil d'administration, avec effet au 20 juin 2022 (date d'approbation du prospectus relatif au projet d'introduction en bourse de la société sur le marché Euronext Growth Paris).

Opérations en capital

Introduction en bourse sur Euronext Growth :

La société GROUPE OKwind a été introduite en bourse sur le marché Euronext Growth Paris le 7 juillet 2022 au prix de 10,81 euros par action.

Cette opération d'un montant global de 19 millions d'euros s'est traduite par une augmentation de capital de 1,7 million d'euros et l'enregistrement d'une prime d'émission de 17,2 millions d'euros avant déduction des frais liés à l'opération.

Au total, le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse s'est établi à 1.726.656 dont 140.709 actions par compensation de créances et 139.879 actions existantes cédées par des actionnaires historiques dans le cadre de la clause d'extension, auquel s'ajoutent 30.810 actions nouvelles supplémentaires à l'issue de l'option de sur-allocation clôturée le 4 août 2022.

Préalablement, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président de la société GROUPE OKwind a constaté, en date du 1er avril 2022, l'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, et en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital social résultant de l'attribution définitive des actions, par prélèvement d'une somme de 17 k€ sur les réserves indisponibles, et la création et l'émission de 16.960 actions d'un (1) euro chacune.

Contrat de liquidité : Le 18 juillet 2022, la société GROUPE OKwind a conclu un contrat de liquidité avec la société Portzamparc pour favoriser à partir du 5 août la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200.000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidité. A la clôture de l'exercice, la société GROUPE OKwind détient des actions propres dans le cadre de ce contrat.

Les frais externes, engagés pour l'opération d'augmentation de capital réalisée lors de l'introduction en bourse, s'élèvent à 2.318 k€ dont 2.212 € (soit 1.659 k€ nets d'impôts), imputés sur la prime d'émission, et 106 k€ inscrits en charges exceptionnelles de l'exercice en présence d'une opération en capital qualifiée de « mixte » (augmentation de capital et rachat d'actions).

Attribution gratuite d'actions

Le 24 mai 2022, le Président, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019, a procédé à l'attribution gratuite de 33.040 actions ordinaires de la Société Groupe OKwind au profit de salariés, et a décidé de constituer les « réserves indisponibles » attachées à cette attribution par prélèvement sur le compte « autres réserves » de la somme de 33 k€.

Titres de participation

En date du 31 mars 2022, la société GROUPE OKwind a souscrit à l'augmentation de capital de la filiale LUMIOO pour un montant de 2.023 k€.

Emprunts obligataires convertibles en actions – OCA

Remboursement anticipé des OCA souscrites par les Actionnaires historiques : Dans la perspective de l'admission des titres de la société GROUPE OKwind sur Euronext Growth Paris, les parties au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions ont convenu du remboursement anticipé de la totalité des dites obligations en juin 2022.

Emission d'un emprunt d'OCA en faveur de SOFIPROTEOL : Le 31 août 2022, le Président de la société GROUPE OKwind, agissant en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée le Conseil d'administration du 5 août 2022, a procédé à l'émission de 30 obligations convertibles en actions de 100.000 euros de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire d'un montant nominal de 3.000.000 Euros.

Financements moyen terme

Pour le financement de ses dépenses de développement, et la poursuite de sa stratégie de croissance industrielle et commerciale, la société GROUPE OKwind a souscrit des emprunts pour un total de 3.810 k€, sur des durées de 5 à 8 ans.

Relations contractuelles et financières avec la société Purecontrol :

En date du 20 avril 2022 :

- la société GROUPE OKwind a conclu un contrat de partenariat commercial avec la société Purecontrol afin de proposer une offre intégrée couplant génération et management de l'énergie ;
- la société Purecontrol a consenti un contrat de licence logicielle à la société GROUPE OKwind ;

La société GROUPE OKwind a souscrit des obligations convertibles en actions pour un total de 750 k€

- en date du 20 avril 2022, à la 2^{de} et dernière tranche de 150 k€ (1.500.000 OCA au prix de 0,10€) de l'emprunt émis en date du 16 juin 2021 pour un montant total de 300 k€ ;
- en date du 28 septembre 2022, à la totalité de l'emprunt émis pour un montant de 600 k€ (6.000.000 OCA au prix de 0,10 €).

Évènements postérieurs à la clôture

Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale de la société GROUPE OKwind du 6 mai 2022, a autorisé le Conseil

d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ainsi qu'aux mandataires sociaux, de la Société GROUPE OKwind et de ses filiales. Le conseil d'administration en date du 26 janvier 2023 a décidé l'attribution gratuite de 87.450 actions ordinaires de la Société au profit de chacun des salariés de la Société et de ses filiales, selon divers critères d'attribution, et à l'issue d'une période d'acquisition de 1 an à compter de la présente décision.

Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014- 03 du 5 juin 2014, modifiés par règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production concernant les frais de développement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de développement : 5 ans
- Concessions, brevets et droits similaires : 1 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outils industriels : de 1 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 1 à 3 ans

Immobilisations financières

Titres de participations :

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'achat ou d'apport y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire se définit par référence à différents critères dont notamment la quote-part de situation nette de la société, la valeur réelle des actifs et passifs figurant dans les comptes de la filiale et ses perspectives, mais aussi à la méthode d'évaluation retenue lors des opérations d'apport rémunérées par des titres de participation.

Les frais d'acquisition des titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis ; les amortissements dérogatoires sont inscrits au résultat exceptionnel.

Autres titres immobilisés :

Il s'agit notamment d'un prêt obligataire consenti en faveur d'une filiale.

Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières concernent principalement les actions propres, le solde espèces du contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements.

Le contrat de liquidité permet de réaliser des interventions à l'achat ou à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES CREANCES – AUTRES DETTES

Elles comprennent notamment des avances consenties par la société à ses filiales, et réciproquement.

Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée.

Disponibilités

La trésorerie comprend les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les autres provisions pour charges se rapportent à la prime de non-conversion de l'emprunt obligataire convertible, et au forfait social appliqué sur les attributions d'actions gratuites.

Frais d'émission d'emprunts

Ils se rapportent notamment à l'emprunt obligataire convertible et sont amortis sur 5 ans.

Intégration fiscale

La société GROUPE OKWIND est société tête d'un groupe fiscal depuis le 1er janvier 2017.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale. Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en cas d'imposition séparée.

A la clôture de l'exercice, les déficits reportables nés avant l'adhésion à l'intégration fiscale, s'élèvent à 24.599 €. Ceux nés à compter de l'adhésion ont été intégralement consommés sur l'exercice.

Crédit d'Impôt Recherche et Innovation

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011, les crédits d'impôt recherche et innovation (CIR-CII) sont comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société GROUPE OKWIND a comptabilisé un CIR-CII de 306 K€ contre 335 K€ en 2021.

Engagement de Retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une inscription en engagements hors bilan.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires (y compris des charges sociales) projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles

5.2 Immobilisations

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	3 784 433		1 539 896
Autres immobilisations incorporelles	383 993		314 458
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 168 425		1 854 354
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	2 470		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	369 186		126 278
Installations générales, agencements et divers			1 896
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	215 641		74 896
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	587 297		203 070
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	7 165 940		2 022 814
Autres titres immobilisés	158 015		754 500
Prêts et autres immobilisations financières	151 750		299 186
TOTAL immobilisations financières :	7 475 705		3 076 500
TOTAL GÉNÉRAL	12 231 427		5 133 924

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		29 395	5 294 934	
Autres immobilisations incorporelles	17 486		680 965	
TOTAL immobilisations incorporelles :	17 486	29 395	5 975 899	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			2 470	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			495 464	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			1 896	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			290 538	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			790 367	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			9 188 754	
Autres titres immobilisés			912 515	
Prêts et autres immo. financières			450 936	
TOTAL immobilisations financières :			10 552 205	
TOTAL GÉNÉRAL	17 486	29 395	17 318 471	

5.3 Amortissements

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	773 637	403 598	29 395	1 147 840
Autres immobilisations incorporelles	11 307	94 853		106 160
TOTAL immobilisations incorporelles :	784 943	498 451	29 395	1 254 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	210	247		457
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	44 568	77 289		121 857
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		202		202
Mat. de bureau, informatique et mobil.	74 205	77 337		151 002
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	119 043	155 075		274 118

TOTAL GÉNÉRAL	903 986	653 526	29 395	1 528 118
----------------------	----------------	----------------	---------------	------------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	403 598		
Autres immobilisations incorporelles	94 853		
TOTAL immobilisations incorporelles :	498 451		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	247		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	77 289		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	202		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	77 337		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	155 075		
Frais d'acquisition de titres de participations	6 848		

TOTAL GÉNÉRAL	653 526		
----------------------	----------------	--	--

5.4 État des Échéances des Créances et Dettes

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	450 936			450 936
TOTAL de l'actif immobilisé :	450 936			450 936
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 833 644	1 833 644		
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 747	4 747		
État - Impôts sur les bénéfices	407 362	407 362		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	196 646	196 646		
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 390	13 390		
État - Divers				
Groupe et associés	2 019 202	2 019 202		
Débiteurs divers	44 597	44 597		
TOTAL de l'actif circulant :	4 519 589	4 519 589		
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	104 558	104 558		
TOTAL GÉNÉRAL	5 075 084	4 624 147		450 936
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 045 410	45 410	3 000 000	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	8 956 822	1 401 441	5 591 739	1 963 643
Emprunts et dettes financières divers	51 429		51 429	
Fournisseurs et comptes rattachés	474 243	474 243		
Personnel et comptes rattachés	376 947	376 947		
Sécurité sociale et autres organismes	253 062	253 062		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	305 609	305 609		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 973	17 973		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	26 366	26 366		
Groupe et associés				
Autres dettes	582 936	582 936		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	14 090 796	3 483 986	8 643 168	1 963 643

5.5 Provisions Inscrites au Bilan

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	3 709	6 848		10 557
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	3 709	6 848		10 557
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	125 650	77 732	125 650	77 732
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	125 650	77 732	125 650	77 732
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	129 359	84 580	125 650	88 289

5.6 Produits à Recevoir

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	13 415
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 833 644
Personnel	
Organismes sociaux	4 747
État	13 390
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	62 751
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 927 948

5.7 Charges à Payer

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	45 410
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 727
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 287
Dettes fiscales et sociales	324 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 366
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	100 046
TOTAL	854 692

5.8 Charges et Produits Constatés d'Avance

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	104 558	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	104 558	

5.9 Détail des Transferts de Charges

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

NATURE	Montant
Refacturation des dot. aux amortissements du matériel informatique à Okwind et Lumioo	22 141
TOTAL	22 141

5.10 Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 843	77830000

TOTAL	10 843	
--------------	---------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITES, AMENDES FISCALES ET SOCIALES	2 014	67120000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES ABANDON PROJET LEVEE DE FONDS	106 383	67800000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 024	67830000
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	6 848	68725000

TOTAL	126 268	
--------------	----------------	--

5.11 Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

Taux prévisionnel d'imposition : 25

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
<p>Accroissements</p> <p>Provisions règlementées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours <p>Autres :</p>	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
<p>Allègements</p> <p>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour congés payés - participation des salariés <p>Autres :</p> <p>Prime de conversion</p>	7 520
TOTAL DES ALLÈGEMENTS	
<p>Déficits reportables</p> <p>Moins-values à long terme</p>	24 599

5.12 Effectif Moyen

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	28	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	6	
Ouvriers		
TOTAL	38	

5.13 Dettes Garanties par des Sûretes Réelles

Rubriques	Capital restant dû
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 932 096
TOTAL	8 932 096
SURETES REELLES ET AUTRES GARANTIES SUR EMPRUNTS	
<u>Emprunt BPO 100 K€</u>	2 189
Totalité garantie par nantissement du fonds de commerce (Rang 1) Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 50 000 €	
<u>Emprunt INNOV 150 K€</u>	33 404
Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	
<u>Emprunt Crédit Coopératif 160 K€</u>	47 491
La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 80 000 €	
<u>Emprunt CA 600 K€</u>	295 944
Totalité garantie par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 180 000 €	
<u>Emprunt INNOV BPO 450 K€</u>	213 748
Le Fonds Européen a donné sa garantie à hauteur de 225 000 €	
<u>Emprunt Crédit Coopératif 500 K€</u>	262 982
Nantissement de la souscription au capital de SOFITECH pour 7 500 € SOFITECH délivre sa participation en risque final au profit du Crédit Coopératif	
<u>Emprunt CIC 250 K€</u>	121 886
Partiellement garanti par nantissement des titres OKWIND (Rang 1) à hauteur de 250 000 € La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 75 000 €	
<u>Emprunt BPO 400 K€</u>	202 024
Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 50% du montant du prêt	
<u>Emprunt BPI 1 500 K€</u>	1 350 000
Garantie au titre du Fond National de Garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30%	
Garantie au titre du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 50%	
Gage en espèces de 75 000 € (dépôt de garantie)	
<u>Emprunt CIC 300 K€</u>	166 403
La Bpifrance Financement a donné sa garantie à hauteur de 20%.	
Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND.	
<u>Emprunt CA 312,5 K€</u>	173 575
Garantie par nantissement portant sur 1 742 actions des titres OKWIND (Rang 2) La BPI France Financement a donné sa garantie à hauteur de 20% du montant du prêt	
<u>Emprunt BPO 300 K€</u>	225 855
Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 70% du montant du prêt	
<u>Emprunt Crédit Coopératif 300 K€</u>	231 481
Garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 70% du montant du prêt	
Garantie de la Caisse Mutuel Garantie à hauteur de 50% du montant du prêt	
<u>Emprunt CIC 500 K€</u>	368 882
Garantie par nantissement portant sur 5 000 actions des titres OKWIND.	
<u>Emprunt CCOP 1500 K€</u>	1 500 000
Garantie au titre du Fonds PPI à hauteur de 10%	
Garantie au titre du Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 70%	
<u>Emprunt CCOP 450 K€</u>	450 000
Le montant de la garantie correspond à 70% du montant du prêt	
Caution FEI 70%	
Caution Caisse Muteulle de Garantie 15%	
SOUS TOTAL I DETTES FINANCIERES DONNANT LIEU A GARANTIES	5 645 864
EMPRUNT NON OBJET DE GARANTIE	
<u>Emprunt BPI Région Bretagne 200 K€</u>	100 000
<u>Emprunt Crédit Coopératif 625 K€</u>	326 231
<u>Emprunt BPI France 1 000 K€</u>	1 000 000
<u>Emprunt CA 620 K€</u>	620 000
<u>Emprunt CA 620 K€</u>	620 000
<u>Emprunt BPO 620 K€</u>	620 000
SOUS TOTAL II DETTES FINANCIERES SANS GARANTIE	3 286 231

5.14 Crédit-bail

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				236 854	236 854
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				23 951	23 951
- dotations de l'exercice				39 901	39 901
TOTAL				173 002	173 002

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				31 563	31 563
- redevances de l'exercice				53 930	53 930
TOTAL				85 493	85 493

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				55 638	55 638
- à plus d'un an et cinq ans au plus				44 175	44 175
- à plus de cinq ans					
TOTAL				99 813	99 813

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus				23 450	23 450
- à plus d'un an et cinq ans au plus				66 152	66 152
- à plus de cinq ans					
TOTAL				89 602	89 602

Mont. pris en charge dans l'exercice				84 892	84 892
--------------------------------------	--	--	--	--------	--------

Rappel : Redevance de crédit bail					84 892
-----------------------------------	--	--	--	--	--------

L'engagement concerne les contrats en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels le montant pris en charge dans l'exercice a été facturé par le bailleur ou la société du groupe titulaire du contrat. Le montant pris en charge dans l'exercice est celui payé aux crédits-bailleurs.

5.15 Emprunt obligataire convertible

CARACTERISQUES DE L'EMPRUNT				
Souscription Date	Souscripteur	Nbr titres émis Nbr actions à émettre Échéances		Valeur nominale
31/08/2022	Sofiprotéol	30 OC de 100 000 € 30 Actions ordinaires de 1 € 31/08/2026		3 000 000
MONTANT RESTANT DU et ECHEANCIER				
Capital restant dû	à 1 an au plus	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Intérêts courus
3 000 000	0	3 000 000	0	45 410 €
CHARGES FINANCIERES / EXERCICE		CONDITIONS DE REMUNERATION		
Prov.prime non conversion : Dotation Cumul	Intérêts de l'exercice	Nominal et Prime	Taux	Modalités
30 082 30 082	45 410 €	sur nominal : de la prime :	5% 3%	versement annuel à date d'anniversaire

5.16 Composition du Capital Social

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	6458000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	1774426	1
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8232426	1

Le capital social : est composé de 1.980.791 actions ordinaires et 6.251.635 actions de préférence (droit de vote double) d'une valeur nominale de 1 €uro.

Attribution gratuite d'actions : - Par délégation de l'assemblée générale du 26 juin 2019 donnant au Président la possibilité d'attribuer un nombre maximum de 50.000 actions, dont 16.960 actions ordinaires nouvelles ont été acquises le 1er avril 2022, et dont 33.040 actions ordinaires nouvelles ont été attribuées le 23 mai 2022 ; celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'un an soit à compter du 24 mai 2023.

Actions d'auto contrôle : Nombre 7.515 ; prix d'acquisition : 13,38€ ; cours de clôture : 13,45€ ; total valeur historique : 100.522€.

Mouvements intervenus au cours de l'exercice : Achats 20.498 titres - Ventes 12.983 titres

5.17 Engagements Financiers

GROUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	22 960
Autres engagements donnés :	96 022
Subvention d'équilibre d'un montant de 96 022€ avec clause de retour à meilleure fortune accordée à FINANCIERE GROUPE OKWIND au 31/12/2019	
IFC n-1 : 24 469	
TOTAL	118 982

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Selon le pacte d'associés - SCI Montigné Tourcherg	
Droit de préemption réciproque et de sortie conjointe totale, et promesse de cession de parts sociales au profit de GROUPE Okwind à compter de 2023, dans la limite d'un seuil de détention de 49%	
TOTAL	

5.18 Engagement de retraite – Hypothèses actuarielles

ENGAGEMENT DE RETRAITE - Hypothèses actuarielles

Les conventions collectives applicables sont : CC nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie et CC territoriale de la métallurgie Ille-et-Vilaine Morbihan.

Les paramètres de calcul de l'indemnité de départ à la retraite sont :

	2022.12	2021.12
Taux d'actualisation IFC inflation comprise	3,80%	1,25%
Source du taux d'actualisation	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2022	Courbe de taux EY Actuaire-Conseils au 31 décembre 2021
Duration des engagements	16	22
Table de mortalité	INSEE 2014 2016	INSEE 2014-2016
Taux d'augmentation des salaires inflation comprise	Taux constant :	Taux constant :
Ensemble du personnel	2,50%	2,00%
Taux de sortie	Taux moyens	Taux moyens
Ensemble du personnel	6,0%	6,0%
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales
Age de départ en fin de carrière		
Cadres	64	64
Non Cadres	63	63
Charges sociales		
Ensemble du personnel	41,0%	39,0%

5.19 Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	100 000
Des organes de direction et de surveillance	141 432
TOTAL	241 432

5.20 Tableau des filiales & participations

GRUPE OKWIND (période du 01/01/22 au 31/12/22)

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes Encaissés au cours de l'exercice	Observations
				brute	nette						
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE											
1. Filiales détenues à plus de 50%											
- OKWIND	500 000	1 418 502	100,00%	6 525 800	6 525 800	0		37 818 826	3 880 267	2 150 000	
- FINANCIERE GROUPE OKWIND	5 000	-21 871	100,00%	5 000	5 000	22 383		0	-9 873		
- LUMIOO	589 250	0	100,00%	2 027 814	2 027 814	887 699		4 716 798	-290 451		
2. Participations détenues entre 10 et 50%											
- SCI MONTIGNE TOURCHEG	783 000	-2 110	24,97%	195 500,00	195 500,00			311 641	73 753		
- PURE CONTROL	118 056	163 157	14,17%	399 999,97	399 999,97	900 000		52 746	-288 744		31/10/2021 sauf prêt au 31/12/22
3. Autres participations											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES.											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUS LES TITRES C'est-à-dire A+B											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

4.3 RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES

AU 31 DÉCEMBRE 2022



Table des matières

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	142
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS	149
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	157

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

COGEP
AUDIT

COGEP AUDIT CHOLET
7 Boulevard de Touraine

49300 CHOLET

Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de
OUEST ATLANTIQUE

Membre du réseau international
HLB International

 **Grant Thornton**

GRANT THORNTON
Parc EDONIA Bâtiment G,
Rue de la Terre Victoria CS 26822
35760 Saint-Grégoire

Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de
VERSAILLES ET DU CENTRE

Membre du réseau international
Grant Thornton International

S.A. GROUPE OKWIND

Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GROUPE OKWIND

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société GROUPE OKWIND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE OKWIND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 4 955 251 euros, est évalué par la différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables, dont le montant net figurant au bilan du 31 décembre 2022 s'établit à 4 955 251 euros, est déprécié quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à leur valeur nette comptable selon les modalités décrites dans la note 3.1.1 « Immobilisations incorporelles ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur de l'écart d'acquisition à la clôture de l'exercice, notamment à revoir l'application des modalités d'évaluation de ces activités au moment de son acquisition, ainsi que les perspectives des activités concernées avec la direction générale.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Votre groupe constate le résultat sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaisons réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaisons de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Saint-Grégoire et Cholet, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Stéphane Bougreau
Associé

Cogep Audit Cholet
Membre du réseau international
HLB



Sébastien Guillois
Associé



4.4 RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2022



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS



COGEP AUDIT CHOLET
7 Boulevard de Touraine

49300 CHOLET
Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de
OUEST ATLANTIQUE

Membre du réseau international
HLB International



GRANT THORNTON
Pare EDONIA Bâtiment G,
Rue de la Terre Victoria CS 26822
35760 Saint-Grégoire

Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de
VERSAILLES ET DU CENTRE

Membre du réseau international
Grant Thornton International

S.A. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

S.A. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A GROUPE OKWIND** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **S.A GROUPE OKWIND** à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement. Ces derniers sont valorisés à leur coût de production et amortis sur cinq ans.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement et donc le respect des critères prévus par les règles et principes comptables français, ainsi que des modalités de leur amortissement et leur valeur actuelle.

Comme indiqué dans la note de « Immobilisations financières – Titres de participation » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives des activités concernées et la réalisation des objectifs.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet et Saint-Grégoire, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

COGEP AUDIT CHOLET
Membre du réseau international HLB



Sébastien GUILLOIS
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton
International



Stéphane BOUGREAU
Associé



4.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2022



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



COGEP AUDIT CHOLET
7 Boulevard de Touraine

49300 CHOLET
Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de
OUEST ATLANTIQUE

Membre du réseau international
HLB International



GRANT THORNTON
Parc EDONIA Bâtiment G,
Rue de la Terre Victoria CS 26822
35760 Saint-Grégoire

Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de
VERSAILLES ET DU CENTRE

Membre du réseau international
Grant Thornton International

S.A. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2022**

S.A. GROUPE OKWIND
Zone du Haut Montigné
35370 TORCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

➤ **Convention avec NACIA**

- Date d'autorisation du CA : 17 avril 2023
- Personnes concernées : SARL NACIA représentée par son gérant Frédéric SALLE, actionnaire de la société GROUPE OKWIND.
- Nature et objet : Depuis le 31 juillet 2017, une convention de prestations de service a été signée entre la société NACIA et GROUPE OKWIND, à qui elle facture des prestations de conseils et d'assistance dans le domaine stratégique et de relation avec les actionnaires, les clients et les prospects du Groupe.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 21 avril 2022 afin de porter le montant total de la contrepartie financière trimestrielle à 15.000 euros hors taxes du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 (soit 30.000 euros hors taxes sur la période), puis à 9.000 euros hors taxes par trimestre à compter du 1er juillet 2022 (soit, sur une base annuelle, 36.000 euros hors taxes).
- Modalités : Le montant des prestations facturées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et comptabilisé dans le poste « honoraires » des comptes de GROUPE OKWIND s'est élevé à 48 000 € HT.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cholet et Saint-Grégoire, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

COGEP AUDIT CHOLET
Membre du réseau international HLB



Sébastien GUILLOIS
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton
International



Stéphane BOUGREAU
Associé



OKwind
lumico 

OKwind

ZA Le Haut Montigné
35370 • Torcé – France
Tél. 02 23 55 78 20

OKwind.fr

